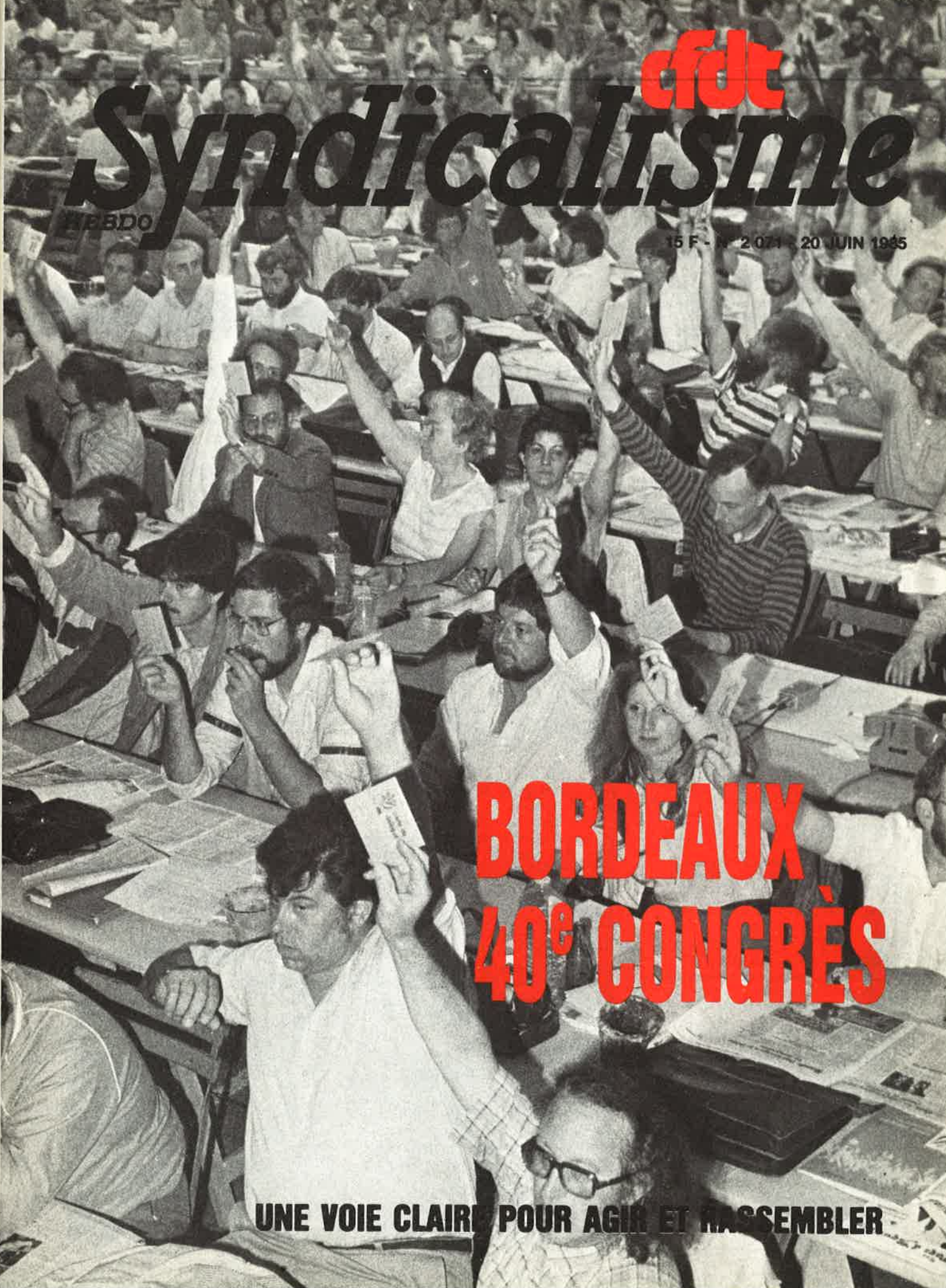




cfdt

Syndicalisme

HBDO

15 F - N° 2 071 - 20 JUIN 1985

**BORDEAUX
40^e CONGRÈS**

UNE VOIE CLAIRE POUR AGIR ET RASSEMBLER

sommaire

- **40^e Congrès** : Et maintenant agissons, réalisons **2-3**
- **Le rapport général**
 - Présentation du Secrétaire général **4 à 7**
 - Débat **8 à 17**
 - Réponse d'Edmond Maire **18 à 22**
- **La résolution générale**
 - Présentation **23**
 - Amendements et votes **24 à 26**
 - Texte de la résolution générale **27 à 39**
- Echos **39**
- **Intervention de la CES** **40**
- **Modifications statutaires**
 - Présentation et débat **41 à 43**
- **La charte financière**
 - Présentation et débat **44-45**
 - Texte de la résolution **46**
- **Le Bureau National** **47**
- **La Commission exécutive** **48**
- **Motions d'actualité** **49 à 50**
- **Intervention du BIT** **51**
- **Messages des organisations étrangères** **51 à 53**
- **Les invités français** **52**
- **Discours de clôture** **55**

Ce numéro spécial de l'hebdomadaire ainsi que le quotidien édité durant le 40^e Congrès n'auraient pu voir le jour si nous n'avions eu l'aide efficace et discrète des secrétaires confédéraux qui ont participé à la prise de notes des interventions, l'effort rédactionnel de Francis White de la FGE, de Françoise Meyer de la Fédé Santé, de Véronique Soriano du Magazine et les dessins de Jean-André Laville pour le quotidien. Le reportage photographique était assuré par Noël Monier et Jean Pottier. Qu'ils soient tous ici chaleureusement remerciés pour leur contribution.

Abonnements : pour les éditions fédérales ci-dessus, s'adresser aux fédérations concernées.

Pour l'édition générale, s'adresser à : M. Jeanclaude, 4, bd de la Villette 75955 Paris Cedex 19. Tél. : 203-81-35 (Prix, TVA 2,10 % comprise : hebdo + magazine 316 F ; hebdo seul 226 F). Chèque à l'ordre de CFDT-Presses.

Pour toute correspondance :

joindre une bande d'envoi récente (+ 2 francs pour un changement d'adresse).

Suppléments information confédérale : Promotion ; Trésorerie.

Promotion : 4, bd de la Villette, 75955 - Paris Cedex 19.

Directeur de la publication :

Pierre Hureau.

Rédaction : 4, bd de la Villette 75955 Paris Cedex 19. Tél. : 203-81-80, N° de Commission paritaire : 718 D 73.

ISSN 00397741.

Directeur politique : J. Kaspar. Rédacteur en chef : J. Lapeyre. Rédactrice en chef adjointe : D. Bouveret. Rédacteurs : R. Allanais, M. Courivaud, M. Fédor, F. Prouteau, J.-P. Rocher, A. Yung. Maquettistes : J. Quesnel, M. Bétrancourt. Secrétaires de rédaction : F. Thomas, F. Presles.

Composition, impression :

Rotoffset « coopérative ouvrière », rue Gutenberg, BP n° 23, 77101 Meaux cedex.

Et maintenant...

La crise ? Oui, on sait qu'elle est là. La fatalité ? Non merci. L'avenir ? Arrête tes discours et agis !

Peut-on résumer en ces trois apostrophes le contenu du 40^e Congrès de Bordeaux ? Assurément.

La crise, les militants en ont pris la mesure comme moment privilégié de mutations économiques, sociales, culturelles. Ce sera long, difficile, mais la lucidité n'est pas ce qui manque le plus aux militants CFDT pour aborder les problèmes du temps présent.

La fatalité par contre n'est pas leur lot. Baisser les bras, se lamenter sur les splendeurs du passé, se replier sur l'égoïsme individuel ou collectif du chacun pour soi et du chacun pour sa corporation n'est pas le pain quotidien des militants CFDT en 1985. On a beaucoup tâtonné, un peu hésité, maintenant « la stratégie d'action, d'adaptation et de syndicalisation présentée (à Bordeaux) est claire et cohérente ».

L'avenir, lui, ne se construit pas à coups de slogans, de théories, d'interdits, de tabous. Il se construit dans l'action quotidienne pour changer la vie et le travail, dans l'invention de nouvelles solutions, dans l'expérimentation de nouvelles pratiques. C'est la voie choisie majoritairement par le 40^e Congrès. Une démarche difficile que le Congrès a balisée pour éviter d'aller trop vite, trop loin ou « à côté ». Car « l'enjeu c'est de réussir notre démarche d'adaptation dans la fidélité aux principes et orientations qui fondent notre identité. Il nous faut... bouger, mais bouger avec les militants... ».

Une voie claire pour agir et rassembler

» Nous construirons un syndicalisme autogestionnaire qui ne substitue pas aux adhérents, encore moins aux militants, et qui en même temps n'hésite pas à leur faire prendre conscience des évolutions nécessaires. »

Là était un des deux points clé du Congrès de Bordeaux : clarifier notre démarche. L'autre étant de rassembler et de dynamiser les militants, les adhé-

rents CFDT autour des deux objectifs prioritaires proposés : l'emploi et la syndicalisation.

Un congrès de clarification n'est jamais un congrès facile. Les débats qui permettent l'émergence claire des positions ne peuvent être que rugueux, voire durs et agressifs. Il ne s'agit pas de trouver des « compromis boiteux » ou un consensus circonstanciel, il s'agit de choisir entre deux lignes et de ne pas se tromper car l'une est une impasse. Les syndicats réunis à Bordeaux ont fait un choix qui n'est pas pour autant une approbation béate de la ligne proposée par le Bureau national. Ce qui devait être dit a été dit sur la critique de notre fonctionnement, sur nos insuffisances, sur les propositions d'améliorations et d'enrichissements de la politique confédérale. Quelle autre organisation serait capable d'une telle démocratie ?

C'est sans concession ni sur la forme ni sur le fond qu'Edmond Maire a appelé le Congrès à voter le quitus après une réponse aux interventions qui fut particulièrement percutante. Un punch qui a ragailardi bien des congressistes, même s'il en a chagriné quelques-uns !

Il fallait que les choses soient claires, elles le furent (66,81 % sur le quitus). La ligne étant choisie, le Congrès a également permis de consolider durablement notre pratique de la mixité. Les quotas n'étaient pas une évidence quand nous les avons adoptés il y a trois ans à Metz. L'expérience nous a démontré l'effet d'entraînement de cette décision. Effet positif sur la mixité à tous les niveaux de nos organisations, fédérations et régions, mais aussi de la Confédération, au Conseil national et au Bureau national, et à présent à la Commission exécutive puisque, pour la première fois, deux femmes partagent cette responsabilité.

Un autre débat de ce Congrès a montré la volonté des syndicats d'avoir une politique financière adoptée aux difficultés en développant un fonds de péréquation qui permettra de répartir l'argent des cotisations qui provient

La plupart des hommes ont un moment dans leur vie où ils peuvent faire de grandes choses, c'est celui où rien ne leur semble impossible.

agissons, réalisons

des syndicats, des URI, des fédérations, de la Confédération, et d'organiser la solidarité au-delà des problèmes financiers particuliers à chacun.

Un réalisme de transformation

La discussion sur la résolution générale qui fixe notre politique d'action pour les trois ans à venir a été significative de l'évolution depuis Metz.

Si une minorité reste arquiboutée sur des positions de principe, parce qu'il y a des choses que l'on peut faire mais que l'on ne dit pas, la majorité des syndicats ont adopté une ligne qui correspond aux réalités et aux pratiques. Elle permet de mettre en œuvre dans la diversité des situations les revendications qui conduisent aux objectifs que nous nous sommes fixés sur l'emploi, la maîtrise des évolutions technologiques, les conditions de travail, le droit d'expression... La réduction du temps de travail, thème largement développé à Bordeaux, devrait

faire l'objet dans les mois qui viennent d'initiatives fédérales, régionales et confédérales pour relancer la dynamique vers les 35 heures, et en particulier combattre les horaires abusifs en commençant par revendiquer la récupération obligatoire des heures supplémentaires.

Le débat sur la compensation de la RTT a été particulièrement significatif de l'évolution depuis Metz. La position proposée par un syndicat Interco de maintenir l'automatisme de compensation jusqu'à deux fois le Smic a été rejetée au profit de la négociation des termes de la compensation en fonction de l'emploi de la situation salariale de l'entreprise, de l'adaptation de l'outil de travail...

La CFDT sort de ce 40^e Congrès avec la conviction d'avoir mené un débat salubre pour elle-même et pour l'ensemble du syndicalisme. Une conviction et une préoccupation, celle de l'impérieuse nécessité de se développer. « La syndicalisation, c'est peut-être d'abord une question de

moral », disait Edmond Maire dans sa réponse aux interventions. C'est parce qu'aucune autre force sociale n'est capable autant que le syndicalisme de mobiliser les forces du travail pour innover et réussir la modernisation que la CFDT se doit de gagner la bataille de la syndicalisation.

Ce développement syndical et notre action doivent se réaliser dans le maintien absolu de l'autonomie et de l'indépendance du syndicalisme par rapport au politique, cette évidence a été rappelée avec force au Congrès.

Le dur chemin du possible

Les débats rudes menés au 40^e Congrès ont laissé quelques traces.

Si la non-élection de Georges Granger, secrétaire général de la FGM, au Bureau national, résulte de la conjonction de raisons diverses, dont principalement la position de sa fédération pour un accord avec le CNPF en décembre 1984, cette élimination ne sera pas sans poser problème au fonctionnement confédéral. La présence de la FGMM au Bureau national sera pourtant assurée – et bien assurée – par Brigitte Milhomme.

A Bordeaux, la CFDT est sortie de sa période d'incertitude pour s'engager pleinement sur une politique claire et dynamique. L'intérêt suscité par nos débats auprès des nombreuses délégations étrangères présentes au Congrès était d'ailleurs remarquable, bien qu'elles aient souvent marqué leur surprise pour l'âpreté de nos confrontations. Il nous reste maintenant à mettre en pratique au jour le jour le renouveau du syndicalisme éclos à Bordeaux. Nul doute qu'avec la grande majorité des militants présents au 40^e Congrès, des dizaines de milliers de militants dans les entreprises et les unions, et des organisations qui font notre CFDT, cela soit possible. La CFDT est sûrement à un moment privilégié de son existence où rien ne peut lui sembler impossible comme « force décisive, décidée à construire un avenir qui en vaille la peine ». ■



Stendhal

Clarifier et rassembler

Pour ouvrir sa présentation, Edmond Maire a rapporté une question que lui a posée, il y a un mois, un journaliste du Grand Jury RTL, *Le Monde* : « On a un peu le sentiment que plus vous avancez dans l'adaptation du syndicalisme et plus les résistances et les réserves se font fortes au sein de votre organisation. La CFDT a-t-elle encore les moyens de prendre la tête de ce mouvement d'adaptation du syndicalisme ? »

« J'ai répondu, raconte Edmond, que sa question était précisément celle qui dominerait notre congrès... »

C'est donc le thème de l'adaptation du syndicalisme à un monde en changement qui a sous-tendu, tout au long, cette introduction au débat général, longue, très détaillée, refusant les envolées lyriques, et qui appelait le congrès à « retenir deux priorités majeures pour la période à venir : l'emploi et la syndicalisation ».

« [...] Les mutations de notre syndicalisme doivent être à la mesure des mutations économiques, technologiques et culturelles. Ainsi, l'emploi se développe dans les petites entreprises et le secteur tertiaire, là où le syndicalisme est le plus faible, tandis qu'il décline dans la grande industrie qui depuis plus d'un siècle fait la force du mouvement ouvrier. Le droit des femmes à l'emploi s'impose de plus en plus [...]. La volonté d'autonomie des salariés, de prise en compte des aspirations individuelles et de projets personnels appellent d'autres réponses syndicales [...]. »

« L'adaptation de notre syndicalisme concerne à la fois notre projet et nos pratiques syndicales, nos modes d'action et d'expression, nos moyens d'organisation et de collecte des cotisations, bref toutes les conditions d'un renouveau de la syndicalisation. » [...]

Mais ce qui domine la situation c'est le développement de l'emploi. « Le chômage ronge les solidarités, détruit lentement la cohésion de la société, mine la démocratie. Il faut tout faire pour faire refluer la vague montante, avant qu'elle ne se transforme en raz-de-marée. Il faut aller plus loin dans la construction de nouvelles solidarités, notre thème du Congrès de Metz et des trois années passées [...] »

« La gauche au pouvoir est passée de l'ambition mal maîtrisée de l'état de grâce, au profil bas d'une gestion classique des grands équilibres financiers et d'un simple traitement social du chômage ; le patronat, un temps sur la défensive, a repris l'offensive sous le signe du libéralisme économique et de la déréglementation ; les mutations technologiques se sont accélérées et entraînent des bouleversements dans l'emploi, dans les conditions de travail et de vie ; la désyndicalisation,

latente depuis plusieurs années, s'est accélérée à partir de 1983, avant même les mauvais résultats de la CFDT aux élections à la Sécurité sociale.

« Cette situation difficile aurait pu nous conduire à nous replier sur nous-mêmes. Nous nous y sommes refusés [...] Cette attitude n'était pas sans risques : abordant des problèmes nouveaux, nous n'en avons pas maîtrisé immédiatement toutes les implications, comme en a témoigné la négociation avec le CNPF sur l'adaptation des conditions d'emploi. Des controverses sont apparues, un vaste champ de débat a été ouvert.

« Faut-il s'en plaindre ? Certainement pas. Si nous voulons apporter des réponses valables aux nouvelles conditions d'emploi, aux nouveaux contenus du travail, il n'y a pas d'autre voie que de s'y affronter par une pratique syndicale qui s'efforce de renouveler, d'enrichir les rapports entre militants et adhérents, entre sections syndicales et travailleurs.

« Il y a un autre choix possible, celui d'un syndicalisme replié sur ses bases traditionnelles et sur des revendications d'avant les mutations technologiques et les évolutions culturelles, défendant ses mandants sans prendre en compte en même temps les millions de chômeurs, de salariés des petites entreprises ou du secteur tertiaire. Ce syndicalisme-là, quelles que soient les belles déclarations de ses porte-parole, n'a pas d'autre avenir que de prendre sa place comme groupe de pression, aux côtés des lobbies des transporteurs routiers ou des médecins libéraux.

« La CFDT doit refuser fermement une telle dégénérescence. Notre identité c'est celle de toute la tradition syndicaliste de notre pays, un syndicalisme qui ne sépare pas la défense des salariés d'un projet de changement social solidaire [...] dans une

action efficace pour chacun et porteuse de sens pour tous.

« Notre projet avait besoin d'être mis à jour pour répondre concrètement aux problèmes d'aujourd'hui et permettre une motivation plus forte des militants. C'est l'objet du rapport d'actualisation du Bureau national à ce Congrès [...] Les débats du Conseil national ont confirmé qu'il s'agit là d'une proposition valable pour servir de base à notre action et au plan de travail confédéral pour les trois ans à venir. [...] »

LE PROJET CFDT

« Plus que jamais, l'autogestion est le sens fondamental de notre action. Ce n'est ni un modèle, ni une chimère. Ce n'est pas un projet de société finale ou idéale mais une orientation née de notre réflexion sur l'histoire du mouvement ouvrier, une conception toujours nouvelle qui exprime notre refus du capitalisme, comme de la dérive totalitaire de la doctrine communiste ; mais aussi notre distance par rapport à une social-démocratie plus redistributive que transformatrice. [...] »

« Être autogestionnaire, ce n'est pas rêver d'un futur lointain, c'est savoir que la société est en construction permanente et que les salariés, les forces sociales ont la possibilité de peser, d'influer, de réaliser cette construction.

« Être autogestionnaire, c'est certes revendiquer des structures qui favorisent l'émancipation. [...] Nous voulons une planification démocratique plus efficace que celle que nous connaissons aujourd'hui. Mais les meilleures réformes de structures ne seront jamais suffisantes sans les évolutions de mentalités et de comportement nécessaires. [...] Rien n'est vraiment possible sans prise de conscience par les salariés des causes de leur situation, des conditions et des chemins de leur émancipation ; rien n'est vraiment possible sans le développement d'un esprit de responsabilité individuelle et collective. C'est bien pourquoi nous voulons une société de débats, de libre confrontation et de négociations.

« Aujourd'hui, le chômage est l'obstacle majeur à notre action de transformations. [...] Notre projet se traduit donc d'abord dans la façon dont nous agissons pour l'emploi. Nous voulons que la modernisation permette le développement de l'emploi, améliore le travail de chacun et change les rapports sociaux dans les entreprises et dans l'économie.

« Deux grandes orientations nous guident. [...] Changer le travail, c'est changer à la fois l'organisation du travail et la qualification des salariés. C'est une tâche dif-

ficile qui se heurte à de multiples résistances, à commencer par la tradition patronale. [...] Agir pour réduire le temps de travail, négocier la mise en place des nouvelles technologies, voilà deux moyens de bousculer les structures sclérosantes, d'enrichir l'intérêt du travail et la qualité des produits, de progresser dans l'égalité professionnelle hommes-femmes, de faire prendre en compte la capacité de proposition individuelle et collective des salariés. [...]

« Notre deuxième orientation [...] concerne le développement des investissements pour une croissance qualitative, un nouveau type de développement. [...] La relance de l'investissement doit être sélective et accorder la priorité aux besoins les plus urgents : bâtiment, économies d'énergies, biens d'équipement, industries d'avenir, effort de recherche et de formation » [...]

L'EUROPE

« Nous voulons agir pour une Europe plus forte et plus indépendante, capable de construire un développement [...] plus structuré, plus efficace pour l'emploi et pour la coopération avec le Tiers-Monde. Agir pour l'emploi au plan européen, c'est faire converger nos avancées vers les 35 heures avec nos camarades des autres pays d'Europe ; c'est opérer une relance coordonnée des investissements publics et privés. A cet effet, la CFDT propose le lancement d'un grand emprunt européen en ECU pour réaliser des projets communs portant sur les techniques avancées, le développement de TGV trans-européens, la mise en œuvre du tunnel sous la Manche » [...]

A cet effet, il faut « harmoniser les normes industrielles et commerciales, la fiscalité, la législation sociale et la protection sociale, en faisant de l'ECU la monnaie européenne » et progresser vers une véritable union européenne...

LE MONDE

« [...] Les peuples démunis ont besoin de notre coopération solidaire et l'emploi en Europe ne peut qu'y gagner ». Edmond Maire évoque la misère croissante des pays les plus pauvres. Il constate que « le dialogue Nord-Sud est en panne », y compris au plan syndical... « Cependant, ne peignons pas tout en noir. Une intense coopération syndicale se développe du fait de nombreuses confédérations nationales ou internationales ».

Il cite de nombreux exemples, peu spectaculaires mais très concrets, de soutien d'organisations CFDT à des programmes de syndicats du Tiers-Monde. Il rappelle aussi l'action de la CFDT dans le monde entier pour aider les syndicats et les peuples opprimés : Brésil, Nicaragua, Moyen-Orient, Turquie, Pologne, Afrique du Sud...

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

« [...] Les critiques que nous lui faisons ne nous font nullement oublier les avancées sociales, l'extension des droits des travailleurs et les réformes structurelles

que nous revendiquons [...] Le bilan concernant les libertés et la démocratie est franchement positif ». [...]

Mais sur l'emploi c'est l'échec. « Aujourd'hui, la politique gouvernementale n'est pas porteuse d'espoir pour l'emploi. [...] Chacun voit bien monter le flot des chômeurs, mais chacun voit bien aussi les hauts revenus et les fortunes se porter aussi allègrement que les cours de la Bourse ! De plus, ces efforts n'apparaissent pas conduire à un redressement. [...]

« Le gouvernement [...] s'est replié dans une gestion à court terme. Pas de vague, tel apparaît être son mot d'ordre. Eh bien non ! Quand le chômage atteint des millions de personnes et menace la société française, nous sommes en droit d'exiger une politique économique dynamique, qui donne une ambition à la rigueur et s'attaque aux inégalités.

« C'est bien pourquoi nous refusons que la vague du libéralisme économique emporte la volonté politique, et notamment nous nous opposons à la baisse des prélèvements obligatoires » qui « mettrait en cause l'avenir de la protection sociale, ne permettrait pas de mener la lutte contre la pauvreté, empêcherait de rénover les prisons [...], ferait obstacle à l'indispensable développement de la recherche et de la formation, à la relance sélective des investissements ou à l'application des contrats de plan. Mettre en œuvre ces objectifs prioritaires [...] suppose déjà un redéploiement des moyens de l'Etat très ambitieux et difficile ».

LA POLITIQUE PATRONALE

« S'il est un lieu où le vent du libéralisme économique souffle avec une force qui s'accroît au fil des mois, et au fur et à mesure que se rapprochent les échéances électorales, c'est bien au sein du patronat. Déjà, Yvon Gattaz ouvrait la rentrée sociale à l'automne 1984 en prônant une "déréglementation générale". Mais depuis quelques mois la pression s'accroît. [...]

Edmond Maire rappelle que le CNPF met en cause le Smic, les conventions col-

lectives, l'autorisation administrative de licenciement, et parle de privatiser une partie de la Sécurité sociale... « L'idéologie du libéralisme [...] jusqu'ici n'a pas pu prendre en France toute son ampleur [...] Mais actuellement, les digues sont en train de se rompre [...] et le patronat se laisse aller progressivement au mirage de la restauration de ses privilèges. [...] La dérégulation en soi est une absurdité dangereuse. Toute société développée a besoin d'une régulation des rapports sociaux, des salaires, des qualifications, des contrats de travail, sinon elle est la proie de conflits brusques et incontrôlés. Cette régulation peut être législative ou contractuelle ; mais de toute façon, elle est indispensable, pour les salariés comme pour l'économie. [...]

« Ce type de patronat qui veut moderniser tout seul, sans nous, quand ce n'est pas contre nous, est encore en retard d'une époque.

« Dans l'entreprise deux logiques sont en présence : celle du chef d'entreprise visant nécessairement un résultat financier assurant la survie de l'entreprise et sa capacité d'investissement, et celle des salariés portant d'abord sur l'amélioration de la condition salariale et de la gestion du travail. Seule la reconnaissance de ces deux logiques permet de progresser dans la maîtrise des mutations pour assurer au mieux une efficacité économique et sociale de l'entreprise ». [...]

LA FLEXIBILITÉ

« [...] La CFDT tout au long de cette négociation s'était donnée comme objectif de faciliter la création d'emplois en recherchant un accord-cadre qui ouvrirait un processus de négociations dans les branches sur les technologies, la réduction du temps de travail et l'organisation du travail. Majoritairement, les organisations ont estimé que le protocole d'accord manquait de crédibilité quant à la création d'emplois, ouvrait un champ trop large aux contrats temporaires et était déséquilibré pour ce qui est de la représentation



des travailleurs dans les petites entreprises.

» Six mois de débats des syndicats, au BN et au CN, nous permettent aujourd'hui de présenter des options claires, ambitieuses et réalistes. [...] Notre conviction c'est qu'elles tiennent la route sauf à se refermer dans un syndicalisme de refus, sans efficacité pour l'emploi. [...]

« Bien des chefs d'entreprise pensent restaurer la compétitivité en retrouvant une capacité d'embauche et de licenciement avec le maximum d'arbitraire ; ils ne veulent pas voir qu'ils renvoient ainsi à la collectivité le coût social des salariés soumis à un turn over accéléré, et qu'une telle politique est contradictoire avec la mobilisation des ressources humaines, indispensable pour gérer les changements. [...] Nous n'accepterons pas l'orientation qui consiste à ne maintenir dans l'entreprise qu'un noyau de main d'œuvre stable et à faire appel à la sous-traitance ou aux contrats précaires pour ajuster les effectifs aux besoins du marché. Une telle méthode [...] fait supporter aux travailleurs mal protégés tout le poids de l'adaptation de l'entreprise.

« La CFDT a une toute autre conception de la flexibilité. D'abord parce que le syndicalisme, depuis plus d'un siècle, lutte contre les rigidités du travail à la chaîne, du salaire au rendement, contre les types d'organisation du travail hiérarchiques. [...]

« Elle veut de nouvelles formes d'organisation du travail qui mobilisent le savoir-faire des salariés, résultent de la recherche négociée de solutions. [...] La flexibilité à conquérir concerne donc pour l'essentiel la gestion interne des entreprises et non la rotation rapide de la main-d'œuvre.

» Cependant la CFDT ne rejette pas toute diversification des formes d'emploi... » *Parce que certains salariés y aspirent ; parce que certaines nécessités (remplacement de salariés en congé maladie ou congé parental, en formation) l'imposent ; parce que dans les petites entreprises les surcroûts de travail exceptionnels doivent pouvoir donner lieu à embauches temporaires...*

« Des emplois non garantis, des petits boulots précaires sont souvent les seuls qui s'offrent aux jeunes chômeurs. Même si notre discours ambitieux et généreux récuse ces types d'emplois, ces jeunes n'ont pas d'autres possibilités. Ils ont alors souvent le sentiment que le syndicalisme passe son temps à condamner l'inévitable et ne se préoccupe pas de leur situation concrète. [...] C'est pourquoi nous n'avons pas condamné les TUC, mais nous agissons sur une véritable insertion professionnelle, une capacité plus grande de recherche d'emploi. « Nous voulons limiter les CDD et les contrats d'intérim aux seuls cas où ces types de contrat sont nécessaires et acceptables. Mais en même temps, nous avons agi pour donner de véritables garanties contractuelles, une convention collective aux travailleurs de l'intérim. C'est tout le sens de l'accord que la CFDT vient de signer après consultation des fédérations et unions régionales. Il nous reste à améliorer les garanties des salariés en CDD en les incluant dans les conventions collectives. »

LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

« [...] Malgré des résistances patronales fortes et un refus du pouvoir politique d'opérer des avancées [...], des résultats ont été obtenus avec des créations d'emploi ou l'abandon de projets de suppressions. [...]

« Dans une première période, nous avons mis l'accent uniquement sur la RTT hebdomadaire. De ce fait la bataille, pour savoir qui - de l'employeur, de l'Etat ou des salariés - paierait le coût de cette réduction, constituait l'aspect dominant et freinait le processus. [...] Maintenant, nous nous appuyons sur notre expérience et sur des travaux du Commissariat au Plan qui confirment nos conclusions et montrent à quelles conditions la RTT peut créer le plus d'emplois. Nous optons pour une RTT [...] qui soit considérée comme une occasion de réorganiser le travail, d'améliorer les qualifications. [...]

« Cette méthode met donc l'accent sur la diversification des solutions d'une entreprise à l'autre. Elle nous permet de lier dans la négociation la répartition des gains de productivité au problème de la compensation salariale. Elle nous donne plus d'espace pour créer ou sauver des emplois. [...]

DES POLITIQUES CONVERGENTES POUR L'EMPLOI

« La bataille pour l'emploi est multiforme. En la menant, nous montrons aux travailleurs qu'il y a mieux à faire qu'à sombrer dans la désespérance, que des progrès sont possibles. [...] Ainsi, les revendications immédiates ne peuvent être identiques selon que l'on est employé de commerce, sidérurgiste ou institutrice, l'emploi, lui, est notre véritable objectif unifiant. [...]

« Ainsi, dans le secteur public, l'action pour l'emploi ne consiste pas partout à augmenter le nombre des fonctionnaires. Elle passe par une action pour rendre les services publics moins isolés de la société, plus efficaces pour l'économie de notre pays, la formation des salariés, le dynamisme des entreprises. [...]

Edmond Maire évoque alors l'action pour une compétitivité basée sur la qualité du produit, pour la diversification des sources d'énergie, la nécessité de la recherche, les plans de développement régional.

LES PETITES ENTREPRISES

« [...] Nous avons décidé il y a trois ans d'intensifier notre effort dans leur direction. La moitié des salariés du secteur privé se trouve dans des entreprises de moins de 50, l'avenir de l'emploi est d'abord là, et surtout la taille de l'entreprise reste la cause d'une inégalité structurelle. Cette situation n'a rien d'inéluctable. [...]

Quelques revendications : étendre aux petites entreprises le droit aux congés de conversion, qui donnent lieu actuellement à une négociation avec le CNPF ; obtenir

pour les salariés des formes de représentation collective entrant réellement dans les faits, obtenir la possibilité de remplacer dans les entreprises, par un accord collectif, les délégués du personnel. [...]

LES DROITS NOUVEAUX

Edmond Maire rappelle le détail du bilan de ces droits que « nous revendiquons depuis fort longtemps [...] et qui ont intensément mobilisé les militants CFDT ». Il ajoute : « Quel bilan ! Et quel bouleversement des attitudes et des pratiques syndicales ! [...] Pour l'essentiel, ces droits nouveaux sont d'inspiration et de portée autogestionnaire, ils peuvent être les points d'appui de notre action de transformation [...]. Ils peuvent être pour la CFDT un investissement prioritaire. [...] Il est vain de rechercher ailleurs les voies d'un renouveau de la mobilisation et de la syndicalisation. Si nous les néglignons [...], si nous les laissons s'institutionnaliser, nous passerions à côté d'une chance historique. [...]

« Surmonter les distances entre les élus ou les responsables de la section syndicale et les adhérents ou les salariés, c'est possible : en les impliquant dans la négociation annuelle ou le plan annuel d'amélioration des conditions de travail, en revalorisant le rôle des délégués du personnel. [...]

« Un effort important est engagé pour dégager la richesse des droits nouveaux. Des outils confédéraux ont été mis en place, l'Impact, l'Idep, le Celic. [...] S'il y a des militants heureux dans la CFDT, ils sont nombreux parmi ceux qui ainsi étudient, mettent au point et réalisent des projets précis. [...]

• Le pouvoir d'achat

« [...] Globalement, le pouvoir d'achat doit être maintenu, mais par des augmentations différenciées qui privilégient les bas salaires. En effet, les gains de productivité doivent être affectés non à l'augmentation générale du pouvoir d'achat mais à la création d'emplois par l'investissement, à la réduction du temps de travail, aux fonds salariaux, au maintien de la protection sociale, à la réduction des inégalités. »

Edmond Maire rappelle des résultats positifs obtenus sur les bas salaires dans la fonction publique (liés à l'action pour la vérité sur les primes) et sur le Smic.

« Il reste que le pouvoir d'achat global a tendance à baisser dans ce pays et, contrairement à ce que prétend le patronat, cela nuit aussi à l'emploi. Ce recul est vrai pour les chômeurs, les préretraités et les retraités.

• Les chômeurs

« [...] Dans un pays développé il n'est pas admissible que chômage soit synonyme de misère matérielle. Si on laisse se développer la pauvreté, il ne faut pas s'étonner du développement de l'insécurité et des forces de désagrégation sociale. Nous nous sommes battus sans jamais nous décourager depuis trois ans. [...]

Après le recul qu'a constitué l'accord sur l'Unedic, que la CFDT a repoussé, nous enregistrons quelques résultats : le gouvernement vient de revaloriser les allo-



cations de solidarité comme nous le demandions. Nous avons réussi à ce que la cotisation de 1 % des fonctionnaires ne serve pas à boucler le déficit de l'Unedic mais à payer des indemnités d'Etat aux jeunes et aux chômeurs en fin de droits qui relèvent non de l'Etat, mais de l'Unedic. Nous nous prononçons pour une augmentation des cotisations des salariés et des entreprises.

• La protection sociale

« [...] Le pouvoir politique fait preuve de la plus grande imprévoyance devant les difficultés structurelles de l'équilibre de la Sécurité sociale. Il se contente d'une gestion à courte vue et laisse l'après 86 complètement à découvert. [...] »

« Pourtant, si l'on veut lutter contre les offensives de privatisation, c'est maintenant qu'il faut s'y prendre. [...] »

• Les retraités dans la CFDT

Ce problème ne sera pas tranché à ce congrès. Nous ne sommes pas prêts... « Pour progresser, nous devons penser l'organisation des retraités en partant de notre objectif de syndicalisation et de mise en action du plus grand nombre, et non en recherchant d'abord comment ils vont s'insérer dans les structures confédérales. [...] »

• La mixité

La mixité progresse dans l'ensemble des organisations CFDT, constate Edmond Maire. « Cette action pour l'égalité professionnelle et pour la mixité dans la CFDT doit être un moteur dans notre effort de syndicalisation [...] »

• Libertés, sécurité, racisme et immigration

« [...] Face au développement du sentiment d'insécurité, face au racisme, les certitudes militantes montrent leur limites [...] elles restent sans effet sur l'opinion ». *Il faut développer* « une pédagogie de masse montrant le caractère irrationnel du racisme, montrant que le racisme est le premier facteur d'insécurité et de violence ».

Et surtout, « la lutte pour l'emploi est bien la première réponse de fond. Et aussi

l'action pour l'amélioration des conditions matérielles de logement et de vie dans les quartiers populaires ». [...] »

L'UNITÉ D'ACTION

« [...] Nous regrettons la glaciation de la CGT, son repli sur soi, sa condamnation uniforme de tout ce qui ne s'inscrit pas dans sa stratégie très politique. Mais nous ne tenons pas à développer en permanence une polémique avec qui que ce soit. Car au jeu de massacre des rivalités syndicales exacerbées, c'est le syndicalisme en définitive qui trinque. Nous souhaitons que la CGT sorte de son réduit, et en même temps que les convergences réalisées dans plusieurs négociations avec FO, la CGC ou la CFTC s'élargissent et se traduisent dans l'action ».

NOTRE CONCEPTION DE L'ACTION

Nous voyons « l'ambition de nos objectifs mais aussi les résistances qu'ils rencontrent. Notre conception de l'action, de l'amélioration du rapport de force est donc déterminante ». *Et d'abord à travers la syndicalisation* « premier moyen de bâtir une force permanente qui joue par elle-même son rôle de dissuasion ou de pression. Un adhérent informé, consulté, motivé est un élément de mobilisation ». [...] »

« Car le point de départ nous le connaissons : une classe ouvrière éclatée et peu syndiquée. La première nécessité de l'action consiste donc à nous rendre capables de plonger dans le réel. [...] La deuxième exigence est de produire des réponses adaptées et mobilisatrices, donc nécessairement diversifiées, qui en même temps concourent au progrès de nos objectifs communs. C'est dire l'importance du rôle des syndicats et des unions pour organiser les confrontations, informer et former les militants et se nourrir de l'ensemble des pratiques syndicales tout en leur donnant une unité. Enfin, troisième temps, des initiatives bien en prise avec les réalités doivent être mises en œuvre pour amplifier l'efficacité de l'action sur les domaines qui apparaissent prioritaires.

» On parle beaucoup de la place respective de la négociation et de la mobilisation dans la CFDT. Vieux débat de la poule et de l'œuf. Mais on ne parle pas assez de la fonction d'élaboration, la troisième composante du trépied de l'action, si j'ose dire, et qui est pourtant un préalable à toute réussite. [...] »

« Notre politique d'action nous unit par ses objectifs mais elle se nourrit par la diversité de sa mise en œuvre en fonction des identités professionnelles, de la taille des entreprises, des caractéristiques du salariat. Elle refuse les discours uniformes, aseptisés, réducteurs ; elle s'enrichit de nos différences. C'est la voie d'une adaptation réussie de notre politique syndicale ».

LA SYNDICALISATION

« [...] Depuis 10 ans, réflexions et initiatives ont eu lieu pour tenter de développer la syndicalisation. Mais [...] nous n'avions pas analysé assez en profondeur le lien d'adhésion, de démission ou de non adhésion, entre les salariés et la CFDT. Et c'est cela que nous avons décidé de regarder pour tenter progressivement de dégager avec les militants des pistes d'actions. » *Il faut le faire sans exclure* « aucune interrogation, aucun débat. [...] Nous savons que cela va être difficile parce qu'un changement dans les comportements, dans les habitudes de fonctionnement, n'a rien de spontané. Nous devons être ouverts aux expérimentations, même au prix de tâtonnements. » [...] »

Dans sa conclusion, après avoir souligné que ce Congrès se tient « en une période maussade », *Edmond Maire poursuit* : « La conviction du BN est cependant que nous sortons de ces trois années difficiles [...] avec des lignes de force de notre projet renouvelées et adaptées, [...] avec un renouvellement du débat dans la CFDT portant sur des problèmes-clés dont dépend l'efficacité de l'action syndicale. [...] »

« La CFDT, grâce à la qualité de ses équipes militantes [...] est capable, en s'appuyant sur ses acquis, de relever le défi de ceux qui nous prédisent le déclin du syndicalisme. Remonter la pente grâce à une stratégie d'adaptation longue et tenace, c'est entrer dans une nouvelle étape de notre histoire collective. Nous nous y engageons dans la fidélité à nos options fondamentales, mais sans cultiver la nostalgie du passé. Car notre histoire, c'est celle d'une évolution permanente et du refus des rigidités de tout système de pensée dogmatique ou immuable.

» Oser bouger, oser risquer pour rencontrer, convaincre de nouvelles couches de salariés et s'en enrichir, pour être une force entraînant de propositions et de transformation, c'est notre affaire à tous, militants et militants CFDT de tous âges. Montrons à ce congrès, et par la suite que nous lui donnerons, que la CFDT propose aux travailleurs un ressaisissement, un espoir réaliste, une organisation cohérente et tolérante, un syndicat vivant, ouvert, convivial, capable de redonner à cette société française morne un renouvellement dynamique ».

Un débat décapant

Cent trois interventions (p. 8 à 17) ont suivi la présentation d'Edmond Maire du rapport général (p. 4 à 7) sur le rapport général. Record battu ! Après la réponse du rapporteur (p. 18 à 22) le quitus a été voté au Bureau national sortant par 13 424 voix pour, 6 667 contre, 1 004 abstentions.

JEAN-YVES MORICE (Loire-Atlantique) - Nous protestons vivement contre le rejet d'une motion d'actualité traitant de l'indemnisation du chômage, d'une limitation du nombre des exclus et de l'instauration d'un minimum vital pour les chômeurs. Si l'on exclut le refus du protocole de décembre imposé par les syndicats et qui s'est prolongé par la sortie d'un nouveau rapport « Ce que veut la CFDT », on peut dire qu'au cours des trois ans, on n'a pas progressé dans la qualité des débats. Il est urgent de renforcer le débat sur ce qui constitue le projet de la CFDT. La volonté en Loire-Atlantique de rassembler les travailleurs de toutes les professions dans les actions communes nous a permis de prendre en charge la diversité des aspirations des salariés tout en évitant l'éclatement du salariat. C'est en construisant un fonctionnement démocratique s'appuyant sur le travail des militants que nous retrouverons notre dynamisme.

MICHEL CARVOU (UPSM) - Depuis trois ans dans la Région parisienne, nous sommes bien placés pour voir que la modification totale des structures de production est porteuse du meilleur et du pire. Malgré ce contexte, des expériences de modification de la durée du travail à 35 heures sont en cours. Mais il est nécessaire aussi de bâtir une pratique syndicale à la hauteur des enjeux économiques, juridiques et sociaux. Nous refusons de donner le quitus car l'offensive libérale de déréglementation du travail n'est pas assez combattue par la CFDT. Si la Confédération veut redonner confiance aux travailleurs, il faut qu'elle ait une action plus agressive sur l'emploi et les 35 heures.

MARCELLE MINET (Regroupement de syndicats de l'UD du Rhône) - Nous n'acceptons pas les déclarations d'Edmond Maire lors de la grève des fonctionnaires du 8 mars 1984. Ce n'est pas en culpabilisant ceux qui ont un emploi et en amplifiant les divisions entre le public et le privé qu'on pourra mener une lutte d'ensemble pour mobiliser et redonner confiance. Or, si on regarde la lutte pour les 35 heures, on voit que l'on est passé d'une lutte d'ensemble à une lutte « boîte à boîte ». Le projet de résolution ne va pas dans ce sens. La colonne vertébrale du syndicalisme, c'est une stratégie d'action articulée pour tous les travailleurs. Depuis trois ans, la CFDT se conduit davantage en gestionnaire que comme une organisation syndicale. Nous voterons donc contre le quitus.

JEAN-LOUIS FOUCAUD (FGMM) - La FGMM réfléchit avec la fédération de la Défense aux rapports Nord-Sud. En particulier sur les ventes d'armes qui font pourtant travailler 300 000 personnes. Demain la planète comptera 6 milliards d'individus. Les rapports de forces, les privilèges ne pourront subsister dans les mêmes formes. Nous demandons la reprise du débat sur la politique internationale de la CFDT. Les licenciements, le chômage, ça existe. Répéter que c'est la faute du grand capital, du patronat ne modifie pas les situations. Les vieilles recettes sont périmées : il faut adapter nos formes d'action pour faire la place aux deux millions de chômeurs. C'est les oublier que de s'arc-bouter sur des acquis. Face à la place tenue par le pouvoir d'achat, il a fallu de nombreux débats pour que l'emploi et la lutte contre le chômage soit la priorité. La

FGMM s'est battue et a obtenu des résultats en s'appuyant sur une pratique de masse. Le congrès devra répondre à cette question : cette priorité est-elle partagée par tous les travailleurs ? Il faut prendre le train du changement de la société.

BRUNO VIRIOT (SGEN Rhône-Alpes) - La CFDT vit une crise d'identité profonde et de désyndicalisation qui risque de figer les structures en deux blocs idéologiques. Un grand débat où se sont affrontées deux positions a été lancé avec les TUC. Hacuïtex y voit la précarisation des emplois alors que le rapport y voit une occasion d'intégrer les jeunes dans l'entreprise. Il faut rapidement développer la mobilisation pour que ces emplois deviennent de vrais emplois. Pour nous, la question essentielle reste l'amélioration de notre fonction-



nement pour réduire l'écart entre nos propositions et nos pratiques. Les structures absorbent trop les militants par le haut. Nous voterons le quitus bien que nous aurions souhaité que le rapport d'activité parle davantage des acquis depuis Metz de la syndicalisation des

femmes et s'attaque à la transformation de la société plus qu'à l'accompagnement de son évolution.

SIMON LEQUEUX (Regroupement de 7 syndicats parisiens SGEN, Services, Hacuïtex...) - Un congrès doit être un lieu de débats sur les vrais problèmes. Les intentions affichées dans le rapport ne vont pas dans ce sens. Pour nous, le vrai problème c'est la précarité qui envahit tous les secteurs avec le chômage comme excuse et l'emploi comme prétexte. La précarité ne se négocie pas. Il faut riposter et la riposte doit être interprofessionnelle. Nous préférons des lois qui avancent à des accords qui font reculer des acquis individuels et collectifs. Le projet d'Hacuïtex pose clairement les enjeux. La place de la CFDT est d'être au 1^{er} rang aux côtés des travailleurs et de lutter contre l'éclatement du salariat. L'orientation confédérale qui refuse toute action nationale et interprofessionnelle nous oblige à refuser le quitus.

LOUIS GÉRARD (Regroupement de syndicats Santé-sociaux Ile-et-Vilaine, Morbihan, Côtes-du-Nord) - Notre contribution s'axe autour de trois points : **L'emploi**. Dans les hôpitaux, les restructurations vont bon train. Nous ne sommes pas opposés à tout redéploiement mais il s'agit de mener une action syndicale offensive pour éviter le démantèlement des services publics. Nous ne devons pas abandonner notre lutte contre la précarité. La réduction des inégalités et le partage du travail doivent être martelés. **Les pratiques syndicales**. Il nous faut revenir à un syndicalisme au ras des pâquerettes. Sinon il y a risque de voir le syndicalisme perçu

comme une institution. L'identité CFDT. Certains doutent depuis plusieurs mois de l'identité de la CFDT et se déclarent dépositaires de la vérité. Que personne n'oublie que la CFDT est la propriété de tous ses adhérents.

CHRISTIAN COTTET (URP) -

Que devient l'URP ? La Région parisienne, c'est 1/5 des travailleurs, 70 000 adhérents, 350 syndicats. La préparation du Congrès a été très variable selon les syndicats et s'est faite davantage à partir des faits qu'à partir des textes. Nous avons plusieurs interrogations : Où sont les 35 heures comme



élément de mobilisation ! L'emploi comme priorité : d'accord mais pas n'importe lequel ! Législatif et contractuel : on est passé de l'extase des droits nouveaux à la phobie du législatif. Il y a place pour le contractuel et le législatif. La syndicalisation : depuis 1982, nous avons perdu 20 % des adhérents. Il faut développer l'effort de syndicalisation.

La Confédération considère à tort la Région parisienne comme perdue. Le développement de la CFDT en Région parisienne ne se fera pas contre les militants et contre les adhérents.

ALAIN SARDEAU (8 syndicats FGE Rhône-Alpes) -

Priorité aux 35 heures à l'EDF-GDF où cette réduction du temps de travail créerait 6 000 emplois dont un millier en Rhône-Alpes. Une région qui va perdre 5 000 emplois, avec la fermeture de plusieurs centrales nucléaires. Cette proposition, malgré sa crédibilité économique et les initiatives pour la faire connaître ne parvient pas à s'imposer dans les médias. Il faut que la Confédération profite des échéances électorales pour la faire passer.

JEAN BURRELIER (11 syndicats FUC Rhône-Alpes) - Nous ne voulons pas répandre

un quelconque dogmatisme. L'organisation doit s'adapter au plus près des travailleurs sans remettre en cause nos orientations. Cette adaptation est essentielle en termes de stratégie et de pratique. Nous devons prendre le temps d'une analyse approfondie et objective. Sommes-nous sûrs que l'intérêt des travailleurs est toujours porté ? La négociation de décembre a montré qu'il existe plusieurs stratégies au sein de la CFDT. Nous ne devons pas négocier sans rapport de force car le patronat n'a pas changé. Depuis 1981, le rapport au politique a dérapé, toutes nos structures ayant développé des relations avec le pouvoir sans débat ni contrôle. Seule l'action syndicale peut faire avancer les transformations sociales dans l'entreprise. Il faut éviter le danger de l'entrisme dans la CFDT de quelque bord qu'il vienne et de donner toute leur place aux adhérents et aux militants.

MICHEL BULTEZ (Nord-Pas de Calais) -

Deux exemples montrent que la démocratie syndicale est difficile à réaliser. Dans notre région d'abord, la préparation du débat sur la formation au CN d'avril qui a souffert d'un manque de discussions dans les structures de base. Ensuite, concernant le débat autour du protocole de décembre, on a pu constater des pratiques anti-démocratiques, telle la lettre standard de réponse négative diffusée ou l'utilisation fautive de signatures à l'amendement Hacuitex.

MICHEL VERGNOLLE (SGEN) -

Le SGEN a été bousculé par les thèses de l'actuel ministre. La nouveauté résiderait dans « l'école de nos parents » avec un zeste d'ordinateur en plus. Il est urgent que la CFDT pèse de tout son poids contre cette vague conservatrice. Il ne suffit pas de prôner l'élitisme républicain pour empêcher l'échec scolaire.

Le SGEN poursuit une stratégie de transformation de l'école où chacun aura prise sur son travail et sur l'école. Cela passe aussi par une transformation de la situation des personnels. L'adaptation du syndicalisme passe par deux axes : reconstruire une identité en fidélité avec notre histoire, reformuler nos ambitions sans jamais renier ce que nous sommes. S'adapter, ce n'est pas choisir le syndicalisme au profil bas. Il faut reprendre l'offensive.

ANTOINETTE BEGUIN (9 syndicats de Roubaix Tourcoing et environs) - Depuis Metz,

notre priorité c'est la négociation, mais elle n'a pas donné de bons résultats. Nous avons cédé devant le patronat, même dans le cas de l'Unedic. Le syndicalisme doit bâtir un outil pour permettre le passage au socialisme autogestionnaire. Ce ne sont pas des idées de spécialistes élaborées par nos dirigeants qui apportent des réponses concrètes aux travailleurs et aux jeunes. Ainsi, il faut relancer les 35 heures par une longue campagne d'action et organiser les chômeurs.

JEAN-PIERRE DUFOUR (Chimie Région parisienne) -

Que sont devenues les décisions de notre dernier Congrès ? Pourquoi sommes-nous passés de l'espoir à l'impuissance ? Agir et non subir sous peine d'être fossilisés suppose trois exigences : débattre au plus près des adhérents ; la mutation du syndicalisme ne signifie pas le reniement de notre passé ; partir de nos acquis.

Avec l'avis favorable à la signature du protocole de décembre 1984, le BN a pris le risque d'un éclatement de l'organisation. Nous devons encore progresser vers un syndicalisme qui privilégie la participation des adhérents. Notre syndicalisme de proposition ne doit laisser aucun terrain réservé à l'employeur. Pour développer l'adhésion, nous devons reconnaître le rôle primordial des adhérents dans l'élaboration de notre stratégie et de nos positions.

RENÉ ROUSSEAU (Regroupement de syndicats Interco des Pays de la Loire) -

La CFDT est à la hauteur de ses ambitions quand elle négocie la réduction des inégalités dans la Fonction publique (négociations salariales de 1985) et la réduction du temps de travail avec création de postes (mairie d'Angers), par exemple. Mais elle doit aussi changer la vie des chômeurs, des femmes et des immigrés, en entreprenant des réalisations concrètes. Avec la décentralisation, la CFDT doit porter son action sur les terrains du logement, de l'urbanisme, du transport et de l'aide sociale. Le rôle de l'interprofessionnel est déterminant. La CFDT doit sortir de son isolement et faire des compromis. Elle ne doit pas laisser s'instaurer un abîme entre ses propositions et la mise en œuvre effective des projets.

JEAN-RENÉ MASSON (fédération Santé-Sociaux) - Nous voulons défendre l'image d'une



CFDT ouverte et chaleureuse. L'adaptation du syndicalisme, dans notre fédération c'est prendre en compte la grande diversité de ses adhérents. C'est pourquoi nous avons mis en œuvre une pratique pluraliste. Première organisation dans le privé, deuxième dans le public, la CFDT a obtenu une amélioration des bas salaires (accord de 1985) et la signature, en juillet 1983, de la convention collective des aides-ménagères. En 1982, la section syndicale CFDT des travailleuses familiales rurales des Côtes-du-Nord a créé une fédération départementale en s'appuyant sur les lois Auroux. De la Confédération, nous attendons de l'espace (la Confédération ne doit pas agir à notre place) et du temps. Il importe de rappeler qu'il existe à la CFDT des militants heureux d'être à la CFDT, ayant la volonté d'aller de l'avant. Alors le prochain rapport affirmera avec force : « Elle en veut la CFDT ! ».

ROBERT MOUNIER-VEHIER (UR Rhône-Alpes) -

Le manque de réponse de la CFDT aux questions d'actualité a des répercussions sur la désyndicalisation. Le choc provoqué par les élections à la Sécurité sociale a suscité un débat autour de l'adaptation du syndicalisme. Mais cela nous a conduit à aborder la négociation avec le CNPF sans objectifs clairs. Après le sursaut de décembre, l'organisation s'est retrouvée et il nous faut tirer les leçons de cet épisode. Le texte « Ce que veut la CFDT » s'il cerne mieux les problèmes, ne répond pas à certains problèmes de fonctionnement.

Le redressement de la CFDT passe par une plus grande cohérence entre le projet, la stratégie, et le fonctionnement. Aujourd'hui, il faut accepter qu'il n'y ait pas de réponse globale préétablie, mais à construire à tous les niveaux.

SERGE ROUX (syndicats Santé-Sociaux de la Région parisienne) - On attendait un congrès historique, comme en 1970. Or tout a été fait pour éviter la discussion. Qui a proposé un nouveau plan de rigueur sur le perron de l'Élysée ? Qui a accepté de signer lors de la négociation de l'Unedic ? Qui considère que la grève est « une forme d'action tout à fait exceptionnelle » ?

Résultat : les pauvres sont plus pauvres, les chômeurs plus nombreux. Nous nous sommes trompés. En période de crise, il n'est pas possible de continuer à jouer à la chèvre de M. Seguin face au loup qui veut remettre en cause nos acquis et nos droits. La majorité de nos syndicats ne votera pas le quitus. Allons vers les 35 heures, refusons la précarité, lions emplois et défense des salaires, maintenons la protection sociale et démontrons que le capitalisme n'est pas une fatalité.

ROGER CAYZELLE (4 syndicats du SGEN Lorraine) - La mobilisation sur notre objectif de transformer l'école se heurte à trois obstacles : l'attachement d'une grande partie de la population à une conception traditionnelle de l'école, le fatalisme devant la crise et nos positions passées qui prônaient la création massive d'emplois. Nous devons dégager des objectifs clairs au service de la démocratisation de l'école et de la lutte contre les inégalités. Notre réflexion est convergente avec celle de la Confédération, nous voterons donc le quitus.

ALAIN PETITJEAN (Arsenal de Brest et FEAE) - Il faut chercher les causes de la crise du syndicalisme dans l'évolution en profondeur de la société, pour adapter nos pratiques et refaire du syndicalisme l'outil dont ont besoin les travailleurs. Nos syndicats sont engagés dans cette adaptation : création de journaux pour et avec les jeunes ; développement « d'associations de services aux adhérents » qui favorisent l'adhésion, permettent un nouveau militantisme, et régularisent la rentrée des cotisations ; prise en compte de la sensibilité et des besoins des cadres dans notre action et notre pratique.

ALAIN BREUT (4 syndicats PTT Bretagne) - La CFDT a tout à perdre à accentuer les divisions entre les différentes catégories de salariés et d'entreprises. Il faut développer une autre orientation du service public, avec un environnement favorable à l'emploi avec redéploiement des moyens de

l'État. Mais il est nécessaire de dénoncer l'attitude électoraliste de baisse des prélèvements obligatoires. Il nous faut mobiliser et unifier nos forces autour de la bataille pour l'emploi et la transformation du travail. Au total, si nous voterons le quitus majoritairement nous ne donnerons pas un chèque en blanc au BN.

ANGELO LIONELLO (mineurs de charbon, Lorraine) - Dès 1974 nous avions réagi contre le programme électronucléaire. La décision gouvernementale de juillet 1983 consistant à poursuivre dans la voie du tout-nucléaire mais aussi les importations de gaz, la crise de la sidérurgie, l'importation de coke... sont catastrophiques pour notre profession. Au plan mondial, pourtant, le charbon va jouer un grand rôle.



Nous proposons une consommation suffisante de charbon par EDF, que celui-ci soit utilisé dans l'industrie et le chauffage et que les importations soient réduites. La Confédération doit définir une politique énergétique équilibrée. Notre syndicat a su aussi mobiliser sur les conditions de travail, la politique sociale, l'organisation du travail, l'emploi et les salaires. De 1983 à 1984, le nombre d'adhérents a progressé de 12 %.

PASCAL BAILLEAU (PTT Région parisienne) - Si l'on compare la situation actuelle aux ambitions affichées au congrès de Metz, le bilan est négatif. Au lieu des nouvelles solidarités, c'est l'aggravation des inégalités entre les salariés, c'est le fossé qui s'élargit entre public et privé. On donne aujourd'hui priorité à l'individuel sur le collectif et on trouve des avantages au temps partiel. En fait d'adaptation, c'est l'acceptation du cadre imposé par le capitalisme et des exigences du patronat. Le terme de lutte est banni, l'unité d'action est

abandonné et on ne peut créer de vrais débats. Il faut réaffirmer un syndicalisme de classe et de masse et le socialisme autogestionnaire.

MICHEL DUTHOIT (UR Bretagne) - Le syndicalisme n'est plus à la mode. Avec ses 60 000 adhérents et son influence électorale (36 %), la Région Bretagne résiste. Le syndicalisme a largement contribué à humaniser la société française. Mais il n'a pas su profiter des conséquences de cela pour constituer une force syndicale de masse. Il reste idéologue, élitiste. Il fonctionne sur le mode de la délégation. Il faut faire des propositions sur le travail, agir à travers les comités d'entreprise sur le logement, la culture. Mettre en valeur les services rendus. Il faut examiner l'équilibre des moyens entre les organisations, la formation syndicale des équipes interprofessionnelles et l'information confédérale vicieuse, quant à elle, d'un dangereux laxisme. Les relations entre syndicats doivent être plus ouvertes pour que naisse l'envie de participer au syndicalisme.

BLANCHE POULARD (5 syndicats Santé-Sociaux Rhône-Alpes) - Nous assistons à la montée de la société duale et à l'inadaptation des réponses du système social officiel. Face à cette situation il importe de quitter le discours pour l'action. C'est ce que nous faisons en prenant des initiatives pour maintenir une dynamique d'avenir pour un autre système social et de santé. Pour retrouver sa légitimité, la CFDT doit réaliser. C'est pourquoi nos cinq syndicats voteront de façon majoritaire le quitus.

BRIGITTE MASSEIN (Syndicat national des impôts) - Il y a trois ans, nous dénoncions les risques d'une stratégie reposant davantage sur la négociation que sur l'action, non anticapitaliste, recherchant une pseudo-solidarité épargnant les possédants. En trois ans, le mouvement syndical a reculé et la CFDT avec lui. Aux impôts, 1 800 emplois seront supprimés en 1985-86, la réforme fiscale semble enterrée et la fraude fiscale est estimée à 125 milliards de francs. Près de 60 % des agents des impôts (catégories C et D) touchent moins de 2 fois le Smic. Or la Confédération accepte de négocier les redéploiements budgétaires. Elle a saboté l'action du 8 mars, centrée sur les bas salaires et la réduction des inégalités.

Le SNI a mobilisé le 29 mars dernier et mobilisera à la rentrée contre les suppressions d'emploi et le redéploiement. Contrairement à ce qui est écrit dans la résolution générale, la décentralisation n'existe pas. Nous voterons majoritairement contre le quitus et pour l'amendement du syndicat Hacuitex de Roubaix-Tourcoing.

COLETTE POIRÉ (5 syndicats Val-de-Marne) - La déreglementation du travail n'est pas une réponse à l'axe revendicatif emploi. Il nous faut combattre flexibilité et précarité et l'idéologie néo-libérale. Les intérêts des patrons et des travailleurs sont inconciliables. Il faut redonner aux travailleurs la confiance en leur propre mobilisation. Enfin, on ne peut négocier qu'en pleine mobilisation, par conséquent, il faut s'atteler à établir ce rapport de force.

MARCEL GONIN (Union confédérale des retraités) - La place des retraités et préretraités dans les structures confédérales n'est pas à l'ordre du jour du congrès. La question n'est pas assez mûre. Au printemps 1986, une rencontre aura lieu sur la syndicalisation des retraités et préretraités, dont il s'agit de réduire la marginalité. L'UCR veut aider les intéressés à s'exprimer et à agir eux-mêmes. Il s'agit bien là de moderniser les rapports sociaux et de prendre en charge la vie hors travail, objectifs confédéraux. Le 15^e congrès de l'UCR en avril dernier a vu l'arrivée de nouveaux militants qui ont vécu la déconfessionnalisation de l'organisation. Ce changement fait que nos organisations vont être mieux armées pour poursuivre la mise au point de nos pratiques syndicales adaptées à notre milieu et à l'importance des choix effectués par les instances politiques nationales, départementales et locales.

MICHEL GIGAND (9 syndicats du Calvados) - Les luttes ou les négociations, lesquelles doivent être les moteurs des transformations sociales ? La CFDT est-elle encore une organisation syndicale lorsque la Confédération refuse d'impulser les luttes unifiantes pour une réduction rapide du temps de travail à 35 heures ? Le bilan accable le Secrétaire général qui prédisait en 1981 qu'aucun travailleur ne dépasserait les 35 heures en 1985. Pour atteindre cet objectif, l'URI Basse-Normandie fait des propositions de réforme fiscale. Nos neuf syndicats ne voteront pas le quitus.

DANIEL TORQUÉO (syndicats Hacuïtex Nord-Pas de Calais)

- Les licenciements, les dépôts de bilan, les contrats à durée déterminée, les bas salaires, le travail au rendement, les nouvelles formes d'organisation du travail, le refus patronal de toute négociation : telle est la réalité de nos syndicats. Si nous avons obtenu des avancées dans le domaine des droits nouveaux par contre la réduction du temps de travail, la solidarité avec les mineurs anglais et la réduction des inégalités n'ont fait l'objet d'aucune initiative de la part de la Confédération qui a abandonné sa stratégie d'action contre le régime capitaliste. Nous sommes pour l'unité d'action la plus large possible. Il faut remettre en cause le capitalisme et mobiliser les travailleurs dans la perspective d'un socialisme autogestionnaire. Les orientations de Metz n'ont pas été suivies. Nous ne voterons pas le quitus.

BERNARD HENRY (URI Pays de la Loire)

- Jusqu'à fin 1984, les militants CFDT n'ont pas été à la noce dans une organisation hésitante, naviguant à vue. La négociation sur la flexibilité a mis en évidence le décalage immense entre la direction confédérale et les organisations CFDT. Seule, la consultation des organisations permet d'éviter la catastrophe, comme celle que nous avons frisée en décembre 84. Le rapport « Ce que veut la CFDT » a permis de relancer le débat, même s'il a pour objet de recoller les mor-

JACQUES GILLEROND (20 syndicats Hacuïtex Rhône-Alpes)

- Pour les travailleurs, la CFDT c'est le délégué dans l'entreprise et E. Maire. S'il n'y a pas cohérence entre les deux ils ne s'y retrouvent plus. Les militants eux, suivent mal les évolutions successives d'un congrès à l'autre, comme par exemple sur les 35 heures. Les mesures de flexibilité n'imposaient rien au CNPF, revenaient sur des acquis imposés par les luttes. Dans nos branches nous connaissons la flexibilité : elle n'est pas négociée mais imposée. Avertissement à la Confédération : il ne faut pas voter le quitus.

HUGUETTE FOUYER (6 syndicats de Rouen)

- Il faut proposer, mobiliser, agir. Il n'y a pas de réel débat à la CFDT. Les décisions sont prises par quelques-uns et les équipes CFDT investissent le terrain économique-social et abandonnent la revendication. Ainsi l'objectif des 35 heures est resté lointain car la Confédération n'a pas su se saisir de l'impulsion européenne de mars 1984. Sur la grève des fonctionnaires du 8 mars, la position confédérale est condamnable alors qu'elle aurait dû infléchir les positions gouvernementales. Nous ne voterons pas le quitus.

JEAN-LUC DUPRIEZ (6 syndicats de Haute-Garonne)

- La CFDT, sa pratique syndicale, son projet appartiennent aux syndicats. Ceux-ci ont l'impression que les négociations sur la flexibilité sont le fait de bureaux d'études ou qu'elles sont confisquées par la Confédération. La perception négative du syndicalisme est à relier à l'image de l'organisation qui semble accepter le dérèglement. La priorité confédérale en direction des PME est positive. Elle demande une volonté réelle des structures, un droit syndical adapté.

MARC GAGNAIRE (FGA)

- Nous disons oui au projet CFDT, mais nous ne pouvons l'écrire sans adhérents. Nous devons mettre l'adhérent au centre de notre action. Pourquoi des entreprises avec 30 à 50 % d'adhérents CFDT, d'autres aucun ? Parce que nous devons pratiquer un syndicalisme de négociation, aspirant à des résultats. Autogestion et négociation vont bien ensemble, car la négociation produit des résultats. Il faut donc construire un nouveau rapport avec les adhérents en s'appuyant sur le droit d'expression, le service à

l'adhérent, etc. Priorité à l'adhérent, c'est aussi accepter la diversité dans la CFDT. Nos adhérents nous regardent et attendent que la CFDT donne une image de cohérence et de solidarité. Pour cela nous voterons le quitus.

YVES OBLIGIS (12 syndicats Chimie - Pays de la Loire)

- La démocratie dans l'organisation est une nécessité absolue pour la prise en charge des positions CFDT. La négociation sur la flexibilité a montré un grand décalage entre les divers niveaux de la CFDT. Les syndicats doivent être consultés avant une telle négociation mais aussi pendant et avant d'engager la CFDT. Priorité à l'emploi ! Cela doit conduire à une campagne nationale impulsée par la Confédération. La syndicalisation c'est la condition d'une prise en charge par tous des priorités de la CFDT. Passer du slogan à la revendication concrète. Prendre du temps et se donner les moyens pour bien agir, ce congrès doit être une étape en ce sens et aussi pour retrouver le chemin de la tolérance.

MARCEL LE DAIN (Syndicat Santé - Services sociaux du Finistère)

- La désyndicalisation a plusieurs causes : la crise, le chômage, le nombre des revendications martelées entre 1970 et 1980 et gommées depuis. L'attitude trop théorique de la CFDT et sa perception par l'adhérent depuis fin 1982 y sont aussi pour beaucoup. Il nous faut être à l'écoute des adhérents qui nous reprochent une certaine complaisance à l'égard du pouvoir alors que les privilèges demeurent et les inégalités s'accroissent. Notre incapacité à régler les problèmes du chômage et le partage du travail est mal perçue des jeunes. Oui à l'adaptation du syndicalisme et à la mobilisation. Non au réalisme qui remet en cause les acquis. Nous partagerons pour la première fois nos mandats sur le quitus.

BRUNO CRETON (3 syndicats Métaux Nord)

- Nous intervenons sur la charte financière faute d'un débat spécifique sur ce point. Face à la baisse du nombre d'adhérents, il nous faut accentuer le travail syndical en direction des PME. Cela demande du temps, une pratique syndicale nouvelle et des moyens financiers auxquels la charte actuelle ne répond pas, en particulier la cotisation à 1 %. Le fonds de péréquation ne peut bénéficier à nos SSE qui violent, en bout de chaîne,



leurs moyens se réduire. L'augmentation des cotisations est plus forte que celle des salaires. Accentuer le prélèvement automatique, développer la solidarité, revoir la charte financière, poursuivre l'opération vérité sur les moyens des syndicats, doit être la tâche du futur BN. Et pourquoi ne pas lancer le débat sur la syndicalisation obligatoire ?

JEAN-MARIE TOULISSE (UR Nord-Pas de Calais)

- Nous refusons la morosité et le désespoir. Notre acharnement a permis d'obtenir des résultats concrets, fruits d'une pratique syndicale faite de propositions alternatives n'ayant rien à voir avec les slogans faciles. Il nous faut maintenir le cap sur l'emploi, notre objectif numéro un. ne pas refuser des mesures qui répondent à l'attente des jeunes. Mettre nos actes en rapport avec nos discours en évitant la trop grande centralisation confédérale. Poursuivre la mise en place de services aux militants et travailleurs. Nous sommes les « entrepreneurs » d'un syndicalisme qui réalise. L'activité confédérale a été conforme aux orientations de Metz, c'est sans complexe que nous appelons à voter le quitus.

GISÈLE DEMMER (Syndicat Interco Moselle)

- En confondant privilèges et acquis, les positions confédérales ne servent pas le combat pour la réduction des inégalités. Il ne faut pas encourager la baisse du pouvoir d'achat et le maintien des privilèges. Oui à la solidarité par tous mais pas seulement sur le dos des fonctionnaires, que ce soit dans les domaines de l'emploi ou des salaires. Oui à un syndicalisme de cohésion fait d'adhérents motivés sur des objectifs clairs. La décentralisation n'est-elle pas un leurre qui, en fait, accroît le seul pouvoir des élus locaux ? Interrogation égale-



ceux. Mais il reste beaucoup à faire pour approfondir notre conception de l'entreprise. Chez nous, on s'aperçoit que les rigidités viennent des entreprises elles-mêmes. Il faut aller plus loin dans l'effort de rénovation de nos pratiques syndicales.

ment sur les TUC dans la Fonction publique. L'administration leur fait prendre la place d'emplois stables et en fait une main-d'œuvre à bon marché.

GÉRARD THIBORD (SGEN du Doubs) - Pas de suspens, nous voterons majoritairement le quitus. Nous souhaitons que la CFDT retrouve sa marche sur deux pieds : la transformation sociale et la défense des intérêts des travailleurs. Pas de syndicalisme slogans. Mais face à des propositions complexes nous devons élaborer des stratégies de communications claires, ne faire confiance qu'à nos propres forces, mieux analyser l'environnement politique et les mouvements de l'opinion publique. Faute de quoi nos positions ne passeront pas, ce qui a été le cas dans le débat sur l'enseignement privé. Elaborer des revendications cohérentes avec notre projet autogestionnaire sans perdre de vue l'adhérent car il est précieux, voici notre objectif.

ANTOINE MOAL (17 syndicats et UR-FGA Finistère) - Rien de plus déplorable que de s'entendre qualifier de « droitiers », dans les médias et par certains camarades. Dire que l'on est de gauche, par quelques slogans, c'est bien, le montrer tous les jours sur le terrain c'est mieux ! C'est ce que la CFDT réalise dans notre secteur et nous nous y sentons à l'aise. Prendre en compte la réalité vécue des travailleurs c'est ce que nous voulons. L'autogestion : notre projet autogestionnaire n'est pas un but à atteindre mais bien un axe de transformation du rapport de pouvoir dans l'entreprise et dans la société en général, et la FGA s'y emploie y compris au niveau international. L'emploi : ce n'est pas en brillant « les patrons peuvent payer » que nous résoudrons ce problème. Mais c'est bien par la négociation que l'on fera avancer les choses. Non aux slogans, ce ne sont pas les mouches qui font avancer la charrette !

AIMÉ BUTTARD (FGTE) - Dans le milieu routier et les entreprises de sous-traitance : répression, patronat de choc, 50 à 55 heures par semaine. La mobilisation n'a pas été à la hauteur de tous ces enjeux et l'adhésion en a souffert. Le flou des positions confédérales n'a pas arrangé la situation. Nous ne nions pas le rôle de la négociation si elle correspond dans son contenu à l'attente des travailleurs. Jeter les bases d'un grand débat sur nos références

et pratiques, redonner une légitimité au syndicalisme, transformer les rapports de pouvoir dans l'entreprise, éviter la coupure entre le social et l'économique, accorder une indispensable priorité aux jeunes, mettre en avant l'emploi et les 35 heures, voilà ce que nous sommes condamnés à réussir.

ALAIN GIL (Syndicat Chimie Grenoble) - La CFDT future première organisation, c'était à Metz. Depuis, la Sécu et les prud'hommes sont passés par là. Aujourd'hui certains veulent ranger les orientations de masse et de classe au musée de l'histoire ouvrière. Le protocole d'accord de la fin 1984, cahier revendicatif du patronat, est révélateur des problèmes rencontrés par la CFDT. Remise en cause des acquis, pas de débat préalable, pas de rapport de force, travail précaire ont plus à voir avec le pendant syndical du libéralisme dominant qu'avec un syndicalisme de défense des intérêts des travailleurs. Le débat aura-t-il lieu à ce congrès ? Nous en doutons, ne serait-ce que parce que la résolution générale est caduque au profit d'un texte du CN non amendé et voté nulle part. Il nous reste à nous faire entendre sur le vote du quitus. Comme à Metz, nous ne le voterons pas. Quant à l'élection du BN, certains responsables fédéraux et confédéraux sont devenus aujourd'hui étrangers à la CFDT et nous refuserons de leur en confier la charge.

BERNARD FORGE (Personnels civils de la Défense nationale de Roanne) - L'un des enjeux de ce congrès : la syndicalisation pour rester syndicat de masse. le gouvernement, légiférant à tout va, a eu tendance à supplanter les syndicats et les a écartés des négociations, diminuant ainsi pour bon nombre d'adhérents leur rôle et leur utilité. Redonner son sens à la négociation, et donc au contractuel, et juger les compromis et les expliquer aux travailleurs, il nous faut retrouver ce mécanisme. Cela évitera de faire « porter le chapeau » à la Confédération et aux négociateurs comme cela a été le cas pour le protocole sur l'emploi. Redécouvrir l'action syndicale de tous les jours, et pas seulement la grève, valoriser les acquis, prioriser l'adhérent et les services à lui rendre, faire un effort particulier en direction des jeunes, maintenir l'unité de la CFDT, tout cela nous paraît primordial dans la période. Les orientations de la CFDT vont dans ce sens et nous voterons le quitus.

FRANÇOIS GUNTZ (UR Alsace) - Il est urgent de redonner confiance aux militants en leur offrant un projet mobilisateur, et redonner corps à nos idées d'autogestion. Il ne faut pas craindre les valeurs nouvelles que les jeunes recherchent : plus d'individualisme, et plus d'autonomie. Elles peuvent rencontrer notre projet, comme c'est le cas pour le droit d'expression. Notre action sur la RTT doit s'accompagner d'initiatives sur le hors-entreprise. Il ne faut pas accentuer la coupure entre ceux qui ont un travail et les autres. C'est de cette manière que la CFDT retrouvera une place originale en maîtrisant les évolutions.

NICOLE GRANGER (Syndicat Transports Somme) - Je veux faire entendre le cri des salariés des TPME trop peu représentés dans le congrès et dans la CFDT. Les TPME sont le lieu de



rapports sociaux archaïques. Pour beaucoup de patrons, c'est la guerre ouverte contre les militants qui essaient de faire exister la CFDT. Combien de sections naissent dans l'enthousiasme, puis disparaissent avec le découragement des militants harcelés. La Confédération a-t-elle conscience de ces difficultés, de ces abus continus, alors que l'on dit que les PME sont l'avenir de la France et créatrices d'emplois ? Mais nous avons confiance. Notre syndicat vit et se renforce, de nouvelles équipes se constituent continuellement.

MICHEL SALOMON (Services Cornouailles) - Dans le Commerce, la flexibilité c'est l'ouverture des magasins le dimanche et les jours fériés. Il ne faut pas laisser les employeurs décider seuls. C'est pour cela que nous demandons l'ouverture de

négociations dans notre département. Nous sommes prêts à y intégrer des notions de volontariat et de compensation pourvu que la négociation tienne compte du type de commerce, de la saison, du secteur géographique. En Finistère, les patrons refusent de négocier, alors qu'à Rennes, nos camarades ont obtenu un accord montrant qu'il existe des partenaires sociaux assumant leurs responsabilités. Cette avancée contractuelle pourrait, dans l'avenir, s'appuyer sur la loi-cadre que nous revendiquons avec notre fédération.

MICHEL AGOSTINI (UR Corse) - C'est la première fois qu'une délégation de la Corse participe à un congrès confédéral. La CFDT se construit en Corse dans un contexte difficile, de façon pragmatique. Pour cela, elle cherche à sortir de la logique « mort pour la Corse ». Même si ce n'est pas facile il existe une alternative démocratique, concrète, dans les domaines économique, social et culturel. Notre problème, c'est l'inexistence d'un patronat structuré et responsable avec qui négocier. La Région baigne dans la déréglementation. Dans ces conditions, nous sommes preneurs d'un accord national traitant des systèmes de représentativité.

DENIS TONNERRE (Fédération PTT) - Le 40^e Congrès doit être l'occasion d'un jugement lucide sur nos orientations, notre pratique et notre fonctionnement. Qu'est-ce que nos acquis ? Une destination et une voiture pour s'y rendre. Gardons-nous de ceux qui prétendent qu'il faut changer de voiture quand la route devient difficile. Gardons-nous aussi de ceux qui prétendent que les cartes Michelin de 1917 rendent compte avec précision du réseau routier de 1985. Il faut réaffirmer des objectifs clairs et mobilisateurs pour rassembler militants, adhérents et travailleurs. La CFDT a vocation de devenir la principale force de transformation sociale. Il faut s'en donner les moyens.

JEAN GARCIA (Syndicat de l'Institut national géographique) - La CFDT, pesant sur les transformations, ne cherche pas à être le moteur du mouvement social. La résolution présentée n'offre que la perspective d'être la « burette à huile » dans les rouages de la mutation. La stratégie d'alliance à la base sur des objectifs ponctuels

donne l'impression de mollesse face au gouvernement et de faiblesse du syndicalisme. Le syndicat IGN demande une réelle réflexion sur les conditions de la lutte de classes aujourd'hui.

MARGUERITE BERTRAND (Fédération des Services)

Depuis six ans, la fédération travaille à la resyndicalisation. L'objectif, c'est de développer une logique de producteurs qui concoure à l'émergence d'une classe ouvrière « debout » qui pèse sur les réalités de l'entreprise. Nous rencontrons diverses pesanteurs sociales : représentation et pratiques issues d'un syndicalisme de croissance ; recherche d'assistance plus que la conquête des moyens de changer les choses par nous-mêmes ; attitudes patronales. Nous avons besoin de plus de confrontation et d'élaboration collective, mais les changements qualitatifs demandent du temps. Il faut privilégier l'initiative sociale sur la loi car celle-ci n'est pas adaptée à la réalité des emplois de notre secteur. Nous devons obtenir des garanties collectives pour que ces emplois ne soient pas synonymes de précarité, et que ces garanties ne freinent pas l'embauche.

DANIEL CROQUETTE (UCC)

La population active évolue en permanence. La proportion des agriculteurs et ouvriers se réduit sensiblement au profit des employés, techniciens et cadres. Le syndicalisme doit prendre le risque de cette enrichissante diversité. Les cadres doivent travailler, à part entière, au sein des équipes syndicales. Les débats récents sur les radios libres, l'école privée, l'individualisation des rémunérations mettent en lumière la nécessité de concilier la place de la personne et celle du collectif. Sur tous ces terrains, la CFDT est bien placée. Il faut rechercher le type de communication le plus attractif. Se syndiquer est un acte moderne, il faudra le démontrer notamment aux jeunes... L'UCC vote le quitus.

JEAN-ROBERT SUESSER (Syndicat national Insee)

Les prévisions économiques de l'Insee vont dans le sens d'une détérioration des chiffres de l'emploi, résultat de la politique patronale et gouvernementale. La seule réponse syndicale c'est le socialisme autogestionnaire, c'est-à-dire la lutte pour une autre logique économique sociale et politique. Retrouver une politique CFDT claire est urgent. Or face à la pression

des intérêts privés, la Confédération se trompe de méthode. La question n'est pas plus ou moins d'Etat mais quelles réponses alternatives sur l'emploi, la santé, l'éducation pour quel projet de transformation sociale ?

PATRICK ROSENBLATT (Betor Pub Région parisienne)

Oui à l'adaptation du syndicalisme, mais dans le cadre de ce 40^e Congrès quel sens cela a-t-il ? Il n'est qu'une pâle copie des congrès précédents. Il n'y a pas de recette magique : toutes les expériences sont bonnes à prendre et à comprendre. Mais attention : l'idée d'un syndicalisme de service ne doit pas chercher à masquer nos erreurs de stratégie.

Emploi : ni le texte d'Hacuitex, ni les positions du BN ne sont suffisants. Pour gagner il faut lutter simultanément sur la RTT, le partage du travail et le revenu garanti des chômeurs.

Ce qui se joue dans ce Congrès, c'est la reconnaissance du syndicalisme ou la poursuite de son déclin. Nous partagerons nos mandats.

JACQUES NODIN (Interco)

Primo, le syndicalisme est frappé par la crise de mutation de la société qui exacerbe les contradictions et accroît le décalage entre travailleurs et militants. L'éclatement du salariat a des conséquences sur l'adhésion. Deuxio, nous appaisons souvent comme une organisation qui a du mal à concrétiser son projet, et qui s'appuie plus sur les institutions que sur les adhérents. L'enjeu de ce Congrès c'est l'adaptation du syndicalisme, tournée vers la syndicalisation, et qui repose sur trois interpellations : ancrer l'action syndicale dans les entreprises, les services et les bassins d'emploi ; faire vivre notre projet solidaire ; transformer les moyens de l'organisation. Ainsi nous construirons une CFDT solidaire et autogestionnaire. Et pour cela nous appelons à voter le quitus.

YVES CHERAIKI (Gaz/Electricité Saint-Mandé)

Ce qui est rassurant c'est que depuis Metz la CFDT ne s'est pas écartée de la notion de solidarité. Protégés par un statut, les travailleurs d'EDF/GDF bénéficient d'un « gâteau », qu'il est temps de partager. Pour permettre la création d'emplois, heurtant les traditions corporatistes parfois même nos propres adhérents, nous avons opté pour : la transformation du 13^e mois en congé, la récupération des heures supplémentaires,

la comptabilisation du travail à temps partiel, contribuant ainsi (modestement) au renversement de la tendance.



Nous ne sommes ni pro-confédéral, ni anti-confédéral, nous sommes simplement à la CFDT. Nous voterons massivement le quitus.

GEORGES FOUGEROUX (3 syndicats Services-Commerce de Champagne-Ardenne)

Démarquons-nous des actions utopiques globales qui sont dépassées. Les salariés veulent trouver un service dans le syndicalisme et être reconnus responsables individuellement. Que ce soit pour l'organisation du travail, les loisirs, le temps de travail, les horaires, les pratiques syndicales sont plus bénéfiques lorsque les salariés sont motivés par leur outil de travail. Construisons un syndicalisme de propositions et utilisons, acceptons l'émergence des valeurs individuelles des salariés avant que les patrons ne le fassent pour détruire les syndicats. Pourquoi ne pas retenir

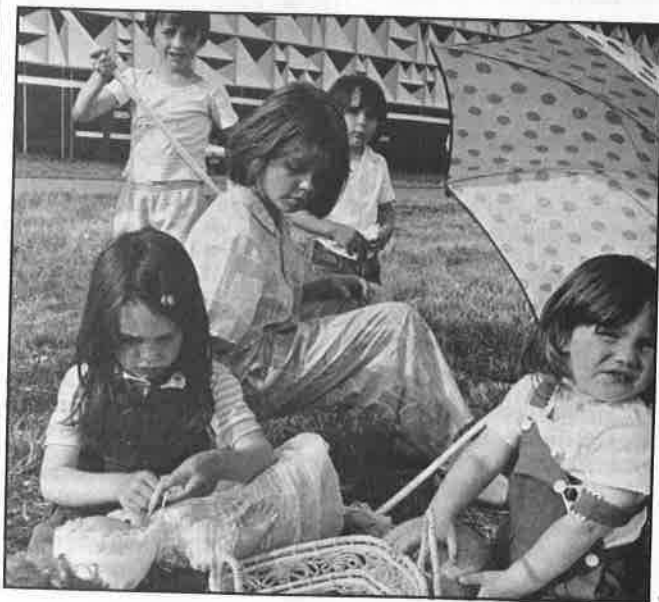
l'idée d'un syndicat self-service adapté aux besoins de chacun ?

DANIEL NAVARRO (syndicat de la police parisienne). Un syndicat de policiers aurait du mal à ne pas parler de sécurité. Aucun syndicat ne l'a fait. C'est pourtant un sujet porteur de réalités (problème aussi des médias) et porteur de tous les dévoiements.

La sécurité est une exigence sociale. Le sentiment de l'insécurité est exacerbé au-delà des réalités (problème aussi des médias). Gardons-nous de considérer cette gangrène comme passagère. Il s'agit avant tout de combattre les sources de l'insécurité, en aidant les délinquants ou pré-délinquants à n'être pas les laissés pour compte d'une société aveugle. Il faut lutter contre les idées reçues à la Le Pen et contre la marginalisation, le chômage, l'opposition entre les plus démunis et ceux accrochés à ce qu'ils tiennent. Le chômage des jeunes prépare la petite et moyenne délinquance. Nous devons lutter pour les intégrer.

JEAN-PAUL OTHELET (UR Lorraine)

Notre action sur l'emploi doit partir de l'entreprise. Il en existe deux approches. Une approche basée sur la séparation des tâches (l'économie aux patrons, le social aux syndicats) et une approche évolutive qui correspond mieux à la réalité présente. Les salariés sont davantage conscients, pour conserver leur emploi, des intérêts de l'entreprise, qu'ils n'identifient pas obligatoirement aux patrons. Il faut une modification en profondeur des mentalités des deux camps, et jouer le rééquilibrage.



brage des pouvoirs en faveur des salariés. Ces droits nouveaux sont un bon moyen. C'est un syndicalisme différent qu'il nous faut construire. Pour cela il faut changer notre fonctionnement car les structures vivent les unes à côté des autres.

RAYMOND VACHERON (Hacutex Le-Puy-en-Velay)

- Ce que veut la CFDT ce sont des perspectives d'actions nationales, des revendications unifiantes pour la défense des intérêts communs aux chômeurs et actifs sur l'emploi, le Smic, les 35 heures et non le partage des acquis et la flexibilité. La CFDT doit être une organisation indépendante et de classe refusant l'apolitisme. Le Congrès doit dire : non à la flexibilité, oui aux revendications. Le Congrès doit sanctionner la Confédération. Refus du quitus, et vote pour Hacutex.

RÉGIS VERSAUD (Syndicat Assurances Région Parisienne)

- Adaptation du syndicalisme : non pas en théorie, mais à partir de réalités et de notre pratique syndicale. Celle-ci vise à privilégier la politique contractuelle sur la loi. Et nous obtenons des résultats (RTT à 38 h 30, accords salariaux réduisant les inégalités, accord horaires variables et temps partiel). Résultat de notre stratégie d'action : la CFDT est la première organisation dans les assurances. Flexibilité : il y a un décalage entre les structures locales réalistes qui négocient la flexibilité et les équipes intermédiaires cramponnées à des textes sacrés qu'elles n'ont parfois pas même votés dans des congrès.

JEAN-MARIE LAMBRECHIS (EDF Lille)

- Pour améliorer notre efficacité et face à la routine des arrêts de travail contestés par les usagers, nous avons dû agir autrement. Nous avons centré notre action sur l'emploi, la RTT en visant la mobilisation des adhérents, des médias et en associant les chômeurs. Notre but : déboucher sur des créations d'emplois. La solidarité dans les actes oui, pas dans les débats stériles.

ALAIN CHUPIN (Fédération Gaz-Electricité)

- Les trois dernières années ont révélé toutes nos richesses collectives mais aussi notre incapacité à enrayer les pertes d'adhérents. Parler juste ne suffit pas. Il faut une vraie prise en charge des objectifs par les équipes syndi-

cales. Le décalage est grand, les SSE trop sollicitées. Le dévouement verbal sert trop souvent à masquer par un radicalisme des mots l'impuissance à mobiliser.

La confédération ne joue pas son rôle de coordination, par exemple sur les 35 heures. L'initiative ne viendra pas que des SSE. Il faut coordonner le local et le national.

MARC FERRAPIE (Construction-bois Rhône)

- Nous sommes d'accord sur l'essentiel des orientations proposées. La Confédération est allée trop vite et trop loin. Les militants, noyés sous les tâches dans des sections affaiblies, ont des difficultés pour les assumer. Les sections syndicales ont du mal à se situer en forces de proposition : nous devons renouer avec les pratiques d'information, de débat et confrontation devant les travailleurs.

Trois points à souligner. **Emploi et flexibilité.** Si la stratégie patronale était menée à son terme, ce serait la précarité généralisée, l'éclatement des statuts ; **l'entreprise** : enjeux, la dimension économique, technologique, l'organisation du travail, la formation, et **la syndicalisation** : priorité absolue.

PATRICK LÉGER (SGEN Côtes-du-Nord)

- Notre critique concerne la politique de syndicalisation. Pas d'accord avec la politique de « service à l'adhérent » qui semble se dessiner : risque d'institutionnalisation du syndicat, risque d'une CFDT transformée en marchand de soupe : « Voyagez CFDT, faites du sport CFDT, etc. » Mais pour le reste, adhésion au rapport général, notamment sur la volonté de développer l'emploi par la RTT et de donner un poids plus grand au contractuel, réduire les inégalités en articulant bas salaires, emploi, formation.

Notre action s'inscrit dans cette dernière perspective à travers notre conscience d'une école en nécessaire liaison avec l'entreprise, qui ne doit plus être considérée uniquement comme un lieu d'exploitation. Nous voterons le quitus majoritairement.

MARIE-THÉRÈSE MEUNIER (25 syndicats Santé-sociaux Saône-et-Loire)

- Renforcement de l'audience de la CFDT Santé en Saône-et-Loire, nous sommes la première organisation syndicale. Nous centrons nos efforts sur l'adaptation du syndicalisme qui se traduit ainsi dans notre pratique : rassembler les équipes, notamment

dans les petits établissements, mobiliser les forces militantes du département, en liaison avec l'interpro, éviter les contradictions.

Priorités à la syndicalisation aussi à travers notre action : transformer le travail, soigner autrement, améliorer le service rendu en milieu hospitalier, le droit d'expression, la lutte contre une hiérarchie très forte.

Le temps partiel est très demandé, nous souhaitons qu'il soit un droit reconnu, qui rejoigne notre objectif RTT.

JEAN-CLAUDE APARICCIO (UR Provence - Alpes - Côte d'Azur)

- Quand le BN a approuvé le projet d'accord sur la flexibilité, beaucoup d'entre nous se sont demandés si à la



CFDT il y avait encore un pilote dans l'avion. Attention à ne pas nous acculer à des choix caricaturaux du type ancien ou moderne. Nous sommes satisfaits de la correction apportée à la ligne confédérale au CN d'avril, et qu'Edmond Maire ait réaffirmé que la loi et le contractuel ne sont pas à opposer, mais sont complémentaires.

Le vrai problème, c'est l'absence de force organisée sur le terrain. Notre pratique nous fait mesurer la difficulté à faire respecter les accords que nous avons signés. Nous nous retrouvons dans le rapport « Ce que veut la CFDT » : volonté de réduire le décalage Confédération-militants, propositions susceptibles de redynamiser la CFDT.

JEAN PAQUEREAU (Métallurgie Deux-Sèvres)

- Pour nous, l'adaptation n'est pas un problème nouveau, c'est notre pratique. Nous négocions dans les entreprises, depuis bien avant 1982, et nous avons signé de nombreux accords avec comme priorité l'emploi. A la Chaînette, maintien de l'entreprise par la mise en place d'un fonds commun de placement.

Chez Heuliez, récupération des heures sup et la RTT à 37 heures pour créer des emplois. De nouvelles fabrications sont engagées, des emplois parfois précaires sont créés, mais même ainsi ils sont appréciés par les jeunes et nous agissons pour qu'ils se transforment en contrats durables. Plus de 800 embauchés depuis quatre ans.

ALEXANDRE DUMAS (Syndicats Chimie Aude)

- Nous partageons les critiques vis-à-vis de la Confédération sur la flexibilité, le recul revendicatif, les positions contradictoires. Nous souhaitons une concertation à la base avant toute signature sur les congés formation-reconversion.

L'impossibilité actuelle de travailler avec la CGT ne doit pas nous jeter dans les bras de FO.

Il y a une forme de bureaucratisation dans la CFDT, avec des relents de chasse aux sorcières. Il n'est pas certain qu'il n'y a pas un blocage au niveau des UD dans les remontées de la base vers le BN.

Pour toutes ces raisons, la grande majorité de nos syndicats refusera le quitus.

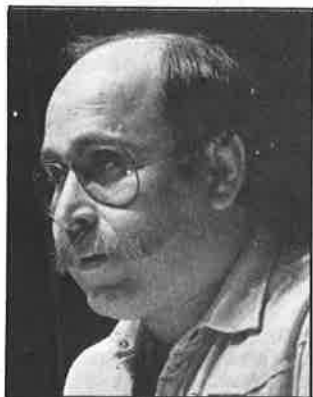
PHILIPPE LEPEU (Enseignement privé Morbihan)

- Nous nous retrouvons dans les orientations CFDT sur l'école, redéfinies au BN d'avril, mais le combat n'est pas terminé. La lutte continue pour transformer l'école, confirmer sa mission de service public, et obtenir des garanties pour les libertés des personnels des établissements privés. Elles ne passent pas par des accords tactiques entre le ministre et le chanoine. L'enseignement privé s'est vu reconnaître le droit de concourir au service public, mais déjà il cherche de nouvelles voies de contournement. C'est pourquoi le SGEN et la FEP ont engagé un travail commun pour explorer les voies du rapprochement.

CHRISTIAN BRESSON (Services Commerce Loiret)

- Sur le temps partiel, nous refusons la conception patronale qui veut tirer profit de la crise de l'emploi. La nôtre est de considérer le temps partiel comme un choix réel des salariés, un choix réversible, avec un déroulement de carrière normal. Seul un accord d'entreprise, comme nous l'avons fait chez Quelle, peut le mettre en œuvre. Mais, le temps partiel ne doit pas cacher la forêt de la RTT pour tous. Ne vaut-il pas mieux utiliser nos forces sur cet objectif plutôt que de se focaliser sur un mi-temps payé à 70 % comme le propose le rapport « Ce que veut la CFDT » ?

GEORGES BAUMAS (Syndicat Sécurité sociale et institutions sociales Var) - dans notre établissement Sécurité sociale de Toulon, 1 300 salariés (dont 70 % de femmes) travaillent depuis treize ans sur 269 consoles. Le nombre de dossiers a augmenté de 80 % en dix ans alors que les effectifs



sont bloqués depuis 1978. Pour étudier les conséquences de l'informatisation sur le personnel, nous avons demandé, en vain, l'intervention d'experts. La CFDT a constitué une documentation adéquate, notamment sur les réactions psychiques et physiologiques des employés qui travaillent quotidiennement sur console. La Confédération doit centraliser toutes les expériences d'initiatives menées dans le cadre de l'informatisation pour que celles-ci servent de base à des stages de formation.

ANDRÉ DORLEANS (UR Aquitaine) - La mise en place de service aux adhérents, tel l'atelier 47, permet d'enrayer la tendance à la désyndicalisation. Elle nous permettra de reconstruire un syndicalisme innovateur et dynamique. Cette conception n'est pas en opposition avec une action de masse et de classe. Le renforcement de la CFDT passe par la structuration de syndicats multi-sections qui intègrent les PME et la formation d'équipes de syndicats. Nous voulons que l'interprofessionnel soit plus présent dans les CE, les CLE, la planification démocratique.

MICHEL BOTELLA (8 syndicats Chimie, Provence-Alpes-Côte d'Azur) - La Région Chimie PACA est multiforme. Dans toutes les structures, les militants sont sollicités, tant et si bien que le syndicat devient un véritable cabinet d'étude économique et sociale. C'est vrai en particulier pour les loisirs, à travers l'Invac : la Confédéra-

tion doit redonner à cet outil sa place stratégique. La Chimie PACA est engagée dans la protection de la nature, le traitement et la revalorisation des déchets industriels, ce qui entraîne une répression.

Face au patronat anti-syndical, nous devons démontrer que le syndicalisme CFDT, avec ses propositions, son efficacité dans l'entreprise et ses moyens de lutte, est le gage de citoyens responsables.

RAYMOND LENFANT (PTT Nord) - Le Secrétaire général a condamné notre participation à la journée du 8 mars alors que cette journée était pour nous l'occasion de nous battre sur les 35 heures. Dans ces conditions, il faut beaucoup de conviction pour faire son travail de militants. Nous apprécions la stratégie d'adaptation de la Confédération. Dans le même temps, nous déplorons que les positions de l'organisation ne s'élaborent plus à la base, mais dans un petit cercle d'intellectuels. Militants et adhérents sont de plus en plus éloignés de la vie confédérale. Il faut que la Confédération balaie devant sa porte.

RÉGIS DE BERRANGER (Fédération banque) - Le Congrès de Bordeaux est plus important que d'autres. Il ne faut pas se contenter de rappeler nos orientations fondamentales, sans se préoccuper de leurs traductions concrètes. Pas plus qu'il ne faut oublier notre spécificité et en rester à une gestion ponctuelle et corporatiste des problèmes. La démarche adoptée jusqu'à présent crée la confusion. Le fédéralisme doit devenir synonyme de cohérence et de diversité, alors ne pratiquons plus de changements d'axes, de plans de travail et de revendications. Le champ de la formation s'est élargi depuis 1971 au monde diversifié de la formation continue. Il faut donc développer la présence CFDT dans toutes les entreprises qui font de la formation.

GERMAIN PAULUZZI (Syndicat national des personnels d'élevage et insémination) - Le syndicalisme doit gérer la contradiction entre le progrès facteur d'amélioration et le progrès destructeur d'emploi. Il faut inventer la mutation du progrès. Si le capitalisme c'est l'exploitation scientifique du salarié, nous devons sortir le savoir des mains du capital et nous le réapproprier. Le combat pour le savoir c'est le combat pour l'autogestion, la

réduction des inégalités. N'affaiblissons pas la CFDT qui est la plus grande école de France, on y enseigne l'autogestion, la solidarité et l'émancipation.

PIERRE LUCAS (Santé-sociaux, Hautes-Pyrénées) - Quel est le sens de la négociation ? Dans le secteur Santé, les salaires, la durée du travail et les effectifs sont discutés dans les ministères. Pour négocier, il faut des marges de manœuvre, let la décentralisation n'a pas encore produit d'effets. Sans parler des blocages financiers. Quelle alternative proposer pour agir efficacement ? La création d'un autre syndicalisme, plus efficace, doit nous amener à nous interroger sur l'utilité de multiples réunions qui n'aboutissent à aucun résultat et nous coupent des adhérents. Ces pratiques routinières nous cachent bien souvent la voie de l'adaptation du syndicalisme.

CHRISTIAN MARQUETTE (FUC) - Nous avons constaté des glissements d'orientation de la CFDT sous le poids des difficultés. Lors du protocole de décembre 1984, cette évolution a pris un tour dangereux. Le rapport « Ce que veut la CFDT » est une étape positive. Mais cela ne nous suffit pas. Il doit effectivement orienter l'activité de toute la CFDT. Il reste à donner à ses axes toutes leur substance et un contenu opérationnel. Notre fédération propose au Congrès l'organisation d'assises nationales CFDT sur l'évolution des métiers et des emplois. Nous devons partir des intérêts spécifiques des



travailleurs pour élaborer des propositions sur la gestion économique. La transformation du travail doit être au centre de notre politique d'action, point d'appui pour définir concrètement notre conception de

l'entreprise, notre autonomie et notre logique syndicale.

BERNARD NOWAK (Commerce et services, Lille) - Nous n'avons pas permis aux travailleurs de résister aux effets de la crise ni d'avancer vers une issue non capitaliste. Non seulement nous avons échoué sur les 35 heures, mais la Confédération a combattu les mesures législatives réclamées au dernier congrès. Comment peut-on prétendre à la fois lutter contre la société duale et signer l'accord intérim, ou affirmer l'effet bénéfique des TUC, TIC et autres « caches sexe » du chômage ? Il faut revoir notre syndicalisme. Pour la Confédération, l'exploiteur, ce n'est plus le patronat. On renvoie donc l'action dans les branches. La modernisation nous conduit à nous allier avec la CGC, FO et la CFTC contre l'union dans l'action avec la CGT. Nous voterons contre le quitus et pour le texte d'Hacuitex.

JEAN-LOUIS CHAUZY (UR Midi-Pyrénées) - Entre abandonner les problèmes économiques aux seuls chefs d'entreprise et attendre de l'Etat les solutions aux problèmes, il y a une démarche plus ambitieuse qui consiste à repenser notre mode de fonctionnement et à nous poser en acteur économique. C'est la nôtre. Cela nous oblige à avoir une approche décentralisée des problèmes économiques, faite de propositions. Le travail concret ne nous fait pas désertier l'action ni quand il faut la grève. Il nous faut retrouver une colonne vertébrale pour donner un sens à nos revendications. Pour cela, il faut repenser le rôle et les moyens de l'interpro qui souffre d'un certain repli des militants sur l'entreprise.

FRANÇOIS WERNER (SURT) - Nous sommes favorables à la coexistence d'entreprises privées avec le service public mais il faut que celui-ci continue à exister. Sa mort serait une atteinte à la démocratie. Nous sommes majoritaires dans notre secteur et comptons bien le rester. Plutôt que d'avoir un statut qui dépende d'un décret, nous préférons la contractualisation. Nous venons de négocier une convention collective qui prend en compte les spécificités de notre secteur. Nous refusons de confondre contrat à durée déterminée et précarité, l'accord signé nous permet de développer des garanties conventionnelles. Nous voterons le quitus.

NOËL DAUCE (Syndicat national du travail et de l'emploi) - Paradoxe à ce congrès, tout le monde parle des chômeurs et ils sont absents de toutes les délégations. Nous avons notre part de responsabilité. Nous sommes rouillés pour les organiser. Par deux fois, la CFDT a avalisé la diminution des revenus des chô-



meurs. C'est une conséquence du syndicalisme institutionnel que nous refusons. Nous nous opposons à la fois à la note du secteur Emploi de décembre 1984 et à la position d'Edmond Maire au CNC d'avril 1985, s'opposant au revenu minimum pour tous les chômeurs. Nous affirmons l'actualité de notre projet autogestionnaire. Nous voterons contre le quitus et soutenons le texte de la fédération Hacuitex.

GILBERT CLAUDEL (Fédération PSTE) - De la plate-forme de 1977 aux objectifs de Brest, la CFDT a engagé une réflexion pour reconstruire l'esprit en dégageant des priorités : emploi, RTT, lutte contre les inégalités, droits nouveaux. Nous devons ajouter à ces priorités, celle de l'expression et de l'organisation des chômeurs et travailleurs précaires. Le texte « Ce que veut la CFDT » apporte une bonne réponse sur l'articulation nécessaire entre notre stratégie autogestionnaire et l'action quotidienne. S'adapter, c'est bien rechercher les moyens d'un plus pour le syndicalisme et non une soumission aux contraintes ambiantes.

CHRISTIAN JUYAUX (Hôtellerie-tourisme, Savoie) - Situation précaire des travailleurs du fait du phénomène saisonnier, industrialisation d'une partie de la profession, sous-traitance, déqualification, mise hors garantie d'une grande partie des salariés caractérisent notre secteur. cela nous contraint à une pratique novatrice : pren-

dre en compte ces réalités et négocier des garanties. Des résultats : convention collective du tourisme social, des remontées mécaniques, accord Club Méditerranée garantissant l'emploi saisonnier pour une durée indéterminée. Notre priorité : réduire la précarité. La CFDT fait des propositions : revenu annuel garanti accompagné de mesures d'aménagement du temps de travail, reconnaissance de la multicompetence, mobilité adaptée, bourses de l'emploi gérées paritairement.

PIERRE BRANCHEREAU (FEP) - Nous avons échoué sur la constitution d'un service unique d'enseignement. Rejetons tout sectarisme : ce n'est pas par le législatif que nous avancerons. Nous devons tous contribuer à faire émerger les conditions pour que l'école devienne le lieu de construction de la société de demain. C'est à partir de là que les deux enseignements se rapprocheront progressivement. La FEP a décidé de s'investir dans cette pratique. L'école doit s'adapter aux élèves et non le contraire. Elle changera si, tous ensemble, nous en faisons notre affaire.

GUY ROBERT (UR Basse-Normandie) - Comment les travailleurs en situation d'emploi précaire peuvent-ils se reconnaître dans la CFDT, alors que celle-ci négocie leur existence de précaires... En témoigne la récente signature de l'accord intérim. Que faire ? Maintenir la revendication des 35 heures. Il faut la création d'un rapport de force au niveau national. La démarche entreprise par entreprise, branche par branche, conduit à une impasse. Le passage aux 35 heures doit être associé à des mesures fiscales. Il est urgent de mener une campagne nationale pour les 35 heures.

JACQUES DANIÈRE (5 syndicats Chimie, Haute-Normandie) - Sur la flexibilité, la CFDT s'est fourvoyée dans la négociation sans que l'ensemble de l'organisation soit mobilisée. En renonçant au triptyque : élaboration collective - action - négociation, la CFDT a-t-elle voulu changer les orientations ? Il nous faut prendre les moyens pour élaborer nos propres revendications sur les questions essentielles. L'âpreté de la période nous a cantonnés dans la défense de l'emploi et du pouvoir d'achat. Aspirés par les institutions, nos militants ont quelque peu

déserté le terrain. Nous devons nous ouvrir aux adhérents et élargir notre champ d'action. Nous devons profiter du travail effectué par les nouveaux outils dont s'est dotée la CFDT.

ROBERT DUMONT (Syndicat Commerce, Paris) - Il existe des disfonctionnements dans la pratique de la CFDT. L'exemple de la flexibilité dans le Commerce le prouve. Il illustre certaines conceptions CFDT d'intervention dans ce secteur et l'insuffisance de la démocratie syndicale. L'ouverture des supermarchés le dimanche n'est pas créatrice d'emplois. Les contrats à durée déterminée, les heures supplémentaires, les emplois de démonstration renforcent la précarité. Les protections sociales sont battues en brèche. Le temps partiel est imposé plus que choisi. Syndicalisme de contestation et de proposition doivent être articulés. L'adaptation n'est pas l'adaptation au patronat.

JEANNE GROSCLAUDE (Syndicat général de la Recherche agronomique) - Le problème principal dans notre secteur est la différence entre les diverses catégories de personnel. Il est très difficile de mener le débat dans des termes compréhensibles pour tous. Nous avons le sentiment que les autres travailleurs confédérés nous collent



des étiquettes de privilégiés. Pourtant nous acceptons le contrôle social de notre travail et le débat public sur les objectifs de la recherche. Nous vivons nous aussi le problème de la précarité avec les hors-statuts, auquel il n'est pas facile de répondre.

ROBERT LEPERSON (4 syndicats Chimie, Picardie) - Nous ne devons pas limiter notre action aux conflits ouverts : les accords sur l'emploi et la réduction du temps de travail chez Goodyear et Carbone Lorraine l'ont montré. Désastres de

l'emploi dans l'Aisne et l'Oise : Péchiney, Saint-Gobain et Rhône-Poulenc profitent de l'enclave économique de la Picardie pour concrétiser leur politique sociale.

Le rapport appelle à engager la réflexion sur des questions essentielles. Plus que jamais, il est nécessaire de dégager des objectifs et les moyens pour les mettre en œuvre. Nous serons novateurs si nous pouvons dire chacun, demain : un adhérent ça va, trois adhérents bonjour la CFDT !

SAUVEUR BACHO (Agroalimentaire, Pays-Basque) - Notre syndicat ne rencontre pas un patronat moderniste. C'est par la mobilisation que les travailleurs négocient réellement et non par des procédures à froid. La lutte de classe existe, même si la CFDT en parle peu. Nous ne partagerons pas la conception de la Confédération qui donne priorité au contractuel. Les 35 heures sont une réponse au chômage. La Confédération doit jouer un rôle actif complémentaire à l'action des branches. Ainsi, l'image d'une CFDT pro-gouvernementale sera atténuée.

ALAIN LEBOUTEILLER (UR Haute-Normandie) - L'UR Haute-Normandie approuve la résolution générale. Quatre conditions sont nécessaires pour avancer : garder le cap sur la resyndicalisation, quel que soit le résultat des élections de 1986 ; renforcer le rôle du syndicat comme structure de soutien aux sections syndicales ; concrétiser l'intervention interprofessionnelle sur le hors-travail, le développement économique, le soutien aux syndicats en liaison avec les fédérations, et sur la décentralisation ; enfin, avancer dans la complémentarité entre les structures professionnelles et interprofessionnelles, en donnant la priorité à des contrats entre fédérations et unions régionales pour l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes, par exemple.

CHRISTIAN NONY (Commerces-Services- Hôtellerie-tourisme, Isère) - Des actions et négociations débouchent dans les entreprises. Une dynamique d'action peut être créée à condition de veiller à la difficulté de l'action centralisée, au déséquilibre entre les moyens confédéraux et ceux des organisations sur le terrain, au rythme trop rapide qui ne permet pas de suivre. Nous estimons que la solidarité interne est nécessaire pour retrouver autour des bourses du travail, le

sens du lien entre cité et entreprise. Afin que la Confédération prenne mieux en compte les réalités et les difficultés des petites entreprises, nous partagerons nos mandats.

PAUL PLAGNE (UR Bourgogne) - Pour enrayer la désyndicalisation, l'URI Bourgogne a pris plusieurs types d'initiatives : ouverture vers les salariés isolés, meilleure prise en charge des comités d'entreprise qui permet de donner un plus aux adhérents CFDT ; actions en faveur des jeunes (projet d'échanges équilibrés avec le Burkina, expositions...). Dans l'adaptation du syndicalisme les militants jouent un rôle irremplaçable à un niveau stratégique. Il faut développer leur travail d'écoute et d'explication. Cela suppose la fixation de priorités, mais aussi la capacité à mobiliser, à faire connaître les acquis. Le conflit Creusot-Loire en fournit un exemple.

PIERRE LACRETELLE (Personnels des chambres de commerce) - A propos de flexibilité, soyons précis dans les termes que nous employons. Il y a la précarité et il y a la souplesse. Celle-ci est de plus en plus présente et parfois nécessaire. Refuser les deux, c'est l'impasse. La « précarité », c'est la souplesse sans garanties collectives. Dans notre secteur nous avons négocié pour les « précaires » le droit d'élire des représentants. Nous n'avons pas ainsi favorisé la précarité. Nous leur avons donné le moyen de se rapprocher des garanties du plus grand nombre.

MICHÈLE MOTYKA (Commerce Moselle) - Les droits nouveaux, acquis de la CFDT, représentent une masse d'outils considérables à la disposition des sections syndicales. Mais les perspectives ouvertes par ces droits ne sont pas toutes utilisées. L'appel à l'inspection du travail reste



dominant. Le législatif montre ses limites. L'accord contractuel favorise les solutions originales. L'action juridique doit se faire en lien avec la négociation. Le rôle d'acteur du syndicat s'en trouve ainsi renforcé. La réduction du temps de travail est au cœur des préoccupations des salariés. Les contacts pour discuter de cette revendication constituent un des moteurs de l'action du syndicat. Nous devons non seulement nous adapter, mais aussi faire preuve d'initiative.

PIERRE PERAN (Syndicat national des douanes) - Le discours du Secrétaire général n'a pas dissipé l'épais malaise

ressenti par les militants. La condamnation par la Confédération de l'action du 8 mars dans la Fonction publique a culpabilisé les travailleurs et les adhérents. Ceux qui défendent leurs salaires ne sont pas des nantis, les vrais privilégiés sont ceux qui perçoivent des primes considérables et occultes. On ne peut accepter les réponses individuelles à la crise. Heureusement que la loi est là pour compenser les reculs contractuels.

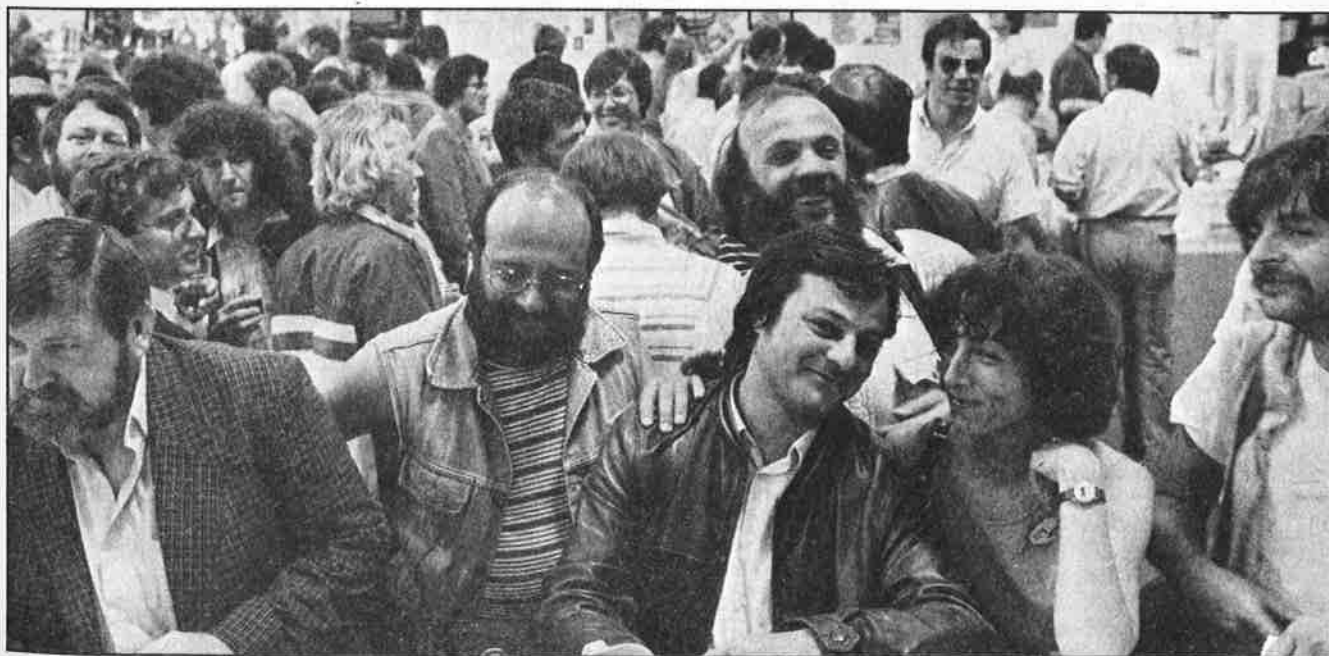
MICHEL MORTELETTE (FTI-LAC) - Le gouvernement n'a pas su faire respecter l'esprit de la libération des ondes, jugée indispensable par la CFDT. Il en résulte une restructuration des entreprises du secteur. Le développement se fait dans le cadre des PME, conséquence de la filiation des grands groupes qui cherchent à échapper aux seuils sociaux, ce qui entraîne la précarité. L'adaptation du syndicalisme, c'est agir, innover, comme cela s'est fait avec la convention collective des salles de cinéma qui prévoit des délégués de site de champs professionnels. Les restructurations financières dues à l'arrivée des nouvelles technologies remettent en cause les équilibres écrit-audio-visuel, public-privé et audiovisuel-spectacle vivant. Les produits de la culture sont soumis aux lois du marché. Nous soutenons les axes du texte. « Ce que veut la CFDT ».

GUY RATEL (Syndicat des laiteries de Briquebec Basse-Normandie) - Comment la

CFDT peut-elle se prétendre démocratique alors que son Secrétaire général se déclare prêt à remettre en cause la réglementation du travail, sans consultation de la base ? De même, la FGA devrait descendre de son perchoir et cesser d'être la fédération du prêt à signer. Avant de se préoccuper des revendications patronales, ne doit-on pas prendre en compte les revendications des travailleurs, leur désir de voir la législation sociale appliquée ? Nous ne voterons pas le quitus.

JEAN-JACQUES THOUVENIN (Syndicat du transport d'énergie, Paris) - Beaucoup a été dit. L'essentiel, pour nous à EDF, c'est le partage du travail. Aussi je m'en tiendrai à demander à la Confédération de militer dans le même sens, particulièrement dans la négociation sur les taux de cotisations sociales.

JEAN-LOUIS ESCAFIT (UR Languedoc-Roussillon) - Deux idées clefs pour l'action de l'URI. Primo : être une force syndicale de proposition. Il s'agit d'articuler notre action revendicative pour un nouveau type de développement régional permettant de concrétiser l'adage « vivre, travailler et décider au pays ». C'est autre chose que la dénonciation idéologique et l'agitation corporatiste. Deuxio : avoir des équipes syndicales solides. Face à une réalité majoritairement PME, le dévouement tous azimuts des militants interpro a fait son temps. D'où la volonté de développer la formation syndicale. ■



La réponse d'Edmond Maire

Prononcée sur un ton particulièrement vigoureux, la réponse d'Edmond Maire a été écoutée par les congressistes avec une attention passionnée, ponctuée à de nombreuses reprises d'applaudissements ou de sifflets, selon les points de la salle. Une très longue ovation en a salué la conclusion, mettant le point final à un débat que, dès sa première phrase, le Secrétaire général avait qualifié de « riche et parfois fort animé ».

Notre débat « montre l'identité de la CFDT comme syndicat de la libre expression, où l'on refuse de ressasser cent fois les mêmes certitudes pour se rassurer et où, au contraire, parce qu'on a fait le bon choix - prendre à bras le corps les problèmes de crise et des mutations - on va au fond des interrogations, on confronte ses approches critiques ».

Les propositions du Bureau national « ne reposent sur aucun compromis boiteux. La stratégie d'action, d'adaptation et de syndicalisation présentée ici est claire et cohérente. Elle fera la preuve de sa solidité, de son efficacité et, je l'espère bien, de sa force d'entraînement. » [...]

Edmond Maire explique les raisons du rapport d'actualisation du BN. « dont certains ont estimé qu'il avait perturbé la préparation du Congrès » ; la longueur des délais de préparation fait que le rapport général est pensé un an avant le Congrès, la proposition de résolution neuf mois avant. Mais entre temps, le débat a mûri, et « il fallait que les événements soient décañtés. Nous ne pouvions pas anticiper.

Ce rapport n'est pas un texte de circonstance, mais « une orientation stable à laquelle nous nous tiendrons ». Le BN sortant sur cette base, a adopté un projet de plan de travail soumis au nouveau BN.

LES CONDITIONS D'UN VRAI DÉBAT

« Aucun de nous, ici présents, n'a, j'espère, de mandat impératif. Sinon pourquoi tenir un congrès ? Ce serait cher payer s'il ne s'agissait que d'additionner les pour et les contre et de subir des discours sans les écouter. Tous, nous sommes venus mandatés pour exprimer des orientations, des votes, et en même temps pour tenir

compte des aspects du débat que nous n'avions pas pris en compte auparavant. Car il n'y a pas de débat sans écoute, sans tenter de comprendre les analyses de l'autre ». [...] Edmond Maire cite « à cet égard » une contribution de la Fédération des Finances, « par ailleurs fort critique à l'égard de la Confédération », qui décrit la CFDT comme « une organisation dont la diversité est la première richesse et la tolérance son pain de tous les jours... Je fais mienne cette déclaration de principe. Malheureusement ce n'est pas le ton de quelques-uns qui se sont surpassés au petit jeu bien connu du "plus anticonfédéral que moi tu meurs". On pouvait parfois avoir l'impression que la vie syndicale est un conte de fées, opposant le grand Satan à Alice au pays des merveilles ! Quant à celui qui signe Pancho Villa et qui vient encore de publier un nouveau pamphlet anticonfédéral [...] on se demande ce que fait encore dans la CFDT ce Mexicain d'opérette. Mais il y a plus sérieux, plus préoccupant, ceux qui déforment délibérément les positions de la Confédération. »

Edmond Maire cite ici l'Union régionale Basse-Normandie lorsqu'elle affirme sans hésiter : « La Confédération soutient la politique néolibérale actuelle », ou encore : « Seule l'existence d'un compromis clandestin entre la Confédération, la fraction moderniste du patronat et le courant rocardien du PS permet de saisir la ligne confédérale », et enfin : « Les positions confédérales sont élaborées à l'extérieur des instances statutaires » : « De tels procédés préfabriqués à des fins obscures ne méritent pas qu'on s'y arrête. Pas plus que l'intervention de ce responsable de Basse-Normandie qui n'a pas hésité à employer un procédé méprisable, en utilisant une déclaration interne de Pierre Hureau,

lequel partage pleinement les orientations proposées à ce Congrès ». [...]

« Enfin, il faut aussi relever dans les trois ans passés la tentative appelée "autre démarche syndicale", réunissant certains militants CFDT en dehors des structures syndicales. Aucun intervenant des syndicats qui appartiennent à ce regroupement n'a osé faire état de son appartenance. C'est déjà significatif du caractère manipulateur de ce rassemblement clandestin [...] Leur comportement totalement contradictoire avec la démarche autogestionnaire est celui bien connu de l'avant-garde militante [...] Leur pratique vise à constituer une tendance organisée avec ses réunions, ses moyens d'information et de formation, sa pression sur le Congrès confédéral [...] Ce type de regroupement est inacceptable [...] et conduit le syndicalisme à l'impasse. Quand on est à la CFDT, on peut s'opposer, ô combien, y compris comme nous l'avons fait du temps de Reconstruction ; mais c'est toujours pour construire ensemble l'organisation et non pour la soumettre à une avant-garde politique ». [...]

LE CONTRE-TEXTE D'HACUITEX

« Le texte d'Hacuitex me semble marqué d'un pessimisme profond, d'une sous-estimation de ce que l'action syndicale peut apporter aux travailleurs. Je cite Hacuitex " ...Aucune solution décisive ne sera trouvée par les travailleurs sans rupture avec le système capitaliste. " Ainsi, un siècle de luttes ouvrières qui ont apporté d'énormes améliorations à la classe ouvrière sont dévalorisées. [...] Tout est, de fait, minimisé, y compris les acquis de ces trois ans. Il faut une rupture. LA rupture. Mais de quoi s'agit-il ? Comment la réaliser ? Le texte ne le décrit pas puisque cela ne peut se décrire... Le langage qui se veut offensif recouvre en fait une attitude défensive. » [...]

C'est cette « sous-estimation de la capacité de transformation quotidienne d'un mouvement syndical puis-

sant qui constitue le clivage essentiel avec les orientations du Bureau national. [...] La tendance d'Hacuitex a vouloir durcir les revendications nuit à leur crédibilité, donc à la mobilisation... Mais c'est surtout les manques qui sont révélateurs. Où sont passés le droit d'expression, les droits nouveaux [...] alors qu'ils sont au cœur des pratiques CFDT ? Où parle-t-on des PME ainsi que de la nécessité de modifier le droit syndical pour en faire enfin bénéficier les salariés de ces entreprises ? [...]

» Ce texte est en opposition profonde à l'orientation du Bureau national. En répétant une analyse du capitalisme qui aurait pu être écrite de la même façon il y a dix, vingt, trente ou cinquante ans, ce texte ne permet pas de comprendre la réalité complexe du capitalisme d'aujourd'hui. En refusant de prendre en compte les évolutions technologiques et culturelles, il n'offre qu'un repli sur une base sociale en peau de chagrin et sur des revendications d'une grande pauvreté. En noircissant en permanence les situations vécues par les salariés, il installe le syndicalisme dans l'attente d'un jour mythique où le noir deviendra blanc du fait notamment des conditions politiques idéales. [...] Notre conviction profonde est que le texte d'Hacuitex conduirait la CFDT à l'échec et à l'impasse.

» Quant à nous, nous ne retranchons rien de nos options de 1970. La solidarité, l'émancipation, l'autogestion sont plus que jamais les fondements de notre action. Nous agissons sur et dans les entreprises nationalisées pour les faire avancer vers une véritable socialisation. Nous agissons pour rendre le Plan plus démocratique et plus efficace.

C'est vrai, nous voulons aussi traduire nos ambitions dans un langage, des objectifs, une façon d'agir et de syndiquer mieux adaptée à un monde en évolution. [...] C'est seulement en évoluant nous-mêmes que nous restons fidèles aux exigences de toujours de notre Confédération. C'était déjà l'attitude d'Eugène Descamps et de tous les militants de l'époque qui se sont engagés pour faire évoluer notre Confédération de CFTC en CFDT et lui faire adopter une orientation en faveur du socialisme démocratique. »

Et Edmond Maire, faisant allusion à ce qui a été dit, ici et là, sur des prises de positions d'Eugène Descamps et Paul Vignaux dans le débat actuel de la CFDT, déclare : « Que personne ne cherche à utiliser ces anciens responsables confédéraux au profit de thèses qui refusent pratiquement toute évolution. Il y en a parmi nous qui ne sont pas regardants sur les méthodes et qui

utilisent contre leur gré, je le sais parce qu'ils me l'ont dit, deux anciens responsables confédéraux qui méritent plus de respect que ces procédés de bas étage. [...]

» Certaines attitudes d'opposition à ce Congrès ne doivent pas être dramatisées. Car elles prennent leur source dans l'inquiétude, le désarroi d'un certain nombre de militants. Elles proviennent aussi d'une certaine tradition de la CFDT où, à force de cultiver les différences, on les transforme en oppositions. Et l'on ne parle plus de nos points d'accord. [...] Mais d'autres syndicats sont venus dire comment des pratiques syndicales renouvelées mûrissent à travers l'utilisation du droit d'expression, les actions avec les jeunes, l'organisation des chômeurs, les activités des CE, la mise au point de conventions collectives dans les secteurs démunis. Si nous passions autant de temps à discuter de pratiques syndicales positives qu'à nous opposer, nous progresserions plus vite. [...] Et nous verrions que le syndicalisme sur le terrain n'est pas composé de chevaliers à la triste figure qui passent leur temps à raconter leurs malheurs.

» Avancer ce n'est pas [...] refuser de prendre en compte les bouleversements économiques et sociaux par peur de l'incertitude, avancer c'est tout simplement nous mettre à jour. Nous sommes à mi-distance entre 1970 et l'an 2000. Nous avons à trouver des réponses nouvelles. » [...]

NOTRE RAPPORT AU POLITIQUE

« Certains intervenants ont demandé que la CFDT s'engage dès ce Congrès dans la campagne électorale de 1986. Le BN a, au contraire, décidé de réfléchir attentivement à la façon dont la CFDT doit se situer dans les échéances électorales, en tirant les leçons de notre expérience passée. [...] Notre image a pâti d'une impression abusive d'assimilation partielle au gouvernement. Et pourtant il n'y a rien de plus étranger à notre nature. Si nous ne nous sommes jamais reconnus dans la social-démocratie, c'est parce qu'historiquement elle repose sur la recherche d'un accord permanent entre dirigeants politiques et dirigeants syndicaux, charge à eux ensuite de se répartir les rôles pour tenter de faire accepter le contenu du compromis ainsi défini. La CFDT au contraire considère que toute recherche de convergence passe par le débat public et par le maintien absolu de l'autonomie du syndicalisme » [...]

Après 1981, « nous nous sommes trouvés face à un gouvernement qui se sentait le représentant légitime et

direct des travailleurs, allant parfois jusqu'à vouloir remplacer le syndicat. Rappelez-vous le conflit Talbot. [...] Il se sentait socialement autosuffisant... prenait des idées et les propositions des syndicats – et la CFDT n'en manquait pas – pour les trier, seul, et en faire des textes de loi. Comment s'étonner alors que les acquis de cette période [...] ne soient pas portés par les travailleurs au bénéfice du syndicalisme ?

» Par ailleurs, l'engagement brutal des partis de droite dans les élections à la Sécurité sociale contre la CFDT [...] a confirmé d'une autre manière qu'une confusion certaine existait alors dans les milieux politiques entre action politique et action syndicale, que d'une façon ou d'une autre, des tentatives existaient pour faire des syndicats et des syndicats une masse de manœuvre dans le combat pour le pouvoir politique. Cela nous ne l'acceptons pas, de qui que ce soit.

» Ce refus de la confusion des fonctions syndicale et politique ne nous conduit à aucune tentation d'un prétendu apolitisme. [...] Même si – et c'est légitime – dans la CFDT comme dans les autres syndicats, des syndiqués votent à gauche, d'autres votent à droite, pendant que d'autres ne votent pas, jamais le mouvement ouvrier ne s'est situé à droite. Mais il n'y a pas que les partis de droite pour prendre des décisions de droite. Et il y a aussi des partis de gauche qui ont une conception de domination des syndicats et une attitude de soutien de certains régimes totalitaires. » [...]

Edmond Maire rappelle l'opposition de la CFDT à la baisse des prélèvements obligatoires, son refus des dénationalisations, ses critiques des thèses néolibérales qui mettent en cause le Smic et visent à étendre la précarité.

« C'est ainsi, en prenant position sur les problèmes essentiels, à partir de notre conception syndicale, [...] que nous pouvons le mieux faire progresser les conditions politiques les plus favorables à l'avancée de nos revendications et de notre projet de transformation. Et c'est autrement efficace que de porter des jugements ressentis comme partisans et hors de notre rôle. »

LA COMMUNICATION DANS LA CFDT

« Le décalage entre la base et le sommet a été évoqué. [...] Je dirai simplement au secrétaire général de l'URP qui demandait que la Confédération ne considère nullement l'URP comme une « zone perdue » : il n'a rien à craindre de ce côté-là, mais

l'essentiel reste que l'URP ne se perde pas elle-même.

» Je veux aussi dire au Congrès que le Bureau national n'a nullement abandonné les objectifs de notre Congrès de Metz. Nous avons respecté nos mandats et si nous sommes réélus, nous respecterons le contenu de la résolution générale et les grandes lignes du rapport "Ce que veut la CFDT". [...]

» L'exigence ultime de la démocratie voudrait par exemple que chaque militant se sente partie prenante d'une négociation confédérale et que le responsable confédéral prenne en compte l'expérience de chaque militant. Comme ce lien direct est à la fois irréalisable et porteur de centralisme, notre fonctionnement repose sur le fédéralisme, chaque fédération et chaque union régionale est le lieu de synthèse sur les réalités que chacune recouvre. [...] Ainsi une consultation confédérale directe auprès des syndicats ne peut être qu'exceptionnelle et ne peut pas porter sur une négociation pour laquelle ont doit avoir une réponse rapide. [...] Le fonctionnement démocratique permanent de la CFDT ne peut que reposer sur des fédérations et des unions régionales, la qualité des débats qui s'y déroulent, qui sont le meilleur garant de la vie démocratique de la CFDT. [...]

» L'expression publique des positions confédérales et souvent délicate en fonction même des très grandes différences existant entre les diverses conditions salariales. [...] Nous tentons de rendre compte de nos priorités collectives, dans la cohérence de notre projet syndical. Mais, il est vrai que lorsque la Confédération s'engage à fond dans la bataille de défense de l'emploi de tel ou tel secteur menacé, ceux dont l'emploi est plus stable et qui ont d'autres revendications légitimes se sentent mal pris en compte par l'expression confédérale. [...]

» La Confédération s'efforce cependant, parce qu'il n'y a pas d'autre voie viable, de se tenir au plus près de la synthèse commune que dégagent nos congrès et qui est la condition du rapprochement progressif des conditions salariales.

» Il est arrivé aussi, il faut le reconnaître, que dans notre volonté résolue d'éviter toute démagogie, dans notre refus d'un discours de la facilité nous ayons pu quelquefois pencher vers un discours de la difficulté. Nous y prenons garde. »

LA POLITIQUE D'ACTION

« La politique d'action a été largement abordée dans le débat général. D'abord une première remarque :

autant il est normal que dans un congrès on parle des difficultés rencontrées, autant nous ne devons avoir aucune hésitation à affirmer que même dans la période récente, le syndicalisme CFDT fait preuve d'efficacité. Nos résultats doivent être valorisés et montrer l'importance du syndicalisme et de la syndicalisation. » [...]

Edmond Maire rappelle alors les acquis des six derniers mois : l'accord intérim, l'accord formation permanente dans l'artisanat, l'accord salarial fonction publique favorisant les bas salaires, le décret sur le chômage partiel total, la mise en route du paiement mensualisé des retraites. « Minimiser ces propos serait aller à contre sens d'une attitude dynamique. »

Puis il aborde la place de la négociation dans l'action : « [...] Les seules négociations à froid ont lieu quant on n'a pas de syndiqués. Cela dit, pour nous, la négociation est un élément de l'action, elle ne s'y substitue pas. Bien préparée par une élaboration vraiment collective de revendications crédibles, elle facilite la mobilisation car elle montre comment l'action va déboucher ». [...]

Répondant à ceux qui affirment la nécessité de luttes d'ensemble sur des revendications unifiantes, Edmond Maire dit : « Nous avons de nombreux objectifs communs [...] mais on ne peut confondre des objectifs communs avec des revendications immédiates unifiantes et mobilisatrices. L'éclatement des conditions salariales conduit nécessairement à des revendications immédiates pluralistes allant dans le sens de nos objectifs communs. [...] Sur l'emploi, nous avons conscience de mener une véritable lutte d'ensemble impliquant toutes les organisations de la CFDT avec des moments forts comme la journée d'action très réussie de la FGE sur les 35 heures ; avec des manifestations régionales ou locales qui interviennent elles aussi.

» Au plan confédéral, nous entendons bien développer des initiatives coordonnées d'action, par exemple sur la réduction du temps de travail. Mais ce ne sera possible que dans la mesure où les organisations CFDT [...] sont elles-mêmes vraiment mobilisées et où ensemble nous élaborons des formes d'action commune qui permettent à tous d'être impliqués.

» De là à prétendre qu'il serait possible aujourd'hui de réaliser une lutte tous ensemble, sur les 35 heures par exemple, il y a de la distance. Quand on travaille dans des secteurs de services ou dans des petites entreprises ayant un horaire réel bien supérieur à l'horaire affiché, on ne peut choisir les 35 heures comme revendication immédiate.

» Il faut trouver un chemin qui ne fasse pas craindre une perte brutale du pouvoir d'achat à ceux qui font 40, 45 ou 50 heures. Plus encore, nous l'avons dit, il faut dans toutes les entreprises mettre au point les propositions pour l'organisation du travail, pour la répartition du temps de travail, [...] pour l'introduction des nouvelles technologies. La négociation avec le CNPF a eu au moins le mérite de nous faire dégager nos principales exigences en la matière. [...]

» Bref, si l'objectif des 35 heures est commun, il n'a de portée que s'il donne lieu à une véritable construction de revendications adaptées et ce, dans chaque entreprise ou administration.

» A ce sujet, je voudrais répondre à ceux qui revendiquent les 35 heures par la loi avec maintien intégral du pouvoir d'achat, sans rien changer à la gestion du travail dans les entreprises, que ce qu'ils nous proposent non seulement ne créerait pas d'emplois durables, mais aboutirait finalement à augmenter le chômage, car chacun le sait, bien des entreprises ne pourraient pas tenir le choc. Ne jouons pas aux apprentis-sorciers avec des slogans dangereux. [...]

» Il nous faut donc augmenter notre pression, notre capacité de mobilisation pour faire avancer cet objectif prioritaire.

» L'unification ne se décrète pas. Elle se construit en partant des conditions salariales. Cependant, c'est vrai, l'action entreprise par entreprise est insuffisante ; des axes communs, des initiatives convergentes, l'expression visible d'une force collective sont nécessaires. Mais pour se réaliser, nos initiatives doivent se nourrir d'une mobilisation au plus près des salariés. [...]

» Opposer des luttes tous ensemble mythiques, sur des revendications prétendument unifiantes, à la politique d'action articulée que nous proposons, c'est opposer du vent à une réalité — qui reste certes à améliorer. »

L'UNITÉ D'ACTION

« [...] La CFDT ne prend pas son parti d'une absence de rapports avec la CGT. [...] La CFDT ne coupe pas le syndicalisme français en deux morceaux : hier, on disait qu'il y avait trois d'un côté, deux de l'autre ; aujourd'hui quatre d'un côté, un de l'autre. Non. Il n'y a qu'un syndicalisme, pluraliste. Nous sommes ouverts à tous pour établir les convergences nécessaires sur les objectifs qui nous sont communs, dans l'action et la négociation. [...]

» Certains nous ont reproché aussi des contacts divers avec d'autres forces

non syndicales. Mais nous vivons dans la société française. Nous sommes favorables à une confrontation pluraliste avec les forces politiques, patronales, associatives. Quand nous participons à un colloque ou quand nous avons contact avec telle personnalité, c'est pour faire connaître nos analyses, nos exigences, nos refus... »

LA SYNDICALISATION

« [...] Quand on entend ici certains expliquer que si on ne syndicalise pas, [...] si le chômage monte, [...] si la mobilisation est faible c'est la faute à la Confédération, on peut être sûr de l'effet produit sur les adhérents et les sympathisants et du résultat sur la syndicalisation. Fuir ses propres difficultés en transférant les responsabilités sur d'autres, ou se figer dans la nostalgie du passé, c'est momifier le syndicalisme. Sortez de vos sarcophages, mes camarades, pour vivre avec nous l'aventure du syndicalisme et gagner la bataille de la syndicalisation.

» Si, après avoir bien débattu, nous étions capables partout de parler d'une seule voix au moins sur l'essentiel, nous aurions un effet d'entraînement tout autre. [...]

» Parmi les causes de la désyndicalisation, l'accent a été mis sur les risques de l'institutionnalisation et du syndicalisme de délégation. C'est une façon plus juste d'aborder le problème que celle qui consiste à parler de perte de confiance des salariés dans les syndicats. Les élections professionnelles montrent que les salariés votent toujours pour les candidats syndicaux ; mais ils se syndiquent moins qu'autrefois. Notre hypothèse est que le com-

bat syndical a permis de conquérir des droits, des lieux nombreux de représentation et de défense des salariés qui font la preuve de leur efficacité. Mais du coup les salariés voient moins bien, au moins dans les entreprises importantes, la nécessité d'une participation syndicale qui aille plus loin que le vote. Et s'ils le voient moins bien, c'est que beaucoup de militants dépensent toute leur énergie à l'action au sein des institutions, au détriment du lien avec les adhérents et les travailleurs. Quand le temps disponible impose un choix, dans l'exercice d'un mandat, entre la présence à une réunion et le lien avec les salariés, c'est ce lien qu'il faut privilégier. [...]

» Une sensibilisation forte s'est exprimée à ce Congrès sur la syndicalisation. Déjà des expérimentations se réalisent : des contrats se passent entre syndicats, UL et sections syndicales pour des plans de développement ; des fédérations et UR mettent au point des politiques appropriées ; les rentrées régulières de cotisations donnent lieu à des efforts nouveaux ; des organisations mettent au point des services aux adhérents dans divers domaines. [...]

» L'UR Lorraine fait une proposition : l'instauration d'un chèque syndical remis chaque mois par l'employeur à chaque salarié ; celui-ci ne pourrait pas percevoir ce chèque, mais pourrait le remettre soit au syndicat de son choix, soit à un organisme à vocation sociale. Cette proposition est intéressante ; elle mérite un débat approfondi. [...] »

LA FLEXIBILITÉ

Edmond Maire revient sur le protocole de décembre dernier : « Nous avons minimisé, nous ont dit la majorité des organisations consultées, les aspects négatifs du projet. [...] Cela dit, le fonctionnement démocratique de la CFDT a joué à fond. Cela c'est la qualité de la démocratie dans la CFDT. [...]

» Le débat lancé dans la CFDT sur la flexibilité et l'adaptation des conditions d'emploi nous permet de clarifier et d'homogénéiser nos conceptions. Dès ce Congrès, nous y voyons beaucoup plus clair et nous avons des bases solides pour avancer d'un pas ferme.

» D'abord il existe un accord profond, indiscutable entre nous pour considérer l'emploi comme la priorité de nos priorités. [...] Ensuite les militants CFDT sont, dans leur grande majorité, convaincus qu'il faut apporter des réponses adaptées aux nouvelles conditions d'emploi qui apparaissent sous l'effet des évolutions économiques, techniques et culturelles.

» Nous nous opposons aux tentatives de déréglementation générale, de restauration d'un pouvoir plus arbitraire des chefs d'entreprise, de négation du syndicalisme, de réduction des garanties sociales. [...] De même nous refusons la généralisation de la précarité. [...] Cela dit, nous prenons en compte la nécessité d'améliorer la capacité des entreprises françaises à s'adapter aux évolutions ; c'est un élément de notre bataille pour l'emploi. [...]

» L'alternative à la rigidité n'est pas la précarité mais la réorganisation du travail et la mobilité professionnelle qui appellent un grand effort de formation des salariés. Nous voulons instaurer plus de souplesse dans la gestion interne des entreprises. Cette conception s'applique pleinement aux fonctions publiques – et une plus grande mobilité s'impose entre les corps de fonction publiques, d'Etat ou territoriales. » [...]

L'INTERIM

« Le débat sur la diversification des formes d'emploi n'est pas clos. Des aspirations individuelles existent par exemple pour travailler à temps partiel. Nous avons retenu la notion de droit au temps partiel qui doit s'accompagner d'un droit prioritaire au temps plein quand les intéressés le demandent, car nous refusons que le temps partiel soit imposé aux salariés, et notamment aux femmes, contre leur volonté. »

DES DÉBATS À POURSUIVRE

Edmond Maire énumère divers thèmes importants apparus dans la discussion et que le BN sortant propose d'inscrire au plan de travail des trois ans à venir : la transformation du travail, dont dépend l'amélioration en qualité et en quantité de la production, avec la volonté d'autonomie et d'intérêt au travail qu'expriment les salariés ; le rôle et les conditions d'efficacité économique et sociale des services publics ; les rapports du législatif et du contractuel.

Sur ce dernier point, Edmond Maire déclare : « Nous n'avons pas une conception simpliste qui nous ferait oublier ou négliger le rôle de la loi. La loi reste nécessaire [...] pour généraliser les avancées, donner un cadre juridique et administratif efficace à un accord contractuel. [...] De longue date, la société française évolue plus par la loi que par le contrat. Du même coup, les règles qui régissent le travail sont dominées par une logique administrative, globale, souvent insuffisamment adaptée à la diversité des situations. Et il ne sert à rien de pleurer



sur le sort des salariés des petites entreprises tant qu'on n'aura pas compris que sur bien des aspects la loi est finalement discriminatoire, que les salariés des PME ont des droits fictifs car largement inappliqués en raison de leur inadaptation. »

Autre point, donc, sur lequel le débat doit se poursuivre : la représentation des salariés dans les petites entreprises. « Les élus et les instances de représentation doivent devenir communs aux petites entreprises de la même profession et de la même localité. » [...]

LES DROITS

« Certains dans la CFDT minimisent les droits nouveaux. [...] Les patrons évolués, disent-ils, s'en accommodent fort bien. Pour eux, si l'on comprend bien, seules les grandes transformations du régime de propriété et de la gestion économique ont une portée socialiste. Comment ne voient-ils pas qu'il n'y a pas de vrai socialisme, qu'il n'y a pas d'autogestion sans le développement d'un processus de prise de conscience et d'autodétermination des travailleurs ? [...] « L'énorme portée transformatrice des droits nouveaux tient à ce qu'ils donnent les moyens aux salariés d'appréhender les enjeux dont dépend l'avenir de leur travail et de leurs conditions de travail. »

SOLIDARITÉS

Edmond Maire évoque le débat qui a eu lieu au sein de l'UFFA, notamment lors de la grève du 8 mars 1984, à propos de la politique à mener sur le pouvoir d'achat.

« Je crois que nous avons tous tiré les leçons de cet épisode, les récents débats de l'UFFA en témoignent.

« Certains camarades du secteur public ont dit qu'ils ressentiaient parfois une agression à leur encontre, au nom de la solidarité. [...] L'agression contre les salariés à l'emploi garanti pris en bloc n'est pas une voie que nous pouvons accepter. [...] La solidarité n'a rien à y gagner. Pour être efficace, la solidarité doit être consciente ; elle doit [...] respecter le sentiment qu'a chaque groupe de son identité collective, en s'attachant à trouver, de l'intérieur, des chemins qui permettent de faire prendre conscience des solidarités concrètes à réaliser. »

MINIMUM SOCIAL

Edmond Maire indique le désaccord de la CFDT avec les projets de « minimum social pour tous » versé par l'Etat. Ils conduisent à une logique d'assistance. Certes « l'assistance est nécessaire à toute société ; elle suppose un traitement décentralisé où

entrent en jeu les collectivités locales et diverses forces sociales ».

Mais ce ne saurait être une réponse au chômage, ni à la nécessité de revaloriser les indemnités de chômage pour les demandeurs d'emploi les plus défavorisés.

LES ENJEUX ESSENTIELS

« [...] Tout le débat général à ce Congrès en a témoigné : les trois ans que nous venons de vivre ont suscité un renouveau du débat dans la CFDT. Un vaste champ d'interrogations s'ouvre à nous, révélateur des changements qui se multiplient dans les technologies, dans le travail, dans la gestion des entreprises, dans les comportements et les rapports sociaux. [...]

« L'enjeu c'est de réussir notre démarche d'adaptation dans la fidélité aux principes et orientations qui fondent notre identité. Il nous faut donc bouger, mais bouger avec les militants, sans minimiser les problèmes à affronter, car nous courrions le risque de fuite en avant, et sans les maximiser, car nous tomberions alors dans l'immobilisme. Nous construisons un syndicalisme autogestionnaire qui ne se substitue pas aux adhérents, encore moins aux militants et qui en même temps n'hésite pas à leur faire prendre conscience des évolutions nécessaires.

« Notre force tient à notre capacité à éviter les faux clivages, à nous enrichir des critiques constructives de tous pour dégager des synthèses qui nous mobilisent tous. Si nous perdions cet attachement à renforcer l'unité de notre démarche et de notre projet commun, si nous affaiblissions nos solidarités internes et notre cohésion, nous ne pourrions gagner la partie. [...]

« Une tâche immense nous attend : gagner la bataille de l'emploi, mettre les technologies au service d'un travail plus autonome et plus créatif, élargir les espaces de liberté pour renforcer le pouvoir d'intervention des salariés, bâtir un autre mode de vie pour nos pays développés comme pour le Tiers-Monde, bref construire dès aujourd'hui la société de demain.

« La CFDT est bien placée pour avancer dans ce sens car toute notre action s'inspire d'une volonté de liberté et d'autodétermination, de responsabilité et de maîtrise collective de l'avenir. Nous n'avons pas le droit de nous laisser anéantir par des controverses finalement secondaires. Prenons mieux conscience de nos possibilités. Ne rêvons pas de solution miracle, ne cédon pas au mirage de la voie royale des changements politiques ; refusons de nous sécuriser dans les dogmes, dans la fuite en avant ou dans

la négociation prise comme un but en soi. Prenons l'offensive en osant agir, proposer, expérimenter, réaliser. Nous en avons les moyens ; nous avons en notre sein les expériences, le savoir-faire, les compétences nécessaires.

« Oui le syndicalisme de solidarité et d'émancipation a de l'avenir à condition de réussir sa mutation. Aucune autre force aujourd'hui n'agit contre la coupure qui s'accroît entre ceux qui ont un emploi et des garanties et ceux qui en sont démunis. Aucune autre force n'est capable de mobiliser les forces du travail – qui dans les sociétés développées sont devenues l'élément décisif, avant le capital – pour innover et réussir la modernisation.

« Partout, le pouvoir, les techniques, le savoir restent accaparés par des minorités. Et la voix du syndicalisme serait étouffée ? Le syndicalisme de transformation, de changement social aurait fait son temps ? Et pourquoi ce pessimisme ? Parce que la gauche a montré ses limites ? Parce que le patronat a repris l'offensive ? Parce que la désyndicalisation nous touche ?

« Regardons plutôt les leçons de l'histoire. Jamais les libertés n'ont été octroyées. Jamais la spontanéité n'a suffi à réaliser une solidarité de masse durable. Nous sommes devant d'immenses changements. Qui va déterminer l'avenir ? Les intérêts privés, les technocrates, les pouvoirs politiques ? Et pourquoi donc les travailleurs, les peuples qui ont déjà fait reculer la domination, l'exploitation, la passivité, ne pèseraient-ils pas sur les mutations en cours plus fort qu'ils n'ont jamais pesé ? Partout souffle une volonté d'autonomie ; chacun veut être soi-même – les jeunes notamment, vivre sa vie. Ce mouvement porte aussi des tendances individualistes ? C'est vrai. Mais c'est à nous qu'il appartient de donner à ces aspirations nouvelles la dimension d'autodétermination collective. [...]

« L'avenir du syndicalisme est là dans la prise en compte de cet enjeu formidable : changer notre syndicalisme pour qu'il accueille beaucoup plus largement les jeunes et moins jeunes, pour qu'il constitue une force décisive, décidée à construire un avenir qui en vaille la peine. Alors, au lieu de nous décourager des difficultés rencontrées ou de nos querelles subalternes, abordons dans la confiance et la lucidité, avec une détermination sans faille, les deux grandes tâches syndicales qui découlent de ce congrès et qui sont là devant nous à notre portée : notre action résolue pour l'emploi et le changement social, notre engagement profond pour le renouveau du syndicalisme. ■

La résolution sur la politique d'action de la CFDT pour les trois ans à venir a été adoptée par 66,69 % des mandats exprimés.

Inscrits : 21 696. Votants : 21 233.

Pour : 13 098. Contre : 6 543.

Abst. : 1 545. Nuls : 47.

Après une motion d'ordre sur la présentation de l'amendement Hacuitex le débat a porté sur les dix amendements retenus.

SOLIDARITÉ ÉMANCIPATION

PRÉSENTATION ET DÉBAT

Ce texte, qui précise les orientations pour les trois ans à venir, Jean Kaspar rappelle d'abord comment il a été élaboré, dans « un processus long où toutes les organisations de la CFDT ont pu s'exprimer ».

« Le Bureau national en a débattu à deux reprises pour élaborer l'avant-projet soumis au Conseil national. Le CN a beaucoup travaillé à cette résolution. Plus de 1 300 amendements ont été discutés à cette occasion. Puis les syndicats en ont débattu. Ils ont adressé à la commission des résolutions plus de 1 300 amendements. Le texte a alors été enrichi de l'apport du Conseil national d'avril, en particulier dans la partie concernant notre projet.

« Un certain nombre de points ont été clarifiés grâce au débat qui s'est noué dans l'organisation autour de la négociation sur l'adaptation des conditions d'emploi.

« Bref, cette résolution est le fruit d'un travail collectif. Entre les premiers projets et le texte qui vous est présenté aujourd'hui, de nombreuses modifications sont intervenues. Alors, quand j'entends certains parler du caractère peu démocratique de l'élaboration de ce texte, je ne peux que les renvoyer au processus mis en œuvre. [...] Il est vrai que le débat s'est heurté à des obstacles. Le fait qu'une organisation ait déposé un amendement global, et que certains s'y soient ralliés voulant aller à un affrontement texte contre texte n'a pas été un élément d'enrichissement de notre discussion collective. [...] De nombreux syndicats se sont inscrits, dans leur diversité, dans le débat collectif, tandis que d'autres sont restés arqueboutsés sur un texte global, refusant de prendre part à l'élaboration commune, à l'élaboration d'une synthèse collective. »

Beaucoup d'amendements ont été intégrés au texte. Parmi ceux qui ne l'ont pas été, « le Bureau national en a retenu huit qui figurent dans *Syndicalisme* du 9 mai, auxquels se rajoutent deux autres amendements retenus par la commission des résolutions au début de ce Congrès. »

« Deux critères nous ont guidés dans le choix : retenir des amendements qui portent sur des débats importants sur lesquels il est utile que le Congrès se prononce, et d'autre part éviter de retenir des amendements trop caricaturaux qui nous auraient conduits à des débats simplificateurs. »

Le sens de cette résolution générale

Jean Kaspar dégage deux objectifs majeurs de ce texte :

1. Un syndicalisme du plus grand nombre.



Il s'agit de développer un effort collectif pour le développement de la syndicalisation pour que la CFDT soit de plus en plus représentative de la diversité du salariat et que notre légitimité ne repose pas seulement sur la qualité de nos idées, mais sur le nombre de salariés qui nous ont rejoints.

Cela suppose **un projet pour aujourd'hui**, pour un syndicalisme créateur d'histoire, car nous ne progresserons pas si nous nous contentons de reproduire le passé. Ce projet ne supprime pas nos orientations de 1970, il les enrichit et les adapte aux réalités concrètes d'aujourd'hui.

Cela suppose aussi **un effort d'adaptation**.

Cela suppose enfin **une volonté commune**. L'image de notre syndicalisme sera-t-elle caractérisée par les agressions verbales qui illustrent souvent nos débats ? Ou serons-nous capables de plus de convivialité et de tolérance ? Avancer dans la syndicalisation, c'est aussi accepter le pluralisme dans les raisons de l'adhésion. C'est éviter le piège qui consiste à faire adhérer uniquement sur des bases idéologiques. C'est refuser l'élitisme militant de petits groupes « éclairés »...

2. Une politique d'action qui réponde aux préoccupations concrètes des salariés et en particulier à notre priorité que constitue l'emploi.

Edmond Maire en a longuement parlé. « Je voudrais pour ma part, dit Jean Kaspar, me limiter à deux observations ».

— La politique d'action ne se limite pas à la grève et aux manifestations de rue. Ces formes d'action, tout à fait nécessaires, ne sont pas la forme exclusive de l'action syndicale. Faire vivre des groupes d'expression, agir

dans les CE pour développer leur rôle d'intervention économique, proposer des améliorations aux conditions et à l'organisation du travail, agir dans les commissions paritaires, à la Sécurité sociale, les Assedic, etc., tout cela fait partie de la politique d'action. Les risques d'institutionnalisation de l'action syndicale ne se règlent pas en fuyant ces instances mais en améliorant le lien entre ce qui s'y fait et les adhérents, les travailleurs et les collectifs syndicaux.

— Par ailleurs il est nécessaire de mieux cerner le rôle des différentes structures. Le rôle de la Confédération ne doit pas être de faire à la place des organisations, mais de faire avec, d'impulser, de coordonner, de faciliter les échanges d'expériences, d'information. Cela n'exclut pas, dans certains cas, des initiatives confédérales, mais cela suppose que toutes les structures soient prêtes à jouer leur rôle.

« Il ne s'agit pas pour la Confédération de se contenter de sonner le tocsin comme le font certains, ou de montrer du muscle. Il s'agit au contraire de mettre en œuvre un processus qui implique toutes les structures et qui donne un sens au foisonnement d'initiatives.

» Nous avons dégagé trois priorités. Il ne s'agit pas bien entendu que l'ensemble de l'organisation se mobilise d'une façon uniforme dans leur mise en œuvre. Nous devons cependant, au-delà de nos diversités, accorder une attention tout particulière à l'emploi et à la transformation du travail...

» Dans cette période difficile, où nous sommes de plus en plus confrontés à la complexité, mais aussi à l'incertitude, sachons montrer que les militantes et les militants que nous sommes savent dépasser leurs différences pour proposer un chemin permettant de sortir notre société du scepticisme dans lequel elle semble s'installer... » ■

Motions d'ordre

Le Syndicat des Services publics parisiens, soutenu par 99 syndicats, demande un aménagement de l'ordre du jour permettant une « discussion démocratique du texte Hacuïtex ». Souhaite « obtenir, par exemple, 20 minutes de présentation au lieu de 8, et 1 pour, 1 contre ».

Pour défendre cette motion, Daniel Landmavo estime que « le contre-projet de résolution générale qui a été déposé par 177 syndicats a été retenu comme amendement et de ce fait n'est pas amendable ». S'agissant bien « d'une alternative à la démarche

actuelle de la Confédération », le texte propose « une autre analyse de la crise et de la politique patronale et gouvernementale » nécessitant une plus longue explication.

Soutenu par 190 syndicats, Jean-Paul Othelet réfute l'argumentation. Pourquoi le texte aurait-il un statut particulier par rapport aux autres amendements ? Il ne faut pas déroger aux règles de fonctionnement de ce Congrès que nous avons décidées ensemble. Cette motion conduit à une appropriation du Congrès par une minorité. Une telle pratique génère un fonctionnement en tendances. Ce n'est pas notre conception de la démocratie.

Le rapporteur : « Si, à l'avenir, il suffit de déposer un texte non amendable par qui que ce soit pour camper en dehors du débat de l'organisation jusqu'au Congrès, et avoir de ce fait même le droit à un traitement particulier au moment du Congrès, les instances statutaires, le principe du fédéralisme, sont vidés de leur sens ».

La motion d'ordre est repoussée. Pour : 8 721. Contre : 11 675. Abst. : 827.

Rester d'actualité

Amendement n° 1 (Hacuïtex).

Le texte Hacuïtex déposé par 177 syndicats ayant été retenu par le BN comme amendement est soumis au débat.

Léon Dion (fédération Hacuïtex) soutient que le texte, qui propose un syndicalisme de lutte de classe et de masse, a été déposé après un important débat collectif. « Nous avons décidé qu'il fallait frapper fort pour que la CFDT se ressaisisse et ne dérive pas vers nous ne savons quelle aventure. » Refusant le pragmatisme qui conduit à des impasses, Léon Dion estime : « Le projet de société autogestionnaire défini en 1970 reste valable, et si nous tenons compte de la situation d'aujourd'hui ce n'est pas de la même façon que ne le fait la résolution générale. »

Bernard Henry (URI Pays-de-la-Loire), soutenu par 520 syndicats, combat l'amendement. Il estime que le projet de résolution générale présenté par le BN a subi des évolutions notables du fait de nombreux amendements déposés par les syndicats. « Le résultat aurait peut-être été meilleur si Hacuïtex avait choisi elle aussi d'apporter sa pierre à l'édifice plutôt que de se cantonner à la proposition d'un contre-texte émaillé d'affirmations de principe le plus souvent réductrices des problèmes auxquels ont à faire face le syndicalisme et les travailleurs (es) aujourd'hui. ». Il ne suffit

pas d'énumérer, de constater, d'appeler de ses vœux ou d'affirmer. Il faut réaliser ; et le contre-texte n'apporte pas de réponses concrètes pouvant être portées par les travailleurs.

L'amendement est repoussé. Pour : 6 297. Contre : 13 802. Abst. : 1 063.

Stratégie d'adaptation

Amendement n° 2 (paragraphe 340). Le paragraphe 340 appelle toutes les organisations de la CFDT à mettre en place « une stratégie d'adaptation » de ses pratiques.

L'amendement déposé par le syndicat Santé de Pau porte sur le mot adaptation. L'adaptation, pour l'intervenant, ne rentre pas dans le cadre d'une stratégie syndicale, dont les buts seraient ainsi déviés. La priorité reste, selon le syndicat, « la stratégie de mobilisation, de prise en compte des intérêts des travailleurs ». L'intervenant conclut en précisant que l'amendement portait sur le texte initial. L'avant-projet ayant été modifié, le syndicat annonce alors qu'il retire son amendement. Deux syndicats PTT du Nord-Pas de Calais combattent alors l'amendement en s'étonnant, au préalable, de la « démarche qui consiste à déposer un amendement, à utiliser le temps de parole puis à retirer l'amendement ». Pour l'intervenant, refuser le terme adaptation, c'est en même temps nier l'existence de la crise économique, refuser de voir « que le syndicalisme souffre de ses incapacités à positiver ce qu'il obtient, c'est croire que la classe ouvrière est exactement ce qu'elle était il y a des décennies ». L'intervenant appelle à fuir un « dogmatisme implacable » et à construire un syndicalisme qui repose « sur une stratégie qui s'adapte en fonction des évolutions ».

L'amendement est retiré.

Le Magazine à tous les adhérents et la CNAS

Amendement n° 3 (paragraphe 373-374). Déposé par le Syndicat de l' Arsenal de Brest et soutenu par de nombreux syndicats du Finistère et de Bretagne, l'amendement stipule notamment « Après le 41^e congrès le « Magazine CFDT » sera diffusé à tous les adhérents. Cet objectif sera atteint sans augmentation de la cotisation. Le financement pourrait être assuré à partir d'une réforme de la CNAS en particulier pour ce qui concerne la révision de l'indemnisation des conflits et en priorisant les conflits

longs ». Fanch Crozon qui défend cet amendement précise « Nous ne sommes pas bloqués sur notre texte [...] Nous sommes pour le maintien de la CNAS ». Ce que nous voulons : « C'est la mise en œuvre des décisions du congrès de Metz ».

Pour 15 syndicats du Nord J.P. Briois déclare que « l'intention est généreuse » mais « elle risque fort de mettre en péril la CNAS puisque le financement de la diffusion générale du « Magazine » sans augmentation de la cotisation n'a pas été débattu ».

Le rapporteur prenant l'engagement ferme devant le congrès de mener à bien dans le cadre du plan de travail confédéral, les dispositions contenues dans le texte de la résolution générale traitant des deux problèmes soulevés, le syndicat retire son amendement déclarant toutefois « Nous serons vigilants quant au respect strict de l'engagement pris ».

L'amendement est retiré.

Entreprises : logiques différentes et efficacité

Amendement n° 4 (paragraphe 410). L'amendement, défendu par le syndicat PSTE de Roubaix Tourcoing, porte sur l'article 410 qui définit l'entreprise comme « lieu où s'affrontent des logiques différentes ». Pour le syndicat PSTE, l'entreprise doit être considérée au contraire comme « un lieu où s'affrontent des divergences d'intérêts ».

Jean-Marie Van de Wage, défenseur de l'amendement, insiste sur la conception de l'entreprise, « structure de base de la société capitaliste » où « les objectifs poursuivis par les patrons et les ouvriers sont antagonistes ». Prenant l'image du bateau en naufrage, il déclare que « si patrons et ouvriers sont dans le même navire, ils n'y occupent pas la même place » et que « les travailleurs sont dans la cale en train de ramer ». Pour lui, ceux qui pensent « qu'il existe une convergence d'intérêts entre patrons et salariés » rejettent du même coup « notre perspective de socialisme autogestionnaire » et, « sont favorables au système de cogestion ».

Aucun syndicat n'est monté à la tribune pour le contrer. Le rapporteur a axé sa réponse sur deux points. D'abord l'existence de deux logiques différentes dans l'entreprise « n'empêche nullement qu'elles se recoupent et qu'il peut y avoir dans certains cas rapprochement, coïncidences d'intérêt sur un certain nombre de points ». Ensuite, l'action syndicale



contribue elle-même à transformer non seulement la situation des travailleurs, mais aussi les conditions de fonctionnement des entreprises. Le rapporteur conclut « qu'on ne peut laisser seul le patronat occuper ce terrain, ou le faire, serait nous enfermer dans une division des tâches que nous rejetons ».

L'amendement est repoussé. Pour : 7 129. Contre : 11 987. Abst. : 2 082.

Législatif et contractuel

Amendement n° 5 (paragraphe 420). Présenté par le Syndicat des travailleurs de la métallurgie 91, l'amendement demande la suppression du 3^e alinéa du paragraphe 420, où il est écrit que la CFDT accorde une importance plus grande aux avancées contractuelles qu'aux avancées législatives.

Le STM 91 précise que l'amendement vise à rééquilibrer l'article 420 et déclare que « voie législative et voie contractuelle sont complémentaires ». Estimant que « le contractuel adapte le législatif aux diverses situations des branches et des entreprises et qu'il ne remet pas en cause le pouvoir patronal », le syndicat affirme que « c'est le législatif qui fait progresser le contractuel dans la majorité des cas. »

Jean Lavau, au nom du syndicat STPA Gironde - FGA, intervient pour réfuter cette thèse en s'appuyant sur le premier alinéa du même paragraphe : « Pour la CFDT, il ne saurait y avoir de réponse uniforme pour répondre à la diversité des aspirations et des situations. » Pour lui, nul ne peut préten-

dre que les droits dont peuvent bénéficier les travailleurs puissent être identiques. « L'objectif est bien » qu'à terme, « ces droits deviennent équivalents. » Il explique que « c'est la prise en charge par les travailleurs eux-mêmes de leurs diverses situations qui concourt au processus de mobilisation », et que « ce n'est pas le législatif qui nous en fera cadeau ». Le rapporteur tient d'abord à rappeler qu'il y a reconnaissance de l'importance et de la nécessité du législatif. Mais au-delà du souci d'efficacité, il indique que « la voie contractuelle est mieux adaptée à la réalité et aux aspirations des salariés, parce que cette voie traduit une conception du syndicalisme qui veut prendre sa place dans une société de débat et de libre confrontation ». Il conclut en remarquant que l'histoire du mouvement ouvrier montre que c'est le plus souvent l'accord qui a précédé la loi.

La réponse du rapporteur ne satisfait pas le STM 91 qui demande un vote par mandats.

L'amendement est repoussé. Pour : 6 934. Contre 11 244. Abst. : 3 021.

Importance de la négociation

Amendement n° 6 (paragraphe 431).

Le syndicat FGA de la coopérative de Ploudaniel retire son amendement. Celui-ci avait été déposé dans le cadre du texte initial de l'avant-projet de résolution. Or le texte remanié est plus explicite concernant l'importance donnée à la négociation et cela satisfait les dépositaires de l'amendement. Ils sou-

lignent que le nouveau texte « invite bien au développement d'un syndicalisme d'action, de propositions et de négociations. »

L'amendement est retiré.

RTT et emplois

Amendement n° 7. (paragraphe 512). Présenté par le syndicat Interco Moselle, l'amendement porte sur la « RTT à 35 heures pour chaque salarié, essentielle pour créer des emplois » développée dans l'article 512.

Rappelant que le congrès de Metz avait arrêté l'objectif d'une compensation salariale allant jusqu'à deux fois le Smic revendiqué, ce syndicat estime que les travailleurs ne comprendraient pas la CFDT si « elle renonçait aussi légèrement à tenir ses engagements ».

Au nom du syndicat Chimie Nord-Pas de Calais, Hubert Bally a, en revanche, clairement indiqué que derrière cet amendement se cachait « une priorité au salaire par rapport à l'emploi » et que « la RTT était donc réservée à ceux qui ont les moyens de se la payer ». En outre il affirme que cet amendement revenait à dire « qu'on refuse aux travailleurs le droit de choisir eux-mêmes une solution à leurs problèmes ».

Pour sa part, le rapporteur a réitéré l'objectif du congrès de Metz dans un contexte où « Nous avons peu de résultats sur lesquels appuyer notre réflexion ». L'analyse montre aujourd'hui « que la compensation est intégrale pour les bas salaires proches du Smic ou des minimas des grilles de salaires, c'est-à-dire bien en-dessous de la limite fixée à Metz ». Il poursuit en notant que « fixer un seuil comme celui proposé par le syndicat Interco Moselle, c'est de fait bloquer la poursuite du processus de réduction du temps de travail dans un certain nombre de branches où les salaires sont bas ». Il réaffirme aussi que « l'objectif de fond pour toute la CFDT, c'est bien de renforcer le processus de RTT », mais que « ce n'est pas en en se fixant des règles dont on constate dans les faits leur inutilité que l'on gagnera cette bataille ».

L'amendement est repoussé. Pour : 8 140. Contre : 10 171. Abst. : 2 921.

Compensation

Amendement n° 8 (paragraphe 514). Le Syndicat des banques du Rhône demande la suppression des deux derniers alinéas du paragraphe 514. Pour lui, ne retenir qu'un seul de ces deux

amendements dénature sa position. Le syndicat décide donc de retirer son amendement mais « souhaite que le débat sur la compensation salariale se poursuive dans l'organisation afin de chercher le mot d'ordre le plus clair pour développer l'action collective, gagner les 35 heures pour tous les travailleurs et créer des emplois. »

L'amendement est retiré.

L'emploi est multiforme

Amendement n° 9 (paragraphe 518). Il portait sur les diverses formes d'emploi. Face à l'emploi multiforme qui reflète les caractéristiques du marché du travail, la CFDT veut agir pour que des droits et des garanties conventionnelles couvrent les travailleurs concernés. Le Syndicat national du travail et de l'emploi (SNTÉ) souhaitait le voir remplacer, considérant que l'emploi multiforme est une réponse patronale pour une sortie de crise qui renforce les divisions entre les travailleurs. Pour le SNTÉ, les conséquences qui en découlent sont : la déqualification ; la précarisation, la baisse de la qualité du travail, la baisse des salaires. Pour ce syndicat, il est clair que l'emploi est multiforme parce que « les entreprises elles-mêmes sont multiformes et précaires et qu'il y a une redistribution par le patronat des tâches entre les entreprises ». Redisant son opposition à l'accord intérim « prêt de main d'œuvre qui au regard du Code du travail est un délit », le SNTÉ n'a pas hésité à dire qu'il y a des « réalismes qui accentuent la démoralisation et marquent l'absence de volonté à transformer l'emploi précarisé. »

C'est le Syndicat du commerce de Nantes qui est venu combattre le SNTÉ. Au nom des réalités vécues dans ses branches, le syndicat s'est demandé si aujourd'hui « il ne valait pas mieux avoir un emploi à temps partiel dans une entreprise qui marche qu'un emploi à temps plein dans une entreprise qui coule ». Pour ce syndicat, il s'agit de partir de la diversité des emplois avec la volonté d'aider les travailleurs à obtenir de meilleures garanties collectives.

La réponse de Jean Kaspar devait permettre de faire la juste part des choses : « Nous affirmons que la CFDT refuse la précarité mais cependant, elle ne veut pas fermer les yeux sur la diversité des statuts qui reflètent aussi les différentes aspirations des travailleurs. » Il a précisé que la diversité des formes d'emploi n'était pas seulement due à la stratégie patronale mais relevait aussi de la volonté de la CFDT de défendre tous les emplois pour unir et renforcer les travailleurs.

L'amendement est repoussé. Pour : 5 957. Contre : 10 521. Abst. : 4 720.

Minimum vital : réfléchir et débattre

Amendement n° 10 (paragraphe 612). Il visait « à diminuer le nombre des exclus de toute indemnisation, à augmenter le taux des allocations de base ». L'amendement proposé par le syndicat Interco du Finistère allait plus loin. Il proposait que la CFDT s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer à tous les exclus de l'indemnisation un minimum vital. Remettant en cause le discours néo-patronal qui assimile les chômeurs non indemnisés à des parasites sociaux, le syndicat Interco a insisté sur le nombre de ceux qui ne sont plus indemnisés et qui sont marginalisés. « Alors qu'Edmond Maire dit que les chômeurs ne peuvent plus attendre, n'est-ce pas le moment de se battre pour un minimum vital qui permette de ne pas perdre pied ? Sans fixer le montant exact, nous demandons au Congrès de se prononcer sur une orientation fondamentale car la CFDT ne peut pas prendre son parti qu'il y ait des exclus de la société ». Pour appuyer sa proposition, Interco a précisé « Qu'il en aille de la crédibilité du syndicalisme et de la CFDT d'agir pour éviter une catastrophe sociale. »

Le syndicat Santé-Sociaux de l'Isère et de l'Ain a combattu cet amendement car, selon lui, l'instauration d'un minimum vital présente deux risques : « D'une part, en l'étendant à toute une partie de la population, il banalise l'exclusion, d'autre part, il risque de conforter le chômage. Il y a un risque évident d'inefficacité car comment prévoir un financement qui cadre avec les difficultés actuelles et futures de la protection sociale ?... Le syndicat Santé-sociaux préfère se prononcer en faveur du maintien d'un système d'allocation « ciblé plus finement » et proposé que l'allocation pour les 600 000 chômeurs en fin de droits soit maintenue et prise en charge financièrement par le régime de solidarité. Sur certains points, le rapporteur a confirmé qu'il y avait accord avec Interco « C'est vrai qu'il y a des trous et des incohérences dans le dispositif d'aide ». Pourtant, pour trois raisons, le rapporteur a demandé de repousser l'amendement. « Cette proposition supprimerait des orientations précises dont nous avons besoin dans les négociations ; sa formulation reste trop vague ; il nous faut disposer d'un temps plus long pour réfléchir et débattre ».

L'amendement est repoussé. Pour : 7 102. Contre : 9 156. Abst. : 4 967. ■

RÉSOLUTION

1. - Un monde en crise et en mutation

110. La crise économique, sociale et culturelle que nous vivons se traduit par de profondes mutations dans la façon de produire et de consommer, dans la façon d'être et de s'exprimer, dans le mode de relations et de rapports de pouvoir, dans l'utilisation du temps et l'évolution des besoins individuels et collectifs. Chaque individu, chaque forme d'organisation collective est concerné par ces transformations qui affectent et affecteront les structures et les valeurs de la société.

111. Les principales composantes et conséquences de la crise sont désormais connues. Elles revêtent des formes diverses et contradictoires :

- Chômage : stagnation de l'activité ; déstructuration de branches entières et du tissu industriel régional ; poursuite, voire aggravation des inégalités ; montée de l'intolérance et du racisme ; tentation de repli sur soi ou corporatiste en constituent la face la plus sombre.

- Cette phase de mutations est aussi celle où de nouvelles technologies se déploient, de nouveaux besoins apparaissent. Les individus et les groupes aspirent à de nouveaux espaces de liberté. Sous le vieux qui s'effiloche, du neuf apparaît.

Nous nous affrontons dans la période actuelle à un capitalisme en plein redéploiement, notamment sur le plan international. Nous ne vivons donc pas « l'écroulement du capitalisme », mais une phase nouvelle de son évolution qui dessine les contours d'un monde fort différent du précédent.

Cette crise n'est pas un coup de frein, mais une réorientation des structures et de l'évolution de la société.

112. Au plan mondial, les risques de déstabilisation sont accrus par les volontés de domination des blocs. La crise économique modifie les rapports de force. La reprise américaine est financée en grande partie par les autres pays, ce qui aggrave notamment la situation des pays du Tiers-Monde. Face au nouveau pôle économique constitué par l'Asie du Sud-Est et la côte Ouest des USA, l'Europe, encore trop divisée, perd du terrain. A l'Est, l'URSS fait payer très cher à ses pays satellites ses propres difficultés.

113. L'évolution de cette crise et l'avenir de la société ne sont pas prédéterminés. Ils dépendent en grande partie de la volonté collective et de l'action des différents acteurs, en particulier de celles des salariés. Au cours des dernières années, ces actions ont contribué à modifier le contexte politique, économique et social. En retour, les évolutions en cours dans la société ont influencé les comportements et les analyses des diverses forces sociales et politiques.

120. L'existence de deux millions et demi de chômeurs, l'impossibilité de retrouver les conditions de plein emploi telles qu'elles existaient dans la période antérieure de croissance, l'aspiration des individus et des groupes à une meilleure maîtrise de leur temps, nous amènent à définir une conception nouvelle et diversifiée de la notion d'emploi.

121. Les mutations posent, de façon brutale, le problème des faiblesses et de l'inadaptation de la formation, initiale ou continue.

122. Le contenu et l'organisation du travail se modifient, entraînant des effets sur les qualifications, les relations de travail, l'environnement, et nécessitent un approfondissement de notre approche.

123. La décentralisation et le développement des techniques de communication déplacent certains pouvoirs dans la société française.

130. Au plan social, ces dernières années, malgré les difficultés, le bilan compte de nombreuses avancées avec la mise en œuvre de mesures que nous avions revendiquées : généralisation de la 5^e semaine de congés payés ; passage aux 39 heures hebdomadaires ; maintien, voire création d'emplois dans certains secteurs, du fait de la réduction du temps de travail ; protection accrue, par voie conventionnelle, des salariés intérimaires ; amélioration de la couverture conventionnelle, accord sur la formation permanente ; accord sur l'insertion professionnelle des jeunes ; amélioration du droit syndical dans les PME ; loi sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ; lois Auroux ; nationalisations ; nouveau statut des fonctions publiques ; nouvelle composition et élection des conseils d'administration des caisses de Sécurité sociale ; amélioration des prud'hommes ; retraite à 60 ans ; revalorisation du pouvoir d'achat du Smic et des prestations sociales...

La mise en œuvre de certaines mesures que nous avons revendiquées et obtenues pose des problèmes nouveaux et complexes pour le syndicalisme. Notre volonté de définir une issue positive aux mutations doit nous conduire à les prendre en charge pour réaliser de nouvelles avancées.

131. Par ailleurs, au plan de la société, les avancées concernant les libertés ont



été considérables : suppression de la peine de mort, abolition de la loi Peyrefitte, disparition de la législation d'exception, droit d'association et carte de séjour et de travail de 10 ans pour les travailleurs immigrés.

140. Dans la société française, s'affrontent diverses options concernant l'appréhension des mutations en cours et l'orientation qu'il convient de leur donner.

141. A droite, certains se font les chantres d'un libéralisme à tous crins. Ils prônent une déréglementation généralisée, la remise en cause des lois Auroux, la dévalorisation de la protection sociale. Certains encore développent des politiques qui, renforcées par leurs complaisances, à l'égard de l'extrême-droite, alimentent l'intolérance et le racisme. Sous prétexte de sécurité, ils visent l'instauration d'une société répressive.

142. D'autres, y compris dans la gauche, continuent à nier la profondeur des mutations. La gauche communiste se cantonne dans un discours de dénonciation pour construire un rassemblement de mécontents et prône des solutions qui s'inscrivent dans des perspectives isolationnistes et étatiques.

La gauche socialiste au pouvoir a tendance à limiter ses ambitions à une gestion du quotidien.

143. Depuis 1981, les gouvernements successifs ont contribué à de grandes avancées législatives. Mais à l'épreuve des faits, ils ont dû abandonner nombre d'illusions antérieures et intégrer certaines contraintes, notamment internationales.

Ils ont, depuis 1982, développé une politique de rigueur, visant essentiellement le rétablissement des grands équilibres (particulièrement les déficits extérieurs et l'inflation) et le redressement de la situation financière des entreprises, mais sans pour autant la mettre au service d'un projet social mobilisateur. Des résultats partiels ont été obtenus. Mais l'objectif prioritaire de l'emploi a été abandonné.

De même, la volonté transformatrice dans des domaines importants (fiscalité, politiques industrielles, réduction des inégalités...) a disparu, sous la pression de groupes et catégories sociales relayés le plus souvent par la droite et le patronat, et en l'absence d'une mobilisation sociale suffisante.

La CFDT maintient son opposition à cette orientation.

144. Le patronat, pour sa part, développe une campagne visant à faire

identifier de plus en plus les intérêts de l'entreprise aux siens, pour affirmer qu'il en est le seul défenseur, et que ce qui est bon pour lui est bon pour la France. Cependant il n'est pas homogène sur le plan de la stratégie économique et sociale.

Il porte des revendications contradictoires visant à la fois une déréglementation généralisée et une intervention législative et réglementaire des pouvoirs publics en sa faveur.

Plutôt que de prendre ses responsabilités dans la modernisation et le redressement économique, le patronat se comporte le plus souvent en groupe de pression et contribue ainsi fortement à l'aggravation du chômage et à l'affaiblissement de l'appareil économique.

145. Le mouvement syndical est divisé sur les solutions à apporter aux problèmes actuels posés par les mutations. Si l'action syndicale est centrée exclusivement sur la défense sans discernement des acquis de la période de croissance, elle ne permet pas de prendre en charge les inégalités, la diversité des situations au sein des salariés et la nécessité de les dépasser. En prônant des solutions anciennes, certains confortent des conservatismes, empêchent des évolutions et conduisent à un immobilisme.

2. - L'ambition de la CFDT, son projet

210. La CFDT entend se saisir des conditions créées par les mutations pour mettre en œuvre dans sa pratique quotidienne son projet de construction d'une société d'émancipation et d'un nouveau type de développement. Elle sait qu'elle n'est pas seule sur le terrain et que c'est à travers le conflit, le débat et la négociation que des solutions positives peuvent se profiler.

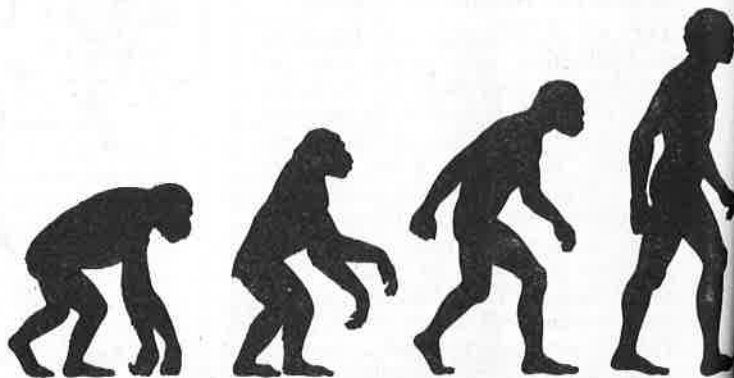
220. Le 40^e Congrès définit les conditions et les exigences communes à toutes les organisations de la CFDT, d'une action efficace et dynamique pour peser sur les mutations, obtenir des résultats et progresser dans l'édification d'une société plus juste et plus solidaire, visant à l'épanouissement des individus et des groupes.

230. Notre ambition est de construire une société socialiste autogestionnaire qui, au fur et à mesure de son développement, tende à éliminer toutes les formes d'exploitation, de domination et d'aliénation ainsi qu'à une diffusion égale du pouvoir et du savoir, et qui permette à chacun de construire librement sa personnalité et d'y participer pleinement.

240. La CFDT inspire son action d'une grande ambition pour la société, le développement d'une société de débat, de libre confrontation et de négociation, et agit pour développer une conscience plus lucide des salariés et des citoyens, une capacité de choix, d'autodétermination, caractéristiques d'une démarche autogestionnaire.

241. Dans la période actuelle, la mise en œuvre du projet de la CFDT passe par :

- Une intervention active pour orienter les investissements en faveur de l'emploi, en quantité comme en qualité. Les négociations sur l'introduction de technologies, comme sur l'utilisation des gains de productivité, sont



à cet égard des moyens essentiels pour que la modernisation de l'économie, le développement sélectif des investissements et le redressement de la situation de l'emploi aillent de pair.

242. La transformation du travail, qui constitue un axe central de la stratégie de la CFDT. Changer le travail, c'est aussi changer l'organisation du travail et la qualification des salariés. Dans ce sens, la réduction du temps de travail et sa réorganisation, le développement de la formation professionnelle, sont des leviers importants pour modifier les structures hiérarchiques existantes, transformer les conditions de travail, enrichir les tâches et accroître les responsabilités, dépasser la coupure entre tâches de conception et d'exécution, revaloriser les qualifications ouvrières, progresser dans l'égalité professionnelle hommes-femmes, améliorer la

qualité des services rendus. Transformer le travail est ainsi un enjeu central de l'action pour la création d'emplois.

243. La transformation des rapports sociaux, c'est-à-dire pour permettre à chacun de mettre pleinement en œuvre ses capacités et pour, parallèlement, développer la capacité d'intervention collective des salariés dans l'entreprise.

244. La construction de solidarités concrètes, qui est une réponse fondamentale à l'éclatement du salariat. Elle suppose une action pour dépasser la répartition inégale du pouvoir et du savoir, les processus de marginalisation, pour éliminer les poches de pauvreté et réintégrer ainsi le quart-monde dans la société.

245. La recherche d'un nouveau type de développement, c'est-à-dire d'une

nouvelle croissance. Des expériences et des recherches doivent être menées pour que de nouveaux emplois se créent, afin de répondre à des demandes sociales qui ne sont pas toujours satisfaites, parce qu'aujourd'hui non solvables en l'état actuel des habitudes et des structures, mais qui peuvent le devenir.

250. Pour cela, il est nécessaire, dans les trois ans qui viennent, d'adapter notre syndicalisme afin de mieux affronter les défis de la période dans les domaines du travail et de la société. Cette démarche prend en compte les évolutions en cours dans les aspirations et les besoins des travailleuses et des travailleurs. Elle suppose d'améliorer notre pratique et d'enrichir notre politique d'action revendicative.

3. - Construire le syndicalisme de l'émancipation

310. L'émancipation des individus et des groupes - c'est-à-dire leur affranchissement des formes de domination, d'exploitation et d'aliénation qui caractérisent les rapports économiques, sociaux, politiques et culturels de la société - le développement de leur capacité d'intervention, d'organisation et de lutte sur leur devenir, nécessitent un syndicalisme fort. C'est pourquoi il faut développer une CFDT active, influente, créative et innovante qui impulse une maîtrise collective des mutations en cours.

320. Il est indispensable de concrétiser notre option pour un syndicalisme de masse et de classe adapté aux réalités, permettant de réunifier le salariat autour d'un projet : le socialisme autogestionnaire.

Dans notre action de transforma-

tion, le chômage est aujourd'hui l'obstacle majeur : l'emploi est la lutte prioritaire.

La CFDT dispose d'atouts importants pour faire progresser ses objectifs, notamment une conception commune de la politique d'action revendicative, de priorités qu'elle entend faire aboutir et de la capacité de ses militantes et de ses militants.

321. Cependant, la CFDT, comme l'ensemble du mouvement syndical, traverse une crise. La démobilisation des travailleurs, la désyndicalisation, la stagnation de son audience, le désengagement de certains militants en sont autant de manifestations et montrent l'ampleur de l'effort à réaliser.

322. C'est à la CFDT dans son ensemble et à chaque niveau de l'organisa-

tion qu'il appartient de déterminer ses responsabilités dans cette crise. Il faut, en particulier, réduire l'écart entre les positions et les pratiques syndicales, à tous les niveaux de l'organisation.

330. L'adaptation des pratiques et des revendications est nécessaire dans le but de poursuivre la construction d'un syndicalisme pluraliste où les hommes et les femmes doivent pouvoir s'exprimer à égalité, où l'ouvrier métallurgiste comme l'instituteur, la secrétaire d'un cabinet médical comme l'apprenti-boulangier ou le fonctionnaire, l'ingénieur ou le retraité se retrouvent pour confronter leurs expériences et leurs revendications.

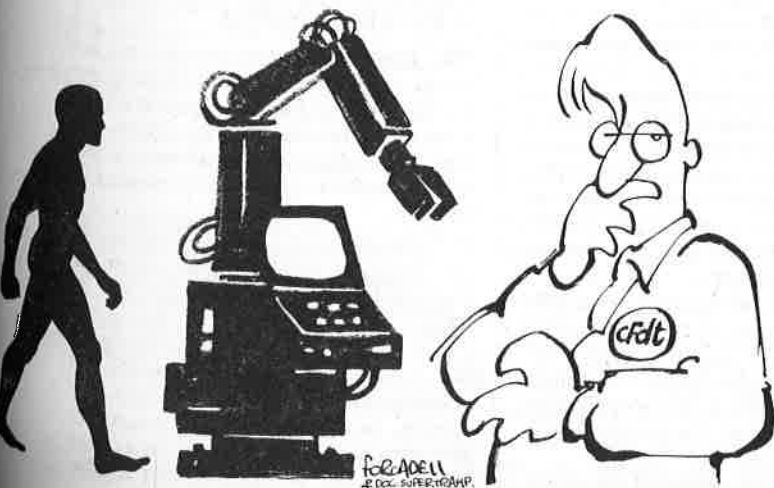
331. La CFDT est ouverte à tous les salariés (actifs, retraités, chômeurs), quelles que soient leurs opinions philosophiques, religieuses ou politiques et quelle que soit leur communauté ethnique ou culturelle.

Sa vocation est de les accueillir sans a priori et de faire en sorte qu'ils puissent agir ensemble sur la base d'un projet commun de société.

332. Cela suppose la prise en compte des nouveaux comportements des individus et l'adaptation de nos structures pour faciliter leur insertion.

333. Une des premières tâches de la CFDT est de clarifier et d'améliorer le rapport entre le syndicalisme et les salariés. Nous devons, par notre pratique, éviter que l'action dans les institutions ne renforce la délégation de pouvoir et n'accroisse la coupure entre les militants et les adhérents.

334. Le volontarisme ne suffit pas. ▶



L'examen du fonctionnement de nos organisations et particulièrement des syndicats (multisections et multibranches) pour clarifier et améliorer la place qu'ils occupent et la complémentarité de nos structures est indispensable. La tenue des congrès, la place des SSE dans les syndicats, le rôle des collecteurs, cheville ouvrière de l'organisation, l'information privilégiée aux adhérents sont autant de points qui méritent l'attention de toute l'organisation.

La recherche d'une meilleure complémentarité entre les structures professionnelles et interprofessionnelles, par la participation des syndicats à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'action, doit également être poursuivie.

340. En ce sens, le 40^e Congrès engage l'ensemble des organisations de la CFDT à mettre en œuvre une stratégie d'adaptation, notamment de leur pratique, à partir de trois axes principaux d'intervention :

- la pleine utilisation des droits des travailleurs et des organisations syndicales ;
- la formation des militants et des responsables ;
- la syndicalisation.

350. Les droits obtenus depuis trois ans, pour bon nombre résultats de l'action de la CFDT, sont de nature à améliorer notre pratique syndicale. De même, l'utilisation des mandats et des moyens syndicaux dans les entreprises doit être orientée vers un accroissement et une amélioration des contacts directs avec les salariés, condition d'une relance de l'action et de la syndicalisation.

351. Le droit d'expression des salariés doit leur permettre d'exprimer leurs aspirations sur le travail, ses conditions et son organisation. La CFDT veille à ce que ce droit soit utilisé en ce sens car c'est le meilleur moyen de connaître les réalités telles qu'elles sont perçues par les travailleuses et les travailleurs. Il s'agit pour elle d'en tirer les conséquences sur ses comportements et son action.

352. L'obligation annuelle de négocier est une innovation importante dans les rapports sociaux de notre pays. Elle aide à une structuration de l'action syndicale dans le temps. Elle engage les sections syndicales, en lien avec leurs syndicats, à revaloriser le rôle de l'adhérent en créant les conditions pour qu'il participe aux diverses étapes du processus de négociation : élaboration de la revendication, confrontation des propositions syndicales et des moyens de mobilisation avec les travailleurs, suivi de la négociation et valorisation des acquis.



353. La décentralisation ouvre la voie à de nouveaux rapports de pouvoir au sein de la société et à une transformation progressive des structures de l'Etat. Elle représente un terrain pour l'adaptation du syndicalisme :

- Elle permet aux structures interprofessionnelles de mieux centrer leur intervention en direction des interlocuteurs réels et d'engager un processus d'action et de négociation sur toutes les questions de leur ressort.
- Elle offre l'occasion au syndicalisme des fonctions publiques comme aux structures interprofessionnelles d'intervenir sur les missions, les moyens des services publics, et la qualité des services rendus aux usagers.

354. La CFDT réalisera un travail :

- de recensement et d'analyse des pratiques syndicales sur la mise en œuvre des droits des travailleurs ;
- de relevé et de confrontation collective des avancées sociales permises par la mise en œuvre de ces droits.

360. La formation est notamment un des enjeux de la cohésion et de l'efficacité de notre action, comme de l'amélioration de nos pratiques à tous les niveaux.

Pour que ses acquis soient diffusés au mieux, les responsables syndicaux ont besoin, entre autres, de savoir analyser la nature des mutations en cours, de débattre collectivement des réponses syndicales à y apporter, de définir des stratégies pertinentes et cohérentes avec notre projet.

Nos pratiques ne gagneront en efficacité que si un grand nombre de militants sont motivés par un projet commun et formés pour utiliser au mieux les ressources des équipes syndicales afin de transformer les situations par des actes concrets.

Cela suppose d'employer au mieux

nos moyens et les droits de formation et d'organiser des plans de formation articulés entre les structures.

L'ensemble des militants syndicaux doit trouver les possibilités d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leur responsabilité qui porte sur :

- la pratique collective de la SSE, notamment la négociation d'entreprise ;
- le développement par un effort constant de syndicalisation ;
- l'animation et la gestion des structures et en particulier du syndicat ;
- l'utilisation des moyens d'information ;
- l'exercice des mandats institutionnels internes et externes à l'entreprise.

Pour ce faire, il est indispensable d'adapter les objectifs de nos activités et de développer partout la première formation. Par ailleurs, la participation de tous les militantes et militants au « tronc commun » est une nécessité.

Dans cet effort, toutes les structures sont impliquées. La Confédération jouera son rôle d'impulsion, de coordination et de proposition.

370. Rien ne se fera vraiment sans syndicats forts. La syndicalisation est indispensable si l'on veut que les mutations ne se fassent pas sans l'intervention des salariés. L'adhésion est un acte volontaire qui doit être suscité et valorisé.

371. La syndicalisation est une action de longue haleine qui concerne l'ensemble des organisations de la CFDT.

Les sections syndicales, au plus près des salariés dans les entreprises et administrations, les syndicats dans leur champ professionnel, les structures interprofessionnelles dans leur aire géographique, jouent un rôle fonda-

mental dans la syndicalisation des salariés et retraités comme dans leur maintien au sein de la CFDT. C'est bien souvent dans les structures interprofessionnelles de base que les travailleuses et les travailleurs des petites entreprises ont leur premier contact avec le syndicalisme. Par le soutien au syndicat dans le suivi des sections et des adhérents isolés de lui, par son action spécifique sur le plan local, la structure interprofessionnelle assure une fonction essentielle.

372. Le développement de la syndicalisation est avant tout lié à la conviction qu'ont les militants de son importance. Pour recueillir l'adhésion, le syndicat et les équipes syndicales doivent prendre en compte les préoccupations des travailleurs au plus près de leur lieu de travail. Cela nécessite une organisation développant des contacts directs et réguliers entre militants et adhérents et avec chaque travailleur et travailleuse pour lui proposer l'adhésion.

L'organisation doit privilégier l'information aux militants et aux adhérents pour qu'ils soient en capacité de la répercuter efficacement et de débattre avec les travailleurs. La réflexion doit être approfondie sur la manière dont les positions CFDT sont élaborées et rendues publiques.

373. Les motivations de l'adhésion sont variables et réclament des mesures diverses et appropriées.

L'intervention de l'adhérent dans la conduite de l'action syndicale doit être une préoccupation prioritaire.

Une fois adhérent, le travailleur doit bénéficier, en plus des résultats de l'action syndicale, de services supplémentaires comme une information prioritaire et régulière, un soutien juridique en cas de besoin, des services individuels ou collectifs, dans différents domaines (consommation, loisirs, cadre de vie...) et disposer des renseignements utiles sur demande.

La diffusion du Magazine aux adhérents constitue une réponse à leurs attentes. Une étude et des expériences impliquant tous les niveaux de l'organisation devront être conduites d'ici le prochain Congrès confédéral pour tenter d'aboutir à la généralisation de sa diffusion.

374. La CNAS est un service fondamental rendu aux adhérents et aux militants. Elle permet une indemnisation d'une partie des pertes de salaires causées par les grèves ; elle offre des moyens pour la défense juridique.

En fonction de l'évolution récente des formes d'action et de la réflexion à poursuivre sur les services aux adhérents, une étude sera engagée sur la réforme éventuelle de cet outil.

375. Le prélèvement automatique des cotisations est une méthode adaptée aux comportements actuels dans la société dès lors que sont maintenus et renforcés les contacts avec l'adhérent.

376. L'action syndicale bénéficie à l'ensemble des salariés et à toute la société. Mais les organisations ne sont financées que par les adhérents. La réflexion sur le mode de financement actuel de notre syndicalisme et ses évolutions possibles doit se poursuivre à tous les niveaux.

377. Le développement du syndicalisme dans les petites entreprises se heurte à de nombreuses difficultés. Il n'y a pas de solutions miracles, mais les travailleurs des petites entreprises sont actuellement trop souvent les oubliés du syndicalisme. La CFDT ne se satisfait pas de cette situation et vise à donner la possibilité de remplacer, par accord, un droit largement inappliqué par un droit de représentation équivalent adapté à ces entreprises.

Il s'agit là d'une adaptation décisive pour l'adhésion des travailleurs des très petites entreprises à la CFDT, pour laquelle les organisations professionnelles et interprofessionnelles doivent conjuguer leurs efforts. Des résultats ont déjà été obtenus par voie conventionnelle dans plusieurs branches et zones géographiques.

Pour développer cette action, la CFDT doit favoriser des confrontations et mettre en œuvre des moyens spécifiques pour soutenir les implantations en démarrage dans les petites entreprises.

380. La diversité des situations des salariés nous conduit, non seulement à reconnaître les différences qui existent entre eux, mais à les prendre en compte pour renforcer notre syndicalisme par une démarche diversifiée.

381. Des avancées législatives concernant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ont été obtenues. Une plus grande mixité de l'organisation, permettant aux femmes de participer pleinement à la vie syndicale, est nécessaire pour assurer une meilleure prise en charge des problèmes des travailleuses. En ce sens, des modifications statutaires concernant la Confédération sont proposées à ce Congrès. Les divers niveaux de l'organisation s'engagent à mettre en œuvre une politique volontaire dans ce domaine.

382. Face à la montée du racisme et de la xénophobie dans notre pays, de nombreux travailleurs immigrés connaissent une situation d'insécurité. La CFDT est un instrument de défense de ces salariés. Ils doivent trouver dans l'organisation syndicale des for-

mes de structures adaptées, leurs permettant d'être eux-mêmes les premiers acteurs de l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie. De plus, ils doivent pouvoir assumer des tâches de direction et d'orientation. Cela implique également une politique volontaire de l'organisation.

383. Retraités et préretraités sont aujourd'hui de plus en plus nombreux. De plus, le passage de l'activité professionnelle à la retraite présente des aspects contradictoires, positifs lorsque les intéressés ont des activités pour occuper leur temps libre, négatifs lorsque le passage à la retraite est brutal et impréparé. Par ailleurs, trop souvent, les militantes et militants en retraite se sentent oubliés, voire exclus. Or, la disponibilité nouvelle en temps des retraités est une richesse pour la vie associative et le syndicalisme.

Le débat doit donc se poursuivre au sein de la CFDT sur le type d'organisation de ces travailleurs et travailleuses, sur les mesures pratiques à prendre pour assurer le développement de leur syndicalisation. L'activité syndicale dans ce domaine doit prendre en compte, non seulement les revendications touchant leurs revenus et leur santé, mais aussi les problèmes liés à la transition d'une retraite mal préparée, ainsi que le développement d'activités culturelles et sociales favorisant l'expression d'une créativité trop souvent brimée dans la vie professionnelle.

384. Les travailleurs privés d'emploi sont de plus en plus nombreux. La durée croissante du chômage renforce leur marginalisation et accroît la difficulté de leur organisation. La CFDT relance son action dans ce domaine par un suivi des adhérents privés d'emploi et des travailleurs en formation ou en reconversion, par l'établissement de permanences où les chômeurs peuvent se retrouver et par une intervention spécifique auprès des collectivités locales, des Assedic, des organismes de recherche d'emploi et de formation.

Sur la base de cet effort de mobilisation, des réflexions, des confrontations et des expériences doivent être poursuivies par les organisations de la CFDT en vue de renforcer leur capacité à organiser les chômeurs.

385. Les jeunes travailleurs ont une approche particulière du travail et du rôle du syndicat. Plusieurs organisations de la CFDT ont constitué des lieux spécifiques où ils peuvent se rencontrer, proposer des formes nouvelles d'expression, prendre des initiatives et faire avancer leurs revendications. La CFDT doit prendre en compte leurs

aspirations et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour faciliter leur insertion dans les structures.

Elle doit favoriser information et confrontation sur ces initiatives. Ses syndicats s'engagent donc à mettre en œuvre les moyens pour la réussite de la Rencontre nationale jeunes d'octobre 1985.

386. L'évolution du fonctionnement

des entreprises et administrations a entraîné un accroissement du nombre d'ingénieurs et de cadres.

Se limiter à recueillir l'adhésion d'ingénieurs et cadres est insuffisant. Il faut s'adresser au plus grand nombre, développer les conditions d'une pratique syndicale adaptée et rechercher progressivement les convergences avec les autres catégories de salariés.

Dans ce but, l'ensemble des organisations confédérées, avec l'UCC, améliorera les moyens destinés à développer la syndicalisation et l'intervention des ingénieurs et cadres (tels que les groupes fédéraux ou les commissions interprofessionnelles locales).

Cela doit être développé en parallèle avec leur insertion dans les sections et syndicats.

4. - Les conditions de l'action syndicale pour le changement social

410. Notre capacité à transformer la société dépend d'abord de notre aptitude à changer les rapports de pouvoir. L'entreprise, comprise comme lieu de travail privé, nationalisé ou relevant des fonctions publiques, est un lieu où s'affrontent des logiques différentes, où s'expriment des intérêts souvent contradictoires, dans la construction d'une efficacité économique et sociale.

L'action syndicale dans et hors l'entreprise contribue à définir du point de vue des salariés, de nouvelles conditions à cette efficacité.

411. L'organisation syndicale joue un rôle irremplaçable pour créer un rapport de forces favorable aux travailleurs par l'information, le débat, l'élaboration des revendications, la conduite de l'action au niveau le plus adapté - sans en exclure aucun - la négociation et la valorisation des avancées.

412. Notre volonté est celle d'appuyer nos revendications sur la mobilisation consciente des adhérents et des travailleurs.

La CFDT agit pour obtenir des résultats significatifs. Pour atteindre ses objectifs, elle mène une action au plus près des salariés et dans les institutions (notamment : caisses de Sécurité sociale, institutions de planification...) où se prennent souvent des décisions importantes. Cette action est marquée par la volonté de réduire les inégalités dans et hors de l'entreprise, de dépasser les corporatismes générateurs de tensions pour unir l'ensemble des catégories du salariat et faire avancer notre projet de société.

420. Pour la CFDT, il ne saurait y avoir de réponse uniforme pour répondre à la diversité des aspirations et des situations et intégrer de manière positive les multiples mutations que traverse la société.

Son action vise donc à ce que tous les travailleurs bénéficient de droits, pas nécessairement identiques, mais équivalents.

C'est pourquoi la CFDT accorde une plus grande importance au développement de la politique contractuelle qu'à la voie législative. L'action syndicale produit des avancées, tant contractuelles que législatives. Les accords couvrent mieux les situations de travail et d'emploi et contribuent davantage au processus de mobilisation.

Cette option de la CFDT suppose que soit trouvée une nouvelle articulation entre le législatif et le contractuel :

- La loi, nécessaire pour fixer un cadre général et éviter le développement d'inégalités entre salariés, doit favoriser l'évolution et l'adaptation positive des droits par accords collectifs ;

- Les accords et les conventions collectives doivent, dans notre système de droit, avoir une force plus grande quant aux obligations et garanties ;

- Enfin, l'ensemble des salariés doit pouvoir bénéficier d'un droit contractuel adapté.

430. La voie de l'efficacité syndicale passe donc par une politique conventionnelle forte impliquant les travailleurs et travailleuses. Elle ne rigidifie pas les situations et permet la souplesse nécessaire. Cette méthode doit permettre d'assurer aux salariés des garanties collectives adaptées, tout en répondant à la diversité de leurs aspirations, dans une société complexe et pluraliste.

431. Les précédents congrès voient leurs orientations sur les moyens de la conduite de l'action pleinement confirmées. L'articulation de la revendication, de la mobilisation et de la négociation structure l'action syndicale pour faire avancer des objectifs précis.

Le résultat de la négociation traduit à un moment donné l'état du rapport de force.

432. La CFDT a revendiqué et obtenu pour les secteurs relevant du Code du travail une obligation annuelle de

négoier dans l'entreprise. Ce droit doit aussi s'appliquer dans les fonctions publiques.

Il est de la responsabilité des sections syndicales et des syndicats de se mettre en capacité de mobiliser les travailleurs pour obtenir à cette occasion des résultats dans le domaine des salaires, de la durée et de l'organisation du temps de travail, ainsi que de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Les négociations annuelles doivent être un temps fort de l'action syndicale et contribuer à notre première priorité : l'emploi.

433. Il en va de même pour la négociation dans les branches (annuelle sur les salaires, périodique sur la formation professionnelle continue et l'insertion des jeunes).

Celle-ci permet aux fédérations et aux syndicats du secteur privé d'impulser le débat avec l'ensemble des salariés sur les réponses aux problèmes de l'immédiat.

Dans les fonctions publiques, des processus négociés doivent être mis en œuvre de façon décentralisée par l'utilisation du nouveau statut des fonctionnaires et des possibilités offertes après dépôt d'un préavis de grève.

440. L'articulation des niveaux de négociations professionnelles est une nécessité. Elle conforte et permet d'avancer sur les revendications plus rapidement et de façon plus homogène.

Cette articulation est tout aussi importante avec l'action menée par les structures interprofessionnelles, avec lesquelles les syndicats et les branches partagent la responsabilité de la négociation dans certains domaines : insertion des jeunes, formation permanente des travailleurs, emploi (commissions paritaires).

441. Les unions interprofessionnelles sont de plus en plus souvent conduites à intervenir sur certains thèmes comme le développement régional, les

équipements collectifs et les services publics, l'école et la formation professionnelle, l'insertion des jeunes, le logement et l'urbanisme, les organismes paritaires liés à la décentralisation, la protection sociale, la santé et les problèmes de consommation, de loisirs, de culture.

La décentralisation renforce la nécessité de leur intervention et de leur implication dans l'élaboration de politiques revendicatives. C'est en priorité le cas de tout ce qui concerne l'emploi et les axes d'un développement régional et local. Leurs interventions amènent aussi le patronat à se structurer afin qu'il devienne localement un interlocuteur et que des négociations puissent s'engager.

Cela implique aussi de notre part un travail aux différents niveaux territoriaux avec les élus et les administrations, de même qu'une capacité de critique et de propositions.

Une articulation entre les structures professionnelles et interprofessionnelles est nécessaire. Elle suppose une information réciproque et une coordination des positions de chacun.

450. Indépendance, autonomie d'action et de réflexion, tels sont les principes fondamentaux de la CFDT. En fonction de ces principes, elle popuarise ses revendications et en débat avec le patronat, le gouvernement, les partis politiques et les élus. Elle confronte

ses orientations et ses propositions en faveur de son projet avec l'ensemble des forces décidées à changer la société dans le sens de la démocratie et du progrès social. Cela lui permet d'entretenir avec chacun des acteurs des relations sur un pied d'égalité, dans le respect de leurs fonctions.

451. Dans ses rapports avec le gouvernement, la CFDT a pour principe d'affirmer publiquement ses points d'accord et de désaccord. Elle fait de la clarté dans le débat public la règle de son comportement.

Pour la CFDT, tout gouvernement doit :

- Être dans la conduite de son action, le garant des libertés individuelles et collectives, tenir un langage de vérité et faciliter le débat sur les grands objectifs de sa politique ;
- Favoriser toute leur place à l'intervention des acteurs sociaux et à la négociation des solutions aux principaux problèmes en suspens ;
- Faire avancer les objectifs de justice et de réduction des inégalités ;
- Jouer son rôle économique dans le cadre d'une planification démocratique ;
- Donner l'exemple en garantissant l'application des lois au sein de la fonction publique d'Etat.

452. Dans sa pratique, la CFDT a toujours reconnu le patronat comme interlocuteur, en sachant qu'il est por-

teur d'une autre logique que celle des travailleurs.

Pour autant, celui-ci n'est pas un tout homogène. Malgré leurs spécificités, les dirigeant de la fonction publique et du secteur nationalisé n'échappent pas à cette appréciation.

Un des objectifs de la CFDT est d'amener ces différents patrons à reconnaître le syndicat comme une force de propositions, et donc comme un interlocuteur porteur d'une conception des intérêts de l'entreprise.

460. Les mutations de la société, les orientations des diverses organisations syndicales et leur pratique de tous les jours transforment, depuis plusieurs années, le paysage syndical. Les scrutins nationaux récents mais également les élections professionnelles locales montrent une redistribution de l'audience des divers syndicats. Les rapports entre les organisations syndicales s'en trouvent modifiés.

461. En matière d'unité d'action, la ligne définie lors du Congrès de Metz a progressé dans les faits. Dans le droit fil des orientations tracées en 1982, la CFDT, tout en reconnaissant les difficultés dues au comportement de certaines organisations syndicales sur le terrain, réaffirme la nécessité de l'unité d'action la plus large entre les organisations représentatives, décidées à agir ensemble sur des objectifs précis, sans exclusive ni préalable politique ou idéologique. C'est une condition de succès d'une mobilisation indispensable.

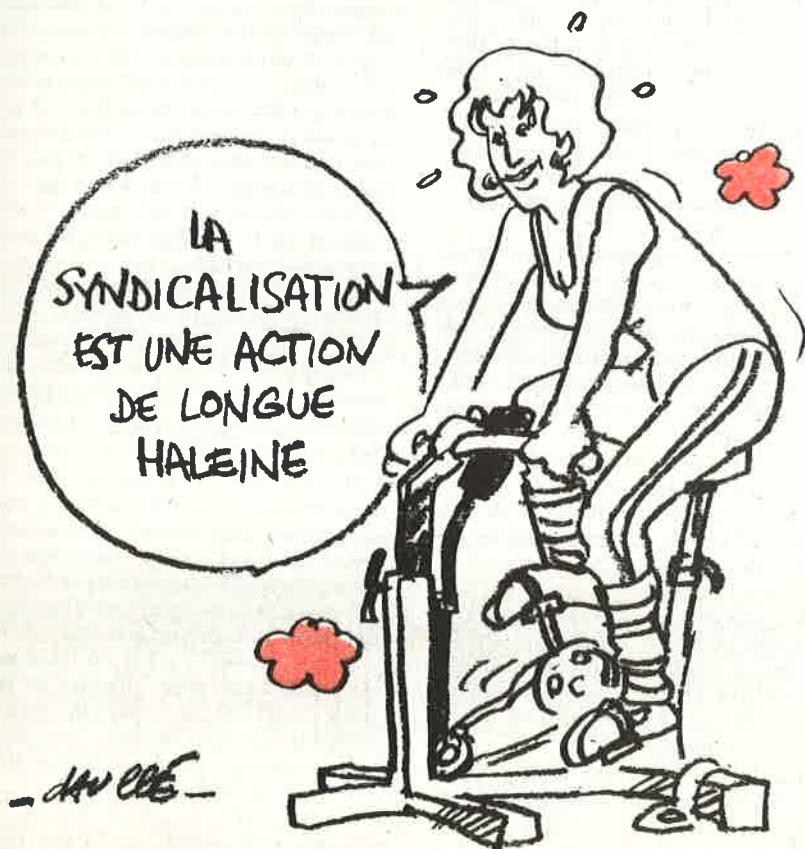
Le pluralisme syndical peut être un atout pour l'action si le débat est mené pour dégager des objectifs communs et des formes d'action répondant aux aspirations des travailleurs. En conséquence, les organisations CFDT devront rechercher la convergence de l'action, en mettant en avant les positions et priorités CFDT.

470. Le champ d'intervention syndicale s'est considérablement étendu dans la dernière période.

Il faut désormais prendre les moyens de procéder à un travail plus systématique de relations avec les associations, mutuelles, organismes de recherche, mouvements de jeunes, pour confronter nos positions et les étayer. La CFDT affirme sa volonté de travailler avec d'autres partenaires sur des bases ou des contrats clairs.

480. De nombreux enjeux économiques et sociaux ont une dimension internationale. Ils demandent des réponses communes et solidaires des travailleurs des différents pays.

C'est pourquoi l'action de la CFDT ne se limite pas au seul cadre national. Face à la montée des tensions internationales, des nationalismes et des pro-



tectionnismes, la CFDT se prononce pour le développement des relations contractuelles de coopération entre la France et les pays en voie de développement.

La solidarité internationale doit être pleinement partie intégrante de notre action syndicale dans l'entreprise.

481. Dans un monde marqué par la division entre deux blocs, l'Europe en tant qu'entité politique, économique, sociale et culturelle, peut constituer une alternative stratégique et s'inscrire dans une politique de coopération et

de développement convergeant avec le Tiers-Monde.

C'est pourquoi, la CFDT, dans sa pratique syndicale, accorde une priorité à la construction d'une Europe solidaire. Dans le cadre de la CES, elle entend renforcer sa contribution pour atteindre cet objectif. Elle œuvre pour faire de la CES un véritable instrument d'action. Elle demande à ses organisations de poursuivre activement leur implication dans les comités syndicaux, professionnels et régionaux européens.

482. A l'échelle mondiale, les organisations de la CFDT s'insèrent dans l'action des Secrétariats professionnels internationaux (SPI). Dans le cadre de ses relations bilatérales et de sa coopération avec les syndicats des pays du Tiers-Monde, la CFDT entend d'une part, accroître son soutien pour favoriser l'émergence et le renforcement d'un syndicalisme démocratique, d'autre part apporter un concours concret à la réalisation de projets d'aide au développement par la mise en œuvre de micro-réalisations.

5. - Les priorités de la CFDT

500. La CFDT met l'emploi au cœur de son action. Cette priorité absolue hiérarchise ses objectifs.

C'est sur l'emploi, le changement du travail et la réduction des inégalités que se mobilisent ses organisations dans et hors l'entreprise pour obtenir des résultats et construire de nouvelles solidarités.

Plus de solidarité pour l'emploi.

501. Pour la CFDT, la plus grande inégalité sociale aujourd'hui est celle créée par le chômage.

L'aggravation de la situation de l'emploi et les perspectives en ce domaine nécessitent un renforcement de l'effort solidaire de la CFDT, d'autant plus que les conséquences du chômage sur l'évolution de la société sont dramatiques : marginalisation d'une partie importante de la population, apparition de nouvelles couches de pauvreté, etc.

502. Les causes de cette situation ne sont pas simples. Elles renvoient à une série de facteurs qui se conjuguent dans la période : phénomènes économiques (mutations technologiques, croissance durablement ralentie, concurrence exacerbée, notamment au plan international), démographiques et culturels.

Les conséquences sont aggravées par des comportements et des choix qui ne placent pas l'emploi au premier rang des préoccupations :

- Des mutations économiques et technologiques, menées le plus souvent sans réels processus de concertation et de négociation, conduisant à des restructurations qui sacrifient l'emploi au nom de seuls critères financiers.

- Une gestion à trop court terme du patronat et sa prise en compte insuffisante des évolutions. L'amélioration de la situation financière des entreprises ne se traduit pas par un effort parallèle en matière d'investissements et d'emplois.

- Une politique économique gouvernementale qui n'intègre pas le redressement quantitatif et l'amélioration qualitative de l'emploi comme données essentielles au même titre que les grands équilibres économiques. Les ambitions du 9^e Plan se traduisent insuffisamment en décisions engageant des moyens concrets.

503. L'amélioration de la situation de l'emploi dépend largement du redressement de l'économie française. A cela, trois conditions essentielles pour la CFDT :

- La maîtrise négociée des changements technologiques, et plus généralement, de la nécessaire modernisation. Mais celle-ci ne doit pas se limiter à une simple rénovation de l'appareil productif ; les rapports sociaux, l'organisation du travail doivent également être transformés.

- La négociation de l'affectation des gains de productivité réalisés au service de l'emploi.

- L'amorce d'une nouvelle forme de croissance qui repose sur une relance sélective de l'investissement et la prise en compte de la demande sociale actuellement non satisfaite, notamment en ce qui concerne les services à la population et l'amélioration du cadre de vie.

Toutefois, le traitement économique ne peut suffire à résorber dans les prochaines années un chômage devenu massif : il faut aussi une politique spécifique de l'emploi.

510. Dans un tel contexte, la CFDT n'est pas partisane du tout ou rien en matière d'emploi. La précarité la plus forte réside en effet dans le chômage. Ainsi, offrir aux chômeurs un emploi est une priorité. En ce sens, toute forme d'emploi dont les conditions ont été négociées avec les organisations syndicales est préférable à cette situation.

511. La CFDT entend :

- Agir pour la réduction du temps de travail ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;
- Faire de l'organisation syndicale, dans tous les secteurs, une force de propositions et d'actions pour l'emploi.

512. Atteindre le plus rapidement possible pour chaque salarié les 35 heures est essentiel pour créer des emplois.

Les formes de réduction et d'organisation du temps de travail négociables sont très diverses.

Qu'elles soient hebdomadaires, mensuelles ou annuelles (congé sabbatique, modulation, 13^e mois converti en temps, semaine supplémentaire de congé), elles peuvent contribuer à la création ou au maintien d'emplois, dès lors qu'elles sont négociées de manière à être adaptées aux réalités et que leur mise en œuvre soit accompagnée d'un rapport de forces nécessaire à l'application de l'accord.

Elles doivent améliorer aussi les conditions de vie et de travail des salariés. Le temps choisi doit devenir un droit individuel, ses modalités étant définies dans un cadre collectif négocié.

513. Plus la réduction du temps de travail sera forte et générale, plus elle aura un impact sur l'emploi, et notre action syndicale doit s'intensifier pour aboutir à des résultats dans toutes les entreprises, à commencer par la récupération des heures supplémentaires qui doivent demeurer exceptionnelles.

Même si la RTT n'est pas une condition suffisante pour éliminer le chômage, elle est un point de passage obligé pour toute entreprise ou groupe engagé dans un processus de restructuration ou de modernisation.

Tout problème d'adaptation des effectifs doit donner lieu à une négocia-



ciation portant à la fois sur des mesures permettant de maintenir le maximum d'emplois, sur un plan de RTT, et sur un plan de reclassement concret et crédible.

514. La diversité des revendications et des accords conclus sur la durée du travail répond aux spécificités des branches, des entreprises, et aux aspirations individuelles des salariés. La négociation de l'organisation du travail est indispensable pour améliorer les effets qualitatifs et quantitatifs sur l'emploi.

La répartition des coûts de la réduction du temps de travail est l'un des éléments de la négociation. A cet égard, la sauvegarde et la création d'emplois, ainsi que la protection des bas salaires sont des éléments à prendre en compte dans la négociation de la compensation.

Cela nécessite d'utiliser l'obligation de négocier en liant réduction et organisation du temps de travail, évolution des salaires réels et volume des effectifs.

515. La conduite de la négociation suppose une connaissance précise de l'organisation du travail et des horaires annuels, mensuels, hebdomadaires réellement pratiqués, ceci tant dans le secteur privé que dans les fonctions publiques.

516. Permettre aux jeunes d'acquérir une qualification et un emploi est un enjeu de la période. Des efforts sont à entreprendre pour leur permettre un accès à une véritable formation.

A cet égard, l'accord du 26 octobre 1983 définit des formules adaptées,

notamment pour les jeunes sortis sans qualification du système éducatif.

La CFDT utilise toutes les possibilités de négociation, dans les branches et les régions, offertes par cet accord.

Mais c'est surtout dans les entreprises que cet accord doit aujourd'hui trouver sa concrétisation : les sections syndicales ont donc un rôle essentiel à jouer. La CFDT agit pour favoriser l'accueil et l'insertion des jeunes (entreprises intermédiaires, TUC...).

517. Faire de chaque syndicat, de chaque organisation une force pour la création d'emplois.

La CFDT concrétise sa volonté de faire, par les propositions qu'elle formule tant au niveau de l'entreprise (négociations annuelles, utilisation des moyens des CE, fonds salariaux), et des branches (CPE, organismes paritaires des fonctions publiques), qu'au niveau interprofessionnel (CLE, CPE, CESR, fonds commun de placement, etc.).

Tous les lieux d'interventions, mais aussi toutes les imaginations doivent être mobilisés pour l'emploi. A cet égard, les initiatives et les démarches au niveau local et au niveau national doivent s'articuler et se compléter.

518. L'emploi est multiforme. De l'emploi statutaire des fonctions publiques à l'intérim, en passant par les différents contrats de droit privé, la diversité est grande. Elle reflète les caractéristiques du marché du travail, et peut correspondre à des situations ou des demandes individuelles.

Face aux diverses formes d'emploi, la CFDT agit pour que des droits et

des garanties conventionnelles couvrent les travailleurs et des travailleuses concernés, et que ceux-ci ne soient pas enfermés dans des situations de précarité.

519. Les fonctions publiques sont aussi concernées par des mutations dans l'emploi.

Dans ce contexte, les questions de l'efficacité du service public, du rôle de l'État et des collectivités territoriales, de l'amélioration du service aux usagers, des simplifications administratives sont aujourd'hui posées.

Les réponses impliqueront une autre politique des effectifs, des priorités et du rôle des fonctions publiques.

Les problèmes de redéploiement des ressources publiques et d'une autre utilisation des moyens existants, doivent être pris en compte.

Dans ces domaines, la CFDT entend être une force de proposition pour négocier ses modalités, administration par administration.

Changer le travail.

520. Changer le travail est une des raisons d'être de l'action syndicale. C'est modifier son contenu, son organisation et ses finalités. C'est donc remettre en cause la division du travail, permettre l'acquisition de nouvelles qualifications, améliorer les conditions de travail et donner au salarié la maîtrise de son travail.

521. Changer le travail, c'est également changer les rapports hiérarchiques, c'est-à-dire les rapports de pouvoir. En effet, dans de nombreuses entreprises et administrations, les rapports hiérarchiques et les fonctions des agents de maîtrise et des cadres n'ont pas suivi l'évolution technique et culturelle. Ils ne favorisent pas, voire entravent, la nécessaire transformation des rapports sociaux.

522. Changer le travail c'est aussi agir pour la mixité des emplois. La loi sur l'égalité professionnelle doit être utilisée en ce sens.

523. Changer le travail, c'est enfin changer le rapport de chacun au travail, permettre et encourager l'initiative individuelle et collective. C'est là un des moyens de profonde transformation des relations dans le travail. Dans le même temps, le travailleur se réappropriant son propre travail, la qualité des produits fabriqués et des services, notamment par l'enrichissement du contenu du travail, s'en améliore d'autant.

C'est là la véritable voie d'une compétitivité qui allie progrès social et efficacité économique.

524. La modification des rapports hiérarchiques et de l'organisation du tra-

vail commence avec l'expression de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses. Le droit d'expression direct et collectif prévu par la loi d'août 1982 représente, de ce point de vue, un élément stratégique important. La CFDT agit pour que ce droit ne soit pas détourné de son but, mais confirmé, amélioré et étendu, notamment au service public. Tous les salariés, de l'ouvrier au cadre, doivent pouvoir l'exercer.

525. L'utilisation de l'heure d'information syndicale dans les fonctions publiques doit, à l'initiative des organisations de la CFDT, répondre aux mêmes exigences : permettre aux travailleuses et aux travailleurs de confronter, de débattre, de proposer des solutions aux problèmes de conditions et d'organisation du travail qu'ils rencontrent.

526. Ces droits favorisent l'émancipation des salariés. Ils enrichissent l'action syndicale, font émerger la capacité d'innovation et de propositions des travailleurs, y compris sur le plan économique. La CFDT doit s'appuyer sur la dynamique ainsi créée pour élaborer des revendications et conduire son action. Les conseils d'ateliers constituent un élément important de cette dynamique.

527. La formation continue est un investissement essentiel pour l'acquisition de qualifications nouvelles préparant aux emplois d'avenir.

Cette volonté d'enrichir les tâches et les responsabilités vise toutes les catégories de salariés, des OS aux cadres. L'action pour la revalorisation des emplois déqualifiés est un objectif prioritaire de la CFDT. Il passe par un développement massif, pour ces catégories de travailleurs, d'une formation adaptée à leur expérience et à leur culture.

528. L'action pour changer le travail s'appuie sur les missions nouvelles du CE et du CTP, des CHS et CHSCT. Elle trouve également dans de nombreuses institutions (prud'hommes, CRAM, CTR et CTN, INRS, médecine du travail...) des moyens pour une plus grande efficacité.

Ces dernières années, des accords liant évolution des technologies, des produits, des conditions de travail et des situations professionnelles ont marqué des avancées nouvelles. Pour la CFDT, la voie conventionnelle doit prendre une importance accrue pour traiter des différents aspects de cette action.

Changer le travail suppose en particulier que soit négociée préalablement, au niveau des entreprises et des administrations, l'introduction de nouvelles technologies, aussi bien en ter-

mes d'organisation et de réduction du temps de travail, d'amélioration des conditions de travail, que de formation professionnelle des salariés.

529. La complexité des dossiers nécessite que les équipes syndicales bénéficient d'une assistance technique. A cet effet, la CFDT s'est dotée d'outils tant au niveau national que régional. L'Inpact (conditions de travail), le Celic (activités des CE), l'Idep (formation), l'Asseco (consommation), ainsi que les différents outils économiques sont autant de moyens susceptibles d'accroître l'efficacité de l'action syndicale.

Les organisations de la CFDT utilisent, dans le cadre de leur politique d'action, le recours aux experts tant sur le plan économique que sur celui des nouvelles technologies, comme le permettent les textes applicables aux secteurs privé et nationalisé. La CFDT cherchera à étendre ce droit aux fonctions publiques.

Réduire les inégalités.

530. La société française est marquée par la persistance de nombreuses inégalités de revenus, de retraite, de patrimoine, d'habitat, dans l'accès au savoir et au pouvoir, devant l'espérance de vie enfin.

531. La CFDT agit pour réduire les inégalités. Cet objectif se concrétise sur tous les terrains : salaires, revenus, emploi, école, formation professionnelle, urbanisme, logement, transport, etc. Elle s'attaque aux handicaps secrets par la société en proposant des mesures spécifiques rétablissant l'égalité des chances. Ainsi, la lutte

pour la réduction des inégalités peut rendre espoir et motivation, sans pour autant être synonyme d'uniformisation et d'égalitarisme.

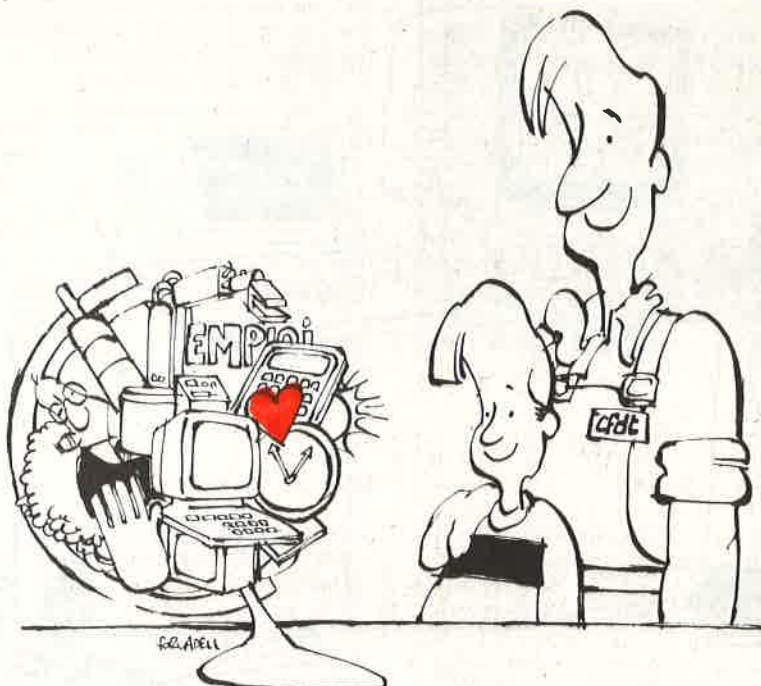
532. Dans ce domaine, la CFDT entend intervenir sur cinq thèmes principaux :

- une politique salariale réductrice des inégalités ;
- une réforme progressive de la fiscalité ;
- une protection sociale solidaire de haut niveau ;
- une rénovation du système scolaire ;
- la lutte pour l'égalité des droits des travailleurs immigrés et contre le racisme.

533. La réduction des inégalités salariales passe d'abord par des objectifs privilégiant les bas salaires. Le Bureau national confédéral est mandaté pour établir les revendications intermédiaires concernant le Smic, pour qu'il atteigne notre revendication (4 900 F au 1.4.85). L'effet de tassement de la hiérarchie ouvrière doit être corrigé par l'introduction du salaire en deux éléments.

Mais plus durablement, c'est par une requalification des emplois ouvriers et employés que cette priorité pourra aboutir. Cette politique passe par l'exigence du maintien du pouvoir d'achat global des salaires, par des augmentations différenciées privilégiant l'emploi et les bas salaires.

534. L'obligation annuelle de négocier sur les salaires réels est un moyen essentiel pour faire progresser notre politique salariale. Elle doit s'appuyer sur leur connaissance comme le pré-



voit la loi. Cette négociation concerne l'ensemble des éléments de la rémunération, y compris lorsqu'existent des règles d'attribution d'une part individualisée. Elle permet également de lutter contre les discriminations qui affectent les travailleuses. Les plans d'égalité professionnelle, sur ce point, sont un outil complémentaire.

535. Le système fiscal français reste profondément injuste et, à certains égards, anti-économique. La CFDT continuera de faire valoir avec force ses revendications, concernant notamment le fonctionnement du système fiscal, le quotient familial et l'imposition séparée, les droits de succession, la situation des non salariés et la fiscalité locale.

536. La CFDT agit pour le maintien d'une protection sociale solidaire de haut niveau. Elle se prononce pour la création de lieux de coordination de l'action sociale, pour un nécessaire décloisonnement des différents organismes intervenant dans ce domaine, pour la simplification des démarches et des procédures de prestations, pour un meilleur accueil des usagers. La réforme de son financement reste à l'ordre du jour :

- pour parvenir à l'égalité de contribution de tous ;
- pour garantir le paiement des cotisations en toutes circonstances.

537. Pour la CFDT, l'école doit viser à donner à chaque jeune les connaissances, les savoir-faire, l'autonomie de pensée et le sens des responsabilités

qui lui permettront de s'insérer activement dans la vie sociale, professionnelle et civique du pays.

Ce faisant, elle contribuera à réduire les inégalités liées aux origines socio-professionnelles, culturelles ou ethniques. L'école doit s'impliquer dans les mutations économiques, technologiques, culturelles de la société afin de contribuer à modifier la répartition traditionnelle des rôles masculins et féminins, et favoriser l'égalité professionnelle. La prise en compte, dès l'école maternelle, des différences de culture et de rythme d'acquisition, de même que la répartition diversifiée des moyens doivent permettre de réduire les inégalités et de lutter contre l'échec scolaire.

La culture technique et l'enseignement professionnel doivent être revalorisés. De nouveaux rapports entre l'école et le monde du travail sont nécessaires et possibles, en particulier grâce au développement de l'alternance.

Les fédérations et organisations interprofessionnelles agiront pour l'instauration de relations contractuelles entre les branches et les entreprises d'une part, l'Éducation nationale et le secteur privé sous contrat d'autre part.

La décentralisation de l'Éducation nationale est un des moyens privilégiés de la nécessaire transformation du système éducatif. Cela passe aussi par une plus grande autonomie des établissements, une responsabilité accrue des personnels, la diversité des approches pédagogiques, par une meilleur

leure implication des usagers et l'ouverture de l'école sur le monde extérieur.

Les organisations de la CFDT s'en saisiront pour développer leurs interventions.

538. La France est une société pluri-culturelle. Les apports de cultures régionales et étrangères ont de tout temps servi de ferment à l'évolution de la vie culturelle, économique et sociale. Dans une période où le racisme et la xénophobie réapparaissent il est de la responsabilité de la CFDT de lutter contre toutes les formes de discriminations, de faire en sorte que les différentes communautés puissent s'exprimer, se confronter et se connaître, tant sur les lieux de travail que dans la cité. C'est un cheminement nécessaire pour permettre la participation des immigrés à la vie locale et inventer des formes de reconnaissance et d'insertion à tous les niveaux. L'ignorance contribue au racisme.

Par des actions sur l'insertion des travailleurs étrangers, sur le respect de leurs traditions et de leurs cultures, la CFDT agit dans le cadre des CE, mais aussi dans les quartiers et les écoles. Pour ce faire, elle développera son travail avec les associations représentatives des différentes communautés.

539. Les revendications mises en avant ci-dessus sont les priorités de la CFDT pour les trois ans à venir. C'est sur ces thèmes que le Congrès de 1988 établira un bilan plus précis de son action.

6. - Les revendications communes de la CFDT

Les revendications qui suivent sont communes à toutes les organisations CFDT et concrétisent les priorités concernant l'emploi, la réduction des inégalités et le changement du travail, pour la construction de nouvelles solidarités.

610. Pour l'emploi.

611. Maîtriser les mutations en exigeant que les travailleurs et leurs organisations soient placés au cœur du redressement économique par la concertation et la négociation. Rejeter la politique du fait accompli et demander l'élaboration de véritables politiques industrielles pour les diverses activités économiques, qu'elles concernent les biens ou les services. Cela implique en particulier :

- La négociation au niveau des entreprises et des administrations de l'introduction des nouvelles technologies, aussi bien en termes de réduction du temps de travail, d'amélioration des

conditions de travail et de formation professionnelle que de qualification des salariés.

- L'élargissement des compétences des commissions paritaires de l'emploi (CPE), leur utilisation systématique et leur création lorsque les conventions ne les prévoient pas.

- La revitalisation des comités locaux de l'emploi (CLE).

- Une réelle concertation au niveau des groupes de stratégie industrielle (GSI) pour dynamiser les politiques industrielles.

- La mise en œuvre effective des programmes prioritaires d'orientation (PPE) du 9^e Plan et des contrats de plan État-régions.

612. Agir pour une politique spécifique de l'emploi.

- Améliorer le service public de l'emploi, et notamment les conditions

d'accueil, d'orientation et de réinsertion.

- Prendre des mesures spécifiques en faveur des jeunes et des chômeurs de longue durée, en développant des formes d'emploi favorisant l'insertion professionnelle et sociale ; lutter contre leur marginalisation.

- Diminuer le nombre d'exclus de toute indemnisation, augmenter le taux des allocations les plus basses et rechercher des solutions financières pour aider les chômeurs arrivant en fin de droits.

- Aider à la création d'emplois dans les régions frappées par les restructurations, ainsi que dans les DOM-TOM, particulièrement touchés par le chômage.

- Lutter contre les cumuls d'emplois pour toute activité rémunérée à temps plein. Amener à choisir entre le revenu de l'emploi et celui de la retraite, au-delà d'un revenu supérieur

à une fois et demie le Smic.

– Développer l'intervention et le contrôle des salariés dans de nouveaux dispositifs de mobilisation de l'épargne pour des investissements bénéfiques à l'emploi et au développement économique, en particulier multiplier la création de fonds de solidarité pour l'emploi de branches, régionaux ou d'entreprises. Rendre possible la participation de tous les fonctionnaires à ces fonds.

613. Réaliser l'égalité professionnelle.

Assurer une véritable mixité des emplois et des formations, en réaffirmant notre détermination à voir reconnu le droit à l'emploi des femmes.

614. Intégrer professionnellement les travailleurs handicapés.

Favoriser leur insertion sociale par une véritable politique d'insertion professionnelle, en particulier par le respect des quotas minimaux d'emplois.

620. La protection sociale.

La protection sociale sera l'un des axes revendicatifs majeurs de la période, notamment pour avancer dans l'harmonisation des régimes.

621. La prise en charge et la formation des administrateurs (Sécurité sociale, mutualité agricole, retraites complémentaires...) est une priorité.

622. En matière de politique de santé et d'assurance maladie.

Les organisations de la CFDT poursuivent leur action pour privilégier la prévention et l'éducation sanitaire, pour développer la médecine de proximité plutôt que les grandes concentrations hospitalières, et progresser dans la reconnaissance des nouvelles formes de médecine.

L'égalité d'accès aux soins passe par :

– Une amélioration du niveau des remboursements de la médecine ambulatoire.

– La prise en charge à 70 % par l'assurance maladie des prothèses (en particulier : optiques, auditives, dentaires), sur la base de tarifs conventionnés avec les professionnels.

– Un taux de remboursement à 70 % minimum de tous les médicaments.

– Le développement des centres de soins et de santé à but non lucratif et l'élargissement du champ d'intervention de la mutualité dans les domaines de la prévention et dans la réalisation d'équipements de santé (pharmacies mutualistes).

– La généralisation du tiers payant.

– La suppression du forfait hospitalier.

– Les indemnités journalières en cas de maladie ou d'accident qui doivent être à un taux supérieur à 50 % du salaire plafonné pour les salariés ne pouvant bénéficier de complément conventionnel.

– Le relèvement des taux de pension d'invalidité les plus faibles.

– la suppression des contrôles médicaux privés.

623. La politique familiale doit permettre de réduire les inégalités et de lever les obstacles qui pénalisent l'accès des femmes à l'emploi.

Dans ce sens, pour avancer vers des droits égaux pour chaque enfant, la CFDT revendique :

– Une modification des critères d'attribution des prestations parallèle à la modification de la fiscalité que nous revendiquons.

– Le maintien du pouvoir d'achat des prestations familiales.

– Le doublement du plafond des ressources exigé pour l'attribution des prestations sous critères lorsque les deux parents travaillent.

– L'extension de la majoration pour âge du 2^e enfant.

– Le maintien de l'allocation au dernier enfant restant à charge.

– Des équipements collectifs de proximité.

624. En matière de vieillesse :

– Le droit de prendre sa retraite avant 60 ans sans abattement dès lors que l'on a cotisé 40 ans.

– Le maintien du pouvoir d'achat des retraites et préretraites.

– La validation gratuite de 3 années par enfant élevé pour le parent qui en a assumé lui-même la garde.

– La réalisation rapide du paiement mensuel des pensions du régime général et de la fonction publique.

– Un véritable choix dans la liberté du maintien des retraités dans leur cadre de vie, dans de bonnes conditions, leur permettant une meilleure insertion sociale.

– L'harmonisation des retraites complémentaires.

Sont les principales revendications de la CFDT.

630. La CFDT revendique la réduction des écarts hiérarchiques de 1 à 6 sur les salaires réels :

– La suppression des systèmes de rémunérations au rendement et l'intégration négociée des primes dans le salaire de base.

– Le Smic doit voir son rôle précisé. Outre sa mensualisation, une négocia-



tion doit s'ouvrir sur son contenu. La CFDT, demande que les primes de rendement qui subsistent ainsi que les primes d'ancienneté ne soient pas intégrées dans le Smic.

S'agissant des DOM, un système d'indexation spécifique et adapté à chaque réalité doit être mis en place dans le cadre de négociations locales.

— Les classifications dont la loi prévoit un réexamen tous les 5 ans au niveau des conventions collectives doivent être revues pour intégrer l'évolution du niveau des connaissances initiales des travailleurs et celle des nouvelles technologies. Ceci avec comme but de rétablir de véritables grilles ouvrières et de véritables carrières.

Les revenus font également l'objet de revendications de la CFDT.

La CFDT se prononce pour une réforme de la fiscalité qui limite la hiérarchie des revenus de 1 à 10 et une égalité de traitement entre hommes et femmes :

— Assurer la transparence des revenus et des fortunes.

— Redonner son sens de solidarité et personnaliser l'impôt en adaptant le prélèvement à la situation de chaque contribuable et en renforçant l'impôt direct au détriment de l'impôt indirect.

— Assurer une plus forte progressivité de l'impôt et taxer les revenus du capital comme les revenus du travail.

— Permettre la double imposition dans les ménages où les 2 conjoints travaillent.

— Supprimer progressivement les quotients conjugués et familiaux pour arriver à un véritable droit de l'enfant, couplé à une politique familiale adaptée.

— Remplacer progressivement des pensions de réversion par l'acquisition de droits propres garantissant des ressources suffisantes.

— Réformer les droits de succession et la fiscalité locale.

640. Les conditions de vie et de travail
• La prévention des accidents et des maladies professionnelles est une nécessité pour la CFDT.

Dans ce domaine de la vie en société, la CFDT agit en collaboration avec des organismes et des associations spécialisés pour :

— Améliorer les produits fabriqués et les services rendus aux usagers.

— Aboutir à un développement des équipements sanitaires de proximité et l'extension des soins à domicile pour les personnes âgées ou handicapées.

• La mise en œuvre d'une autre politique énergétique économiquement cohérente, misant sur les économies d'énergies et la diversification des sources.

• Le logement est également un des thèmes de mobilisation de la CFDT

tant dans les entreprises par le biais des CE, que par celui des organismes collecteurs du 1 % logement, ou par l'action auprès des collectivités locales ; chaque locataire doit obtenir un droit d'usage après 30 années de paiement de loyer.

650. Les libertés, la paix et le désarmement.

La liberté et la recherche de la paix dans le monde constituent un axe essentiel de notre action qui se veut solidaire des travailleurs et des peuples de tous les pays.

Dans ce cadre, la CFDT agit pour la défense et l'extension des libertés en France et dans le monde :

— En luttant contre toute atteinte aux droits de l'homme et aux droits des peuples à disposer librement de leur avenir.

— En intervenant pour le respect des minorités culturelles, ethniques ou religieuses.

Excluant toute solidarité sélective, la CFDT multiplie ses efforts pour apporter un appui concret aux organisations syndicales et autres mouvements démocratiques à travers le monde. Elle réaffirme son constant soutien aux luttes pour les libertés : Turquie, Pologne, Salvador, Afghanistan, Afrique du Sud, Chili... Elle condamne tout acte de racisme et toute forme de discrimination raciale comme l'apartheid.

651. Dans les départements et territoires d'Outre-mer.

La CFDT poursuit son action pour obtenir les conditions d'un développement économique autonome, permettant aux salariés intéressés de travailler et de vivre sur place. Elle réaffirme le droit à l'autodétermination des DOM-TOM.

652. La CFDT reconnaît que la France est une société pluriculturelle et entend renforcer son action pour assurer aux travailleurs immigrés des droits et des garanties égaux à ceux des autres travailleurs, notamment pour l'accès aux fonctions publiques.

Elle intervient avec eux qu'ils obtiennent des garanties dans les cas de volontariat, individuel ou collectif, de réinsertion dans les pays d'origine.

Le droit à la reconversion à un nouveau métier et à l'insertion en France des travailleurs immigrés est pour la CFDT un droit inaliénable.

653. En matière de défense, la CFDT revendique un service militaire à 6 mois. Elle s'oppose aux armes nucléaires, bactériologiques, chimiques. Refusant la logique des blocs et la course aux armements, la CFDT se prononce pour un désarmement simultané, progressif et contrôlé. ■

ÉCHOS DU CONGRÈS

Pluie d'images...

Beaucoup d'images pour ce congrès. La CFDT s'est vraiment mise cette fois à l'heure de l'audiovisuel. En fond de tribune, des images défilent en continu. Diapos, films, vidéo, montages, générique... On appelle cela un « mur d'images ». Pendant cinq jours, une équipe de militants CFDT, professionnels de l'audiovisuel, était chargée de filmer des séquences du congrès, de réaliser des portraits de militants. De faire de l'image, dans la perspective d'un long métrage, mais aussi pour alimenter les productions audiovisuelles de la CFDT.

...de sons

À la fin de chaque pause et en début de séance, une musique, ou plutôt un motif musical, revenait avec persistance et familiarité dans les oreilles des congressistes. Un « jingle », comme on dit, spécialement créé pour la CFDT par le compositeur Loïc Etienne à l'occasion du 40^e Congrès. Un motif qui restera dans les mémoires et qui sera maintenant de tous nos rassemblements.

...de dessins

Jean-André Laville était le dessinateur attitré du quotidien du Congrès. Voici un spécimen de ses dessins. A noter qu'il a réussi le tour de force d'être le seul accidenté du travail de ce 40^e Congrès en s'enfonçant la pointe du stylo dans l'index gauche (allez savoir comment...). L'antenne de la protection civile est intervenue, mais le blessé a pu continuer de sévir jusqu'à la fin du Congrès !



...et de gravures

Jean-Paul Le Provost, peintre et graveur, a imprimé sur place 100 exemplaires d'une gravure originale en cinq couleurs sur papier velin pur chiffon. De quoi enrichir le patrimoine culturel du syndicalisme en embellissant les locaux syndicaux. ■

Intervention de la CES

Mathias Hinterscheid, au nom de la CES dont il vient d'être réélu secrétaire général, a exposé au Congrès les conclusions du 5^e Congrès de la CES, et montré en quoi les solutions à nos questions ne peuvent être qu'européennes.

« Déjà en 1982, le 4^e Congrès à la Haye avait conclu que le chômage allait encore considérablement augmenter en Europe si les gouvernements et la CE ne changeaient pas de politique économique.

Aujourd'hui, trois ans plus tard, nous constatons que malgré les revendications, les pressions et les actions de la CES et de ses organisations affiliées, les gouvernements et le patronat n'ont pas changé leurs politiques avec la triste conséquence que nous sommes confrontés à un chômage accru qui approche des 19 millions, à des pertes considérables du pouvoir d'achat des travailleurs, à des attaques acharnées des systèmes de Sécurité sociale et à un fatalisme et un apolitisme qui sont également dangereux pour notre démocratie.

Une relance de nos économies...

Et voilà pourquoi notre 5^e Congrès n'a vu aucune raison pour nous de changer notre programme et notre stratégie [...]. En tout premier lieu, il faut une relance coordonnée de nos économies par le redéploiement de nos marchés internes et de notre compétitivité sur le marché mondial. A cette fin, il faut développer notre capacité de consommation interne par le maintien et le développement du pouvoir d'achat et notamment des bas revenus ; mais aussi et surtout, à l'aide de vastes programmes d'investissements d'infrastructure [...]. Et, nous soulignons à nouveau qu'une telle politique ne peut être efficace que si elle est lancée et coordonnée au niveau européen.

Elle demande la substitution de l'actuelle **compétition** entre pays européens par une **réelle et franche coopération** dans tous les secteurs. Ouverture des marchés : **oui** ; sur la base d'un libéralisme extrême menant à une compétition autodestructrice : **non**, [...].

Le deuxième axe de notre programme est une distribution plus équitable des fruits et des charges de notre coopération. La coordination de nos économies ne peut et ne doit donc pas se limiter à des mesures macro-économiques et au seul niveau européen. Elle doit aussi porter sur une politique sectorielle et régionale.

Dans ce contexte, une attention spéciale doit être attribuée au développement industriel et à la recherche ainsi qu'aux régions en retard ou en déclin [...].

Mais, nous attribuons une toute première priorité à une distribution plus équitable entre toutes les catégories de citoyens et de résidents dans nos pays. Par une distribution adéquate des revenus et des patrimoines certes, mais également et notamment par une distribution adéquate du travail.

Le volume total des besoins à satisfaire est tel qu'une organisation collective de la production restera encore longtemps de mise. Ceci signifie qu'une organisation collective – **égalité** de la durée du travail – **restera inévitablement** partie intégrante de cette organisation.

C'est la raison pour laquelle nous revendiquons une réduction du temps de travail individuel, réglée collectivement et coordonnée au niveau européen.

...coordonnée au niveau européen

Dans ce même contexte, il faut mentionner le troisième axe de notre résolution générale : le développement, l'utilisation, le contrôle et la maîtrise des nouvelles technologies.

Il faut tout faire afin que ces nouvelles technologies ne deviennent pas seulement un facteur de meilleure performance économique mais également et surtout un facteur de progrès social et de bien-être accru.



Mailac

Ce n'est que si l'Europe se montre capable de développer davantage **son propre modèle** de société de demain, **qui ne consiste pas** à détruire les acquis de plus d'un siècle mais à les renforcer, les adapter, les affiner, qu'elle pourra se maintenir dans le peloton de tête des pays développés.

Et j'en arrive au quatrième axe : il y a encore trop d'inégalités entre les sexes, entre les catégories d'âge, entre les autochtones et les étrangers. Il faut les supprimer [...].

L'évolution en elle-même n'est pas nouvelle, mais sa rapidité l'est. Et nous sommes en même temps confrontés à une attaque frontale des réactionnaires de tous bords qui veulent utiliser cette période difficile pour rétablir le libéralisme sauvage du siècle passé.

Pour une société libre, juste, solidaire

L'image de la société que se font les syndicats est empreinte des principes de la justice sociale, de la liberté, de la démocratie, de la solidarité et de la paix. Les syndicats ont combattu des décennies pour ces objectifs et ont recueilli de grands succès. Ils ne laisseront pas enlever ces acquis. C'est sur ces principes que repose notre stratégie syndicale européenne [...].

Malheureusement, le dialogue avec les employeurs européens reste très rigide et très difficile. Ils se sont déclarés hostiles à nos propositions en réclamant plus de libertés pour les entreprises, l'abolition des réglementations qui empêchent la flexibilité et la souplesse du marché du travail, la réduction d'impôts en affirmant que le social devrait rester un sous-produit de l'économie [...].

La vraie force de la CES ne se mesure pas seulement aux actions qu'elle mène à l'échelle européenne, mais aussi et surtout à la force et à la cohésion coordonnées de l'activité de toutes ses parties constitutives. » ■

Le vote de l'ensemble des modifications proposées s'est effectué à mains levées : pour 912, contre 268, abstentions 137.

Les modifications adoptées

PRÉSENTATION ET DÉBAT

« Le débat autour des modifications statutaires proposées par le Bureau national trouve ses origines dans les décisions prises à Metz sur l'organisation des retraités et la mixité des instances confédérales », rappelle Nicole Notat dans sa présentation du débat sur les statuts. Quant au « toilettage » des textes proposé aussi par le BN, « il relève du souci de mettre nos statuts en conformité avec des décisions prises par le CN ou des congrès au fil des ans, et donc avec des pratiques qui se sont installées ».

L'organisation des retraités

Malgré les travaux des CN d'octobre 1983 et avril 1984 il n'a pas été possible de mener le travail engagé à son terme sur le plan statutaire. Poursuivre la réflexion a été jugé nécessaire pour aboutir à la mise au point de solutions adaptées, efficaces et mieux partagées, et portées par les parties intéressées. D'où la décision de retirer du débat du 40^e Congrès les modifications concernant les retraités, l'organisation dans son ensemble était appelée à poursuivre son effort de réflexion. Ce n'est donc que partie remise. Notre attachement collectif à développer la CFDT dans les milieux prérétraités et retraités n'est pas affaibli. Au contraire, trois années de réflexion peuvent et doivent nous permettre de progresser dans cette voie.

La mixité des instances confédérales

Les décisions du Congrès de Metz visaient à améliorer la mixité des instances confédérales :

- dans les délégations au CN : une militante pour trois délégués ou plus ;
- au BN : collège des régions et fédérations porté à 14 dont au moins quatre militantes ;
- à la CE, où mandat était donné au BN pour favoriser l'accès d'une ou deux militantes de plus si une seule y était élue.

Par ailleurs, une résolution engageait toutes les structures CFDT à favoriser l'accès des femmes aux postes de responsabilités.

Tout cela était nécessaire pour gagner durablement, la mixité ne passant pas « naturellement » ou « spontanément » dans les faits. Nous savions dès Metz qu'il faudrait plus de trois ans pour qu'à tous

niveaux de la CFDT la mixité soit effective, mais avant de donner aux dispositions précitées un caractère statutaire, il fallait ouvrir le processus dont le bilan devait être fait au CN de janvier 1984. Il y a progression, c'est clair, et à tous les niveaux. L'augmentation du nombre des femmes dans les structures et l'avancée vers l'égalité professionnelle entre hommes et femmes ont accru l'action de la CFDT en direction des travailleuses.

Plus difficile et même impossible a été l'élargissement de la CE en cours de mandat, parce que nos dispositions sont récentes, et parce que la priorité a été donnée par les organisations à la mixité de leurs propres instances.

Les difficultés et obstacles sont réels : une seule nouvelle candidature à ce Congrès pour la CE, mais aussi une candidature de moins dans le collège Régions.

Il faut donc améliorer la mixité et deux propositions sont faites à cet égard :

- donner un caractère statutaire aux mesures concernant le CN et le BN (articles 15 et 18),
- adopter la mesure d'élargissement de la

CE pour assurer la présence d'au moins trois femmes dans une CE à 12 membres.

En adoptant ces deux propositions, « le Congrès confirmera sa volonté de faire de la CFDT l'organisation des femmes au travail ».

Actualisation et clarification des textes

Le rapport général contient l'exposé des motifs de modifications qui concernent :

- la procédure d'adoption du budget confédéral (art. 16-20-23),
- la composition du CN (art. 15),
- la procédure de radiation des syndicats (art. 9).

Les autres modifications concernent : les procédures d'adoption de l'ordre du jour du Congrès et du CN, la représentation de l'UCR et de l'UCC, et le statut des membres du BN à ce Congrès.

Des syndicats ont fait valoir des avis sur les modifications proposées par le BN. Huit sont retenues sur lesquelles le Congrès doit débattre.

Rôle des membres du BN aux congrès

Le premier amendement sur l'article 11 a été proposé par le Syndicat métallurgie des vallées de la Seine et de l'Oise qui demande le maintien du texte actuel stipulant que les membres du BN « assistent » au congrès alors que le BN propose qu'ils soient « délégués » au congrès avec droit de vote dans les scrutins à mains levées.

POUR

Pour Daniel Richter qui défend l'amendement il y a interrogation sur « l'opportunité de changements qui, même minimes, renforcent le rôle du Bureau national et de ses membres au moment où cette instance s'est trouvée sévèrement critiquée pour ses positions initiales dans l'accord flexibilité ». Et de poursuivre en refusant « tout ce qui renforce les éléments de pouvoir au sommet parce que cela contribue à l'éloignement des travailleurs de l'organisation syndicale », il conclut toutefois en déclarant : « après

tout si les membres du BN ont envie de lever les mains dans les congrès nous n'essayerons pas de leur ôter ce plaisir, aussi nous retirons notre amendement ».

CONTRE

Denis Tonnerre (Syndicat PTT Côte d'Or) expose ses arguments « contre ». Pas question dit-il d'affaiblir le rôle du BN et de ses membres. Au contraire, « des progrès doivent être faits pour augmenter le poids du Bureau national dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique confédérale ». Réduire le rôle du BN c'est « renforcer le rôle de la CE et par là même les risques de centralisation » : c'est aussi « ouvrir la porte à des risques de déstabilisation de l'organisation », ceci étant, à son avis, délibérément voulu par certains. Et Denis Tonnerre de regretter que la fédération Hacuitex cautionne les tenants de la dé-responsabilisation du BN. Estimant que les membres du BN ne doi-

vent pas être « spectateurs de congrès » mais bien « participants à part entière », il conclut en indiquant : « la nouvelle rédaction n'a pour objet que de réparer un oubli ».

L'amendement ayant été retiré, il n'y aura pas de vote.

Convocation au congrès : rôle du CN

Le 2^e amendement sur l'article 13 posé par les syndicats Métallurgie des Vallées de la Seine et de l'Oise - SMSVO - et Protection sociale de Bordeaux demandait le maintien de la rédaction actuelle qui prévoit que le BN prend l'avis du Conseil national trois mois à l'avance pour convoquer le congrès et établir l'ordre du jour.

POUR

C'est au nom du syndicat de la Protection sociale de Bordeaux qui est venu défendre l'amendement. Pour ce syndicat, la procédure qui consiste à demander l'avis du CN est une nécessité pour assurer un fonctionnement démocratique plus décentralisé.

Même si la procédure paraît formelle, le syndicat de la protection sociale considère que le véritable débat doit se dérouler en Conseil national, structure où toutes les régions et toutes les fédérations sont représentées.

CONTRE

C'est Julien Delaby, au nom des syndicats de l'alimentation Cambrai, des Métaux de Boulogne et Valenciennes et de EDF Lille, qui a combattu l'amendement. « Nos statuts prévoient une consultation du Conseil national, mais celle-ci est purement formelle et n'engage pas le BN. En fait, elle allonge et alourdit la procédure ». La Région Nord a beaucoup insisté sur cette mécanique lourde qui entrave le fonctionnement des structures. Il s'agit en fait de renforcer le temps donné aux syndicats pour que ceux-ci émettent un avis : « cette consultation oblige à lancer très tôt la préparation ; plus de 18 mois pour le présent congrès. Puisque nous sommes d'accord pour adapter notre syndicalisme, il nous faut modifier des règles. N'est-ce pas une pratique rétro que de penser que la meilleure garantie de démocratie passe par une succession de contrôles ? »

La réponse du rapporteur a été sur ce point sans ambages. « Le passage pour avis devant le Conseil national relève d'une position de principe sans grand fondement. Les modalités d'élaboration garantissent l'expression et

l'intervention des syndicats en même temps que la maîtrise de l'ordre du jour par le BN ».

L'amendement, voté à main levée, a été rejeté par 718 voix contre, 320 pour et 102 abstentions.

Mixité du Conseil national

Ce 3^e amendement sur les articles 15 et 18, présenté par le Syndicat santé Indre-et-Loire, s'oppose sur l'article 15 à la proposition du Bureau national stipulant « qu'une militante au moins doit être présente dans une délégation comportant trois délégués et plus » au Conseil national.

POUR

Annie Babin au nom de ce syndicat estime en effet « que la féminisation des Directions ne passe pas par une solution administrative à savoir celle des quotas ». Au contraire cette féminisation doit passer par la prise en charge collective de toutes les difficultés afin de permettre aux femmes d'être plus disponibles pour devenir des militantes à part entière et, de ce fait, les mettre en capacité d'occuper des postes de responsabilité dans les structures de direction comme le Conseil national.

CONTRE

Combattant l'amendement Marie-Odile Sasso (Assistance publique Paris), au nom de plusieurs syndicats, affirme que le principe de mixité des instances confédérales existe depuis longtemps. Pourtant, jusqu'en 1982, le nombre de femmes présentes dans l'ensemble des instances confédérales se comptait sur les doigts d'une main.

A son avis deux raisons essentielles expliquent cela : pour être mandaté au CN il faut être responsable de région ou fédération et peu de femmes occupent ces postes ; les équipes syndicales ont un mode de fonctionnement « bâti sur le modèle masculin ».

Or l'arrivée en nombre des femmes obligera les structures à fonctionner autrement et même conduira à une prise en charge plus collective des réalités de la femme et de son militantisme. Tout comme seront mieux prises en compte les revendications des travailleuses.

Pour le rapporteur, la proposition du BN s'appuie sur deux raisons que le bilan opéré en 1983 a mis en évidence : la mesure a fait progresser la mixité du CN, la participation d'un nombre accru de femmes dans le CN a des effets positifs sur leur propre intégration dans leurs organisations respectives et la mixité de celles-ci.

Et de conclure : il faut garantir ces acquis et poursuivre l'évolution en maintenant la contrainte nécessaire d'une femme au moins à partir de trois délégués et plus au CN. Il faut donc repousser l'amendement.

Vote à mains levées : contre 680, pour 316, abstentions 119. L'amendement est repoussé.

Mixité du Bureau national

Ce 4^e amendement, concernant l'article 18, présenté par le Syndicat Santé Indre-et-Loire, propose, comme le Bureau national, de porter à 14 le nombre de membres des collèges fédérations et régions, mais « en supprimant l'obligation faite d'y être au moins quatre femmes ».

POUR

Tout comme pour le Conseil national, l'argumentation développée par Annie Babin pour le syndicat Santé d'Indre-et-Loire repose sur le refus des quotas. A son avis seuls les critères de capacité, d'expérience et de pratique devraient être pris en compte. Et, s'il faut répondre à une réelle féminisation des structures le syndicat Santé propose « qu'à capacités égales entre un homme et une femme, ce soit la candidature femme qui soit retenue ». N'entendant nullement remettre en cause les acquis sur les femmes mais au contraire ayant le souci de la féminisation des structures et le respect des femmes, le syndicat appelle le Congrès à voter massivement son amendement.

CONTRE

Au nom de 36 syndicats de Franche-Comté, Evelyne Pujo combat l'amendement. Elle refuse de s'en remettre uniquement à l'évolution naturelle des mentalités. Avant les mesures volontaristes décidées par le congrès régional de 1981, les femmes représentaient 15 % du conseil régional, aujourd'hui elles en représentent plus de 30 %. « Arrivé à dix d'un coup au BN nous avons pu nous rendre compte de façon certaine, que femmes nous avions une autre approche des problèmes que les hommes, un autre mode de fonctionnement. Mais cette réalité n'est visible que si nous sommes en nombre suffisant dans une structure ».

Pour combattre l'amendement le rapporteur prend un exemple : « le collège des régions à ce congrès n'a que trois candidatures femmes. Avec l'amendement Santé Indre-et-Loire, que devient le quatrième siège femme ? Rien n'interdisant qu'il soit pourvu par un homme, s'engagerait ainsi, par touches successives, la

régression de la mixité du BN ». « Le passage de 31 à 39 membres au BN a été effectué pour assurer la mixité, il faut en garantir le résultat par la confirmation pleine et entière dans nos statuts des dispositions votées à Metz ». Un vote par mandats a été souhaité par le BN.

Vote par mandats : contre 12 109, pour 7 611, abstentions 1 256. L'amendement est rejeté.

Approbation du budget confédéral

Une décision prise par le Conseil national en 1981 et appliquée depuis lors avait permis de clarifier les responsabilités respectives du Conseil national et du Bureau national en matière financière.

De ce fait, la discussion du budget confédéral est soumise à la responsabilité du BN alors que celle du CN s'exerce sur le taux de la cotisation. Il s'agissait donc de le traduire statutairement.

Les syndicats Métallurgie des Vallées de la Seine et de l'Oise et le syndicat Protection sociale Bordeaux ont au contraire demandé le maintien du texte (5^e amendement sur les articles 16, 20 et 23).

POUR

Georges Granger au nom du syndicat de la Protection sociale de Bordeaux défendant l'amendement a expliqué qu'une telle modification était une remise en cause du principe et de la logique du fonctionnement de la CFDT. « Il ne nous paraît pas logique qu'en matière financière, le Conseil national ait d'une part à charge de vérifier la régularité de la gestion de trésorerie et d'autre part de fixer le taux de la cotisation confédérale sans avoir à apprécier le budget confédéral ».

Il est clair que pour le syndicat de la Protection sociale, c'était là encore une question de fonctionnement démocratique : « la configuration du Conseil national a une composition plus large et donc plus représentative de l'ensemble des structures de notre organisation. La logique des propositions de modifications tendrait à renforcer le pouvoir du Bureau national au détriment du Conseil national ».

CONTRE

S'opposant à l'amendement, Edmond Maire pour le syndicat Construction-Bois de Saint-Etienne a posé la question de savoir si le fonctionnement actuel répondait à ce souci. « Avant 1981, le règlement intérieur prévoyait que le CN adoptait le budget confédé-

ral mais a-t-il vraiment les moyens de le faire quand il s'agit de débattre avec 200 personnes ? La proposition du BN a le mérite de préciser le rôle du BN et du CN. Le CN n'est pas dépossédé de ses prérogatives ou de ses responsabilités puisqu'il délibère et fixe la cotisation. Il s'agit en fait de mettre les statuts en conformité avec le règlement intérieur. Si le CN avait pensé que les modifications comportaient un

risque, il n'aurait pas modifié le règlement en 1981 ».

Reprenant cet argument, le rapporteur a expliqué que la procédure en vigueur depuis 1981 garantissaient le rôle du CN puisque c'est lui qui décide du taux de la cotisation, élément déterminant du budget.

L'amendement a été rejeté par 11 732 mandats contre, 6 481 pour et 2 821 abstentions.

Mixité de la Commission exécutive

Présentation et débats

Par cette résolution, il s'agit de reconduire les dispositions prévues au congrès de Metz, en 1982, pour accroître la mixité de la Commission exécutive. La proposition faite par le CN est d'élargir à 12 le nombre des membres de la CE pour garantir la présence d'au moins trois femmes.

Annie Babin pour le syndicat Santé Indre-et-Loire s'est opposée au vote de cette résolution. Elle a fait remarquer qu'une seule intervention avait posé les problèmes que rencontrent les femmes. Pour le syndicat Santé, les revendications femmes ne sont pas réellement portées par l'organisation. Il considère même que le seul débat posé est celui des quotas. Pour lui, la Confédération n'agit pas suffisamment sur les attaques que subissent les femmes en matière de droit au travail. Le syndicat Santé pense que le bilan de trois ans de quotas a montré qu'il n'y avait pas une progression proportionnelle de la prise en compte des revendications des femmes. Plus que l'élargissement de la CE, ce qu'il demande c'est la remise en place des commissions ouvrières et la dotation d'un outil spécifique - la presse femmes.

Au nom de 20 syndicats de Midi-Pyrénées Jean-Louis Chauzy s'est opposé à l'amendement des syndicats Santé. Il avait un argument de poids. « Pendant une dizaine d'années, la CFDT a choisi la démarche de la « montée naturelle » des femmes dans l'organisation. Un bilan de 10 ans a montré la faiblesse et la criante insuffisance - quant aux résultats obtenus. Un principe généreux n'avait pas réussi à s'imposer face à tout un vécu, à une coutume sociale. Prenant l'exemple des entreprises, Jean-Louis Chauzy a montré que pour faire appliquer les mesures sur l'égalité professionnelle, il a bien fallu se doter de moyens particuliers. La nécessité est identique pour les instances confédérales. « Face à la lourdeur de l'héritage social, il faut soutenir l'objectif et prendre des mesures particulières, seules susceptibles d'avancer, de donner aux femmes la place qu'elles méritent, à quelque

niveau que ce soit ». Le texte proposé par le CN propose une nouvelle phase : celle de l'avancée de la mixité au dernier niveau de l'organisation, celui de la commission exécutive.

Ce sur quoi a insisté le rapporteur. Il a reproché au syndicat Santé d'Indre-et-Loire de manquer de cohérence : « face à une demande de plus en plus nette des femmes à prendre leur place dans la CFDT, le syndicat Santé propose d'annuler les décisions prises à Metz, donc de régresser, sans faire d'autres propositions. La démarche que nous engageons ne se limite pas aux portes de la commission exécutive. C'est pour cela que nous proposons une résolution qui montre notre volonté d'expérimenter, d'évaluer les résultats avant de leur donner un caractère statutaire ».

Le congrès a repoussé l'amendement du syndicat Santé Indre-et-Loire par un vote à main levée : 823 contre, 375 pour et 84 abstentions. Il a adopté le projet de résolution par un vote par mandats : 12 112 pour, 5 418 contre et 3 477 abstentions.

RÉSOLUTION

1) Le Congrès confédéral de Metz (mai 1982) a mandaté le Bureau national pour accroître la mixité de la Commission exécutive, au cas où une seule militante y serait élue, par l'accession d'une ou deux militantes de plus à cette instance ; cette disposition transitoire et dérogatoire étant admise conforme à l'esprit des statuts confédéraux et à la pratique démocratique de l'organisation.

2) Le Conseil national de janvier 1984, après avoir procédé au bilan d'application de la résolution de Metz, a conclu à la nécessité de reconduire les mesures d'élargissement de la Commission exécutive, le nombre des membres de cette instance pouvant être porté à un maximum de 12 dont au moins 3 femmes dès le Congrès de Bordeaux.

3) Le Congrès réuni à Bordeaux en juin 1985 confirme les orientations prises à Metz et les décisions du Conseil national de janvier 1984 ; il mandate le Bureau national pour leur application. C'est seulement après une période d'expérimentation suffisante que sera jugée l'opportunité d'une modification des statuts. ■

La résolution pour l'adaptation de la Charte financière a été adoptée par 10 991 mandats. Contre 5 758, abstentions 4 366. Les 4 amendements déposés sur cette résolution ont été repoussés par les congressistes.

Plus de moyens, plus de solidarité

PRÉSENTATION ET DÉBAT

« Donner aux syndicats les moyens de fonctionner sans toucher aux acquis fondamentaux de la Charte financière, tel est le mandat qui nous a été donné à Metz et dont nous rendons compte aujourd'hui avec les propositions qui vous sont soumises dans la résolution », indique Noël Mandray qui présente ces propositions.

Conçue à la fin des années 1960, adoptée au Congrès de Nantes en 1973, la Charte financière, grâce aux efforts des uns et des autres, nous a permis d'obtenir des acquis que nul ne conteste aujourd'hui et de répondre aux principaux impératifs de fonctionnement de l'action syndicale. « La définition d'un cadre commun à la répartition des ressources a fixé des parts garanties et des règles d'évolution pour chaque structure. Ces dispositions ont permis un prélèvement important des moyens de certaines fédérations et fait faire un bond en avant aux moyens de l'interprofessionnel notamment.

Le fonds d'organisation – par exemple – a bénéficié davantage au secteur privé et à l'interprofessionnel. La CNAS, par son extension à tous les adhérents a élargi sa capacité de résistance et son champ d'intervention. La solidarité syndicale mondiale a concrétisé, à travers l'ISCTI (devenu Institut Belleville), notre soutien aux militants et organisations syndicales luttant pour leur existence et leur indépendance ».

Mais « en 12 ans, le contexte de notre action a évolué, la sociologie de l'organisation, les moyens de l'organisation aussi. » Et le mandat donné par le Congrès de Metz était d'aller vers une plus grande solidarité dans l'organisation, l'objectif numéro un étant de travailler sur les ressources des syndicats », rappelle Noël Mandray.

Trois ans de travail, « en ayant fait le maximum pour que tous les niveaux de l'organisation soient impliqués », débouchent sur un texte qui permet de franchir une étape importante. « Une grande étape de solidarité interne

s'adressant d'abord aux syndicats les plus démunis. »

Tous les problèmes ne sont pas résolus, « et il faudra réaliser d'autres étapes », ajoute Noël Mandray. Il rappelle, à ce sujet, l'engagement pris sur l'étude des moyens extérieurs à l'organisation, sur les possibilités qu'ils peuvent dégager, et aussi l'engagement de revoir le problème de la structuration des syndicats et de leur fonctionnement.

Les dispositions proposées par la résolution sont de deux ordres : garantir des ressources moyennes pour chaque syndicat, quelle que soit sa situation ; organiser la solidarité de toutes les structures CFDT pour le développement de notre implantation parmi les salariés ayant de très bas revenus. C'est sur ces deux thèmes que se concentre le débat sur les amendements.

Fonds de péréquation

Amendement n° 1 (paragraphe 144).

Déposé par le syndicat des Métaux de Nantes, cet amendement demande la suppression du paragraphe qui prévoit, au-delà de la contribution de l'ensemble des fédérations et unions régionales, une contribution supplémentaire pour les organisations qui ont des effectifs qui font appel au fonds.

Soulignant tout de suite son accord avec le projet de résolution et la mise en place du Fonds de péréquation, le syndicat Métaux de Nantes précise que seule est en cause la mesure de contribution supplémentaire « qui paraît inégalitaire et anti-solidaire ». Elle pénalise les fédés et régions qui comptent parmi leurs adhérents ceux qui sont les plus mal payés. « Elle va à l'encontre du but recherché de syndiquer dans les secteurs inorganisés et souvent les plus démunis. »

Pour le syndicat Santé de Savoie, il faut savoir ce que l'on veut. « Ou bien, dit-il, l'organisation se donne un nouvel instrument, attendu depuis long-

temps, et largement débattu et amélioré, ou bien nous sommes condamnés à terme à perdre encore des adhérents en augmentant la distance entre adhérents, sections, fédés et URI. »

Le rapporteur souligne que l'amendement demande de supprimer une ressource sans en proposer une nouvelle et que cette amputation porte atteinte à la garantie minimale offerte aux syndicats. Ce que propose le syndicat Métaux de Nantes n'allège pas la charge de certaines organisations particulièrement concernées du fait du niveau moyen de rémunération de leurs adhérents. La charge actuelle des organisations émergeant à l'actuel mini garanti aux syndicats est bien supérieure à ce qu'elle serait demain avec le nouveau système proposé par la résolution. « Bien sûr, le Fonds de péréquation multipliera le nombre de bénéficiaires – il a été créé pour ça – mais même si 100 % des effectifs (c'est le cas au moins d'une organisation) émergeaient demain au Fonds, la participation des organisations y faisant appel serait inférieure à celle d'aujourd'hui » (divisée par 8 en moyenne).

Amendement repoussé dans un vote par mandat. Contre 9 967, pour 5 853, abstentions 5 228.

Timbre pour les très bas salaires

Amendement n° 2 (paragraphe 210-220).

Les paragraphes visés traduisent la nécessité d'aider un certain nombre de syndicats à syndiquer des salariés en situation particulière (travail à temps partiel, travail à domicile) et qui ont, de ce fait, une rémunération basse. Jusqu'à présent le syndicat était la seule structure à porter cette réalité. C'est à cela que la proposition de la résolution veut remédier, en proposant un timbre spécial très bas revenus.

L'amendement déposé par le syndicat Métaux Douai propose la création

de deux timbres (aux deux tiers et aux deux cinquièmes du timbre SCPVC), alors que la mesure de la résolution n'en prévoit qu'un aux deux tiers.

Le syndicat Métaux Douai précise d'abord que son amendement ne peut pas être assimilé à une opposition de fond. Il affirme que « le principe cotisation forte = organisation forte est battu en brèche avec la désyndicalisation » et que l'ouverture avancée par la résolution « est trop timide » pour s'attaquer aux problèmes des salariés en statut précaire et aux nouvelles donnes du travail. « La crise de représentativité que connaît la CFDT oblige à s'interroger sur l'adaptation à ces nouvelles donnes. » Il conclut en soulignant que sa proposition de deux taux n'a rien de compliqué.

Le refus de cet amendement est exprimé par un regroupement de syndicats de Lorraine. L'intervention souligne que le projet de la résolution répond bien à la nécessité de faire prendre conscience de l'importance de la syndicalisation des salariés à très bas revenus. Si toutes les structures, du syndicat à la Confédération, sont associés désormais à l'effort voulu et nécessaire de syndicalisation des salariés ayant de très bas revenus, il s'agit néanmoins de garder au syndicat toute sa place dans ce dispositif. C'est un projet ambitieux qui est présenté, il n'en est pas moins réaliste. Il ne cherche pas à résoudre toutes les difficultés financières des syndicats par le seul biais du timbre très bas revenus.

Pour le rapporteur, la proposition faite est destinée à « provoquer un choc qui incite à la syndicalisation des salariés concernés et qui la rende possible ». Il y aura désormais et objectivement, avec cette disposition, « une situation assurée pour le syndicat qui aura un certain nombre de syndiqués ayant de très bas revenus. »

Pourquoi vouloir aller au-delà ?, demande le rapporteur : « Au-delà, la charte financière est là pour assurer – alors là totalement – à tout syndicat le minimum de moyens dont il a besoin. Laissons jouer le fonds de péréquation, laissons jouer les garanties de la Charte. Notre projet, tel qu'il est assure une participation de toutes les structures, allège considérablement la charge des syndicats, sans trop déséquilibrer la situation des autres structures. »

Amendement repoussé par mandats. Contre 7 809, pour 6 615, abstentions 6 713.

Timbre à très bas revenus

Amendement n° 3 (paragraphe 250). Le SGEN Hauts-de-Seine propose au Congrès de doubler les chiffres retenus par ce paragraphe de la résolution.

Celui-ci prévoit que les syndicats peuvent faire appel au timbre très bas revenus jusqu'à 4 % de leurs effectifs avec un maximum de 120 timbres. Au-delà, il sera nécessaire de signer un contrat avec sa fédération ou sa région.

Le SGEN 92 interroge : « A quel niveau faut-il fixer la barre pour passer d'une attribution automatique des timbres bas salaires à une attribution contractuelle ? » Ce n'est pas un problème mineur, souligne-t-il, « car le nombre de timbres par syndicat est un élément de pouvoir dans l'organisation ». Le SGEN 92 estime trop bas le plafond fixé : un maximum de 120 timbres cela fait 10 adhérents, dit-il, alors qu'il est évident que tous les syndicats ou presque ont au moins une dizaine de camarades dans cette situation de bas revenus. » Concrètement, poursuit l'intervenant, cela signifie que 2 500 syndicats vont devoir passer contrat. Il faut mettre la barre plus haut car entre l'incitation et la concrétisation, le chemin sera long à parcourir. »

Combattant cet amendement, un regroupement de syndicat de la FGTE rappelle d'abord qu'il ne faut pas perdre de vue qu'en matière de cotisation il y a un décalage entre les objectifs et les faits. Ainsi, « la cotisation à hauteur de 1 % nous en parlons depuis des années. Quant au 0,75 %, taux actuel, est-il vraiment mis en œuvre par tous les syndicats ? ». Deuxième argument : dans une dérogation à la règle générale de la cotisation, « il faut que les fédérations et les unions régionales aient leur mot à dire, et c'est pour cela que la notion de contrat est retenue ». Placer la barre trop haut, conclut l'intervenant, c'est réduire de fait la nécessité de confrontation qui doit responsabiliser l'ensemble des structures.

Pour le rapporteur, « porter à 8 % la possibilité d'utilisation du timbre à très bas revenus, c'est prendre des risques très importants de déséquilibre des budgets fédéraux et régionaux, qui auront des conséquences qui se feront sentir sur l'ensemble des syndicats ». Il ne s'agit pas, explique-t-il, de limiter l'utilisation du timbre très bas revenus à 4 % des effectifs. « Il s'agit de donner les moyens de mieux impliquer l'ensemble des structures de l'organisation pour mieux percevoir la progression de la syndicalisation dans les milieux concernés. »

Amendement repoussé dans un vote par mandat. Contre 8 672, pour 6 365, abstentions 6 086.

Part double pour les adhérents cadres

Amendement n° 4 (paragraphe 422). Il s'agit, pour la résolution, d'assurer au syndicat qui fait l'effort de développer

la syndicalisation, dans le secteur ingénieurs et cadres de son champ d'activité, une part minimum double. Cette mesure, il faut le préciser, s'adressant aux syndicats qui demanderaient à émarger au Fonds de péréquation.

Par son amendement le Syndicat EGF de Nanterre demande la suppression du paragraphe 422. « Car il est, dit-il, en contradiction avec le principe du paragraphe 110 qui indique que le premier lieu où peut s'exercer la péréquation des moyens c'est le syndicat. » Le syndicat EGF Nanterre rappelle qu'actuellement, quand un adhérent cadre paye sa cotisation, le syndicat conserve sur celle-ci un montant plus important que sur celle d'un autre adhérent. Donc l'adhérent cadre apporte déjà des moyens supplémentaires au syndicat et lui donne plus de moyens. « Donc un syndicat qui a des adhérents cadres est plus riche que celui qui n'en a pas. Car tous les syndicats n'ont pas la possibilité de faire adhérer des cadres. » Et donc la mesure proposée par la résolution favorise les syndicats qui ont déjà des moyens importants. Elle revient à agrandir la différence entre les syndicats qui s'adressent seulement à une population d'ouvriers et d'employés et ceux qui recouvrent aussi une population de techniciens et de cadres.

« Y aurait-il des syndicats qui n'auraient pas de cadres à syndiquer », questionne le syndicat Métallurgie de Venissieux en intervenant contre l'amendement. « Cela est faux, des cadres il y en a partout, comme les autres ce sont des salariés, ils doivent se syndiquer. »

L'intervenant poursuit en rappelant que, selon la proposition de la résolution, « le syndicat qui fera appel au Fonds de péréquation bénéficiera d'un plus » correspondant à ses adhérents ingénieurs et cadres. Et il ajoute : « Pour quelle raison refuserions-nous aux syndicats qui sont au-dessous du minimum garanti, l'apport financier de leurs adhérents ingénieurs et cadres, même si celui-ci est ramené à 20 F par timbre : qu'est-ce qui pourrait justifier deux poids deux mesures entre les syndicats. »

« Nous savons que les adhérents cadres ne sont pas tous connus de l'UCC », précise le rapporteur. Par ce biais la cotisation UCC n'est pas versée. On peut raisonnablement penser qu'une partie de la différence est due aux problèmes financiers que rencontrent certains syndicats. Le texte proposé, en assurant le doublement de la part minimum garantie, incite à remédier à ce dysfonctionnement. »

Voté à mains levées, l'amendement est repoussé. Contre 614, pour 323, abstentions 180.

RÉSOLUTION

1. Fonds de péréquation

110. Le lieu premier où peut s'exercer la péréquation des moyens, c'est le syndicat. L'objectif permanent de la structuration du syndicat défini au congrès d'Annecy (1976) est réaffirmé.

111. Au-delà, les situations très diverses que rencontrent les syndicats exigent une garantie de ressources suffisantes qui leur assure des moyens corrects de fonctionnement, quels que soient les revenus de leurs cotisants, leur situation fédérale ou régionale, l'existence ou non de ressources et services extérieurs.

112. Le 40^e Congrès mandate le Bureau et le Conseil national pour qu'il ait lieu à tous les niveaux de l'organisation, syndicats, unions régionales interprofessionnelles, fédérations, Confédération, un débat approfondi sur la taille et la structuration des syndicats pour réduire les disparités existantes tant du point de vue financier que de la capacité de mener une action syndicale efficace. Ce débat aura pour but de rechercher les solutions aux niveaux appropriés. Le bilan et les conclusions seront soumis au 41^e Congrès.

120. Le 40^e Congrès fixe la garantie minimale aux syndicats à 10 F par timbre au 1^{er} janvier 1987. Cette part est indexée selon les critères qui régissent l'évolution des parts nationales dans la charte financière.

130. Pour atteindre cet objectif, il est constitué un fonds de péréquation à partir du 1^{er} janvier 1987.

140. Ce fonds est alimenté par :

141. Une cotisation de tous les adhérents fixée à 0,70 F par timbre au 1^{er} janvier 1987 ;

142. La part du fonds d'organisation qui était reversée au financement du minimum garanti aux syndicats ;

143. Une contribution de l'ensemble des fédérations et unions régionales fixée pour chaque structure à 0,05 F par timbre au 1.1.1987 ;

144. Une contribution des fédérations et des URI pour les effectifs qui font appel au fonds de péréquation égale à l'écart qui existe entre leur part fédérale ou régionale et le mini des fourchettes. Elle est plafonnée à 0,27 F pour les fédérations et 0,24 F pour les régions (valeur 1^{er} janvier 1987) ;

145. Ces montants sont indexés à l'évolution des parts nationales ;

146. Ces différentes ressources seront centralisées au fonds de péréquation confédé-

ral pour permettre un reversement unique au syndicat.

150. La gestion du fonds est autonome. Les sommes redistribuées ne peuvent excéder les sommes encaissées. En conséquence, le Conseil national est habilité - en cas de besoin et au vu d'un rapport annuel sur la gestion du fonds de péréquation - à ajuster le montant de la redistribution.

160. Les syndicats qui feront appel au fonds de péréquation doivent appliquer l'ensemble des dispositions de la charte financière. Le montant de l'intervention du fonds se détermine par contrat entre le syndicat, sa fédération et son union régionale.

170. Certains syndicats ont des ressources importantes lorsqu'on regarde leurs possibilités internes de péréquation et leur niveau de cotisation élevé, mais ne disposent pas ou peu d'autres moyens de financement.

Ces syndicats ont - de par leur taille - des besoins permanents exceptionnels liés notamment à la nécessité d'un « appareil » permanent.

Pour ces syndicats, le fonds d'organisation devra intervenir. Leur dossier sera étudié à la lumière des efforts faits au plan des moyens, notamment par la pratique d'un taux de cotisation au moins égal à 0,05 % de plus que le taux de cotisation confédéral.

2. Adhérents et adhérentes aux très bas revenus

210. Pour favoriser le développement de notre implantation auprès des salariés ayant de très bas revenus, le 40^e Congrès décide de créer un timbre spécial qui, hormis la CNAS, est d'un montant égal aux 2/3 du timbre SCPVC situé au bas des fourchettes fédérales et régionales.

220. Ce timbre est réservé aux adhérents et adhérentes, quel que soit leur statut, dont la rémunération est inférieure à 80 % du Smic mensuel.

230. Le taux de cotisation payée par ces adhérents est identique à celui des autres adhérents.

240. Toutes les parts sont calculées aux 2/3 de leur valeur ; c'est le minimum des fourchettes qui est pris en compte pour les fédérations et les unions régionales. La part de la catégorie CNAS choisie s'ajoute, au taux plein, au montant du timbre spécial.

250. Les syndicats peuvent faire appel à ce timbre jusqu'à 4 % de leurs effectifs avec

un maximum de 120 timbres. Au-delà, ils devront signer un contrat avec leur fédération et leur union régionale.

3. La cotisation

310. Notre syndicalisme repose sur l'adhésion volontaire. Le paiement d'une cotisation doit rester l'acte essentiel qui définit notre forme de syndicalisme. Le 40^e Congrès réaffirme donc la place prépondérante de la cotisation dans notre fonctionnement. Il fait appel à la vigilance accrue de toutes les structures CFDT sur cette priorité.

320. Dans cet esprit, le Congrès confirme l'objectif à atteindre par étapes : pour chaque adhérent, un taux de cotisation égal à 1 % de son salaire mensuel réel net.

330. Dans cette perspective, la période d'ici au Congrès confédéral en 1988 sera mise à profit pour unifier l'ensemble de l'organisation sur la base d'une cotisation mensuelle minimale perçue auprès de l'adhérent de 0,75 % du salaire mensuel réel net (primes et indemnités soumises à retenues comprises). Le 41^e Congrès débatera en 1988 de l'opportunité d'un passage à 0,80 % au 1.1.1989.

4. Autres dispositions

410. Relèvement du minimum des fourchettes.

En plus de la revalorisation annuelle au 1^{er} janvier 1986, le minimum de la fourchette des fédérations sera majoré de 7,5 % ; celle des unions régionales de 6,5 %.

420. Cotisation des ingénieurs et cadres.

421. Le 40^e Congrès confirme les orientations fixées dans la Charte financière qui assurent notamment le financement de l'UCC avec une part provenant de la cotisation de chaque adhérent cadre.

422. Il décide le doublement de la part minimale garantie du syndicat pour les adhérents cadres.

423. Les progrès réalisés dans l'insertion des ingénieurs et cadres dans la vie des différentes structures de l'organisation permettent de rechercher les modalités d'application de la charte financière plus efficaces que celles utilisées actuellement, dans le respect des responsabilités inchangées des différentes structures. C'est pourquoi, le Congrès mandate le Conseil national pour mettre en place un système intégré au système financier actuel qui permette aux syndicats de payer le timbre SCPVC, pour leurs adhérents cadres, à un taux incluant la part destinée à l'UCC. ■

LE BUREAU NATIONAL

Le Congrès a procédé à l'élection du nouveau Bureau national le jeudi 13 juin. Dans le 1^{er} collège des fédérations les délégués avaient à choisir 14 noms au plus, dont au moins quatre femmes sur 17 candidats ; dans le

2^e collège des régions, 13 noms dont au moins trois femmes sur 15 candidats. Dans le 3^e collège les 11 candidats étaient à élire ainsi que celui du 4^e collège (cadres).

Inscrits : 21 696 ; votants : 21 233 ; nuls : 2 758 ; exprimés : 18 475 ; majorité requise : 9 237.

COLLÈGE DES FÉDÉRATIONS

NOM	PRÉNOM	VOIX	AGE	PROFESSION D'ORIGINE	FONCTION SYNDICALE
CHUPIN	Alain	17 787	38	Agent EDF	Secrétaire général FGE
NOUVELLOT	Bernadette	17 506	41	Etalagiste	Secrétaire régional FUC
MILHOMME	Brigitte	17 201	48	Aide comptable	Secrétaire national FGMM
GOUX	Hélène	16 942	39	Professeur	Secrétaire fédérale SGEN
BERTRAND	Marguerite	16 617	49	Vendeuse	Secrétaire générale Services
JALMAIN	Michel	16 464	36	Dessinateur	Secrétaire fédéral FNCB
MASSON	Jean-René	15 879	37	Adj. Cadre hospitalier	Secrétaire général Santé
BUTTARD	Aimé	15 407	52	Agent SNCF	Secrétaire général FGTE
TONNERRE	Denis	15 207	43	Technicien PTT	Secrétaire général PTT
MARQUETTE	Christian	15 179	37	Agent technique	Secrétaire général FUC
NODIN	Jacques	12 615	38	Secrétaire administratif	Secrétaire général Interco
GAGNAIRE	Marc	11 059	37	Conseiller agricole	Secrétaire général FGA
PETITJEAN	Alain	10 778	35	Electronicien	Secrétaire général FEAE
TORQUEO	Daniel	10 728	48	Technicien	Secrétaire général adj. Hacuitex

Ont également obtenu : Claudel Gilbert (PSTE) 9 577 ; Granger Georges (FGMM) 9 335 ; Brunaud Gérard (Finances) 7 071.

COLLÈGE DES RÉGIONS

NOM	PRÉNOM	VOIX	AGE	PROFESSION D'ORIGINE	FONCTION SYNDICALE
GALOO	Françoise	18 475	51	Chargée d'études	Trésorier adj. URI
LABRUNE	Arlette	18 475	41	OS	Secrétaire gén. adj.
PUJO	Evelyne	18 475	35	Techn. bureau d'études	Secrétaire régionale
HENRY	Bernard	18 235	40	Dessinateur	Secrétaire général
CHAUZY	Jean-Louis	18 039	38	Employé	Secrétaire général
GUNTZ	François	17 824	38	Elec. mécanicien	Secrétaire général
MOUNIER-VEHIER	Robert	17 454	42	Techn. Géomètre	Secrétaire général
PLAGNE	Paul	17 096	42	Techn. agricole	Secrétaire général
OTHELET	Jean-Paul	16 709	36	Aide fromager	Secrétaire général
DELABY	Julien	15 408	52	Cynotipiste	Secrétaire général
DORLEANS	André	12 930	42	Agent technique	Secrétaire général
CARON	Michel	11 991	36	Analyste program.	Secrétaire général adj.
DUTHOIT	Michel	10 668	41	Educateur spéc.	Secrétaire général

Ont également obtenu : Badets Lucien (Centre) : 6 693 ; Gigand Michel (Basse-Normandie) 6 107.

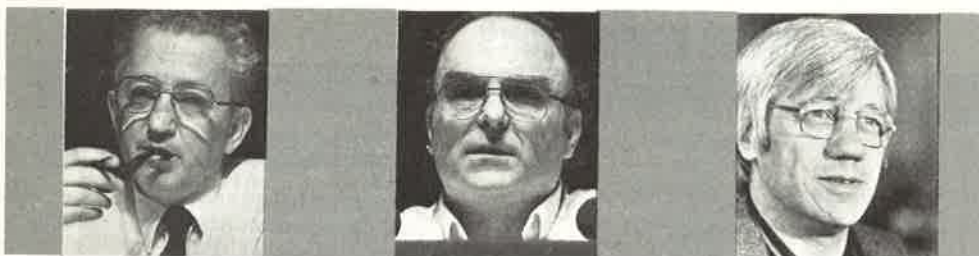
COLLÈGE PRÉSENTÉ PAR LE BUREAU NATIONAL SORTANT

NOM	PRÉNOM	VOIX	AGE	PROFESSION D'ORIGINE	FONCTION SYNDICALE
MERCIER	Albert	15 273	52	Sidérurgiste	Membre CE sortante
FOIN	Marie-Christine	15 269	37	Techn. chimiste	Permanente URI Centre
HERITIER	Pierre	15 180	48	Employé de banque	Membre CE sortante
SPAETH	Jean-Marie	14 974	40	OP	Secrétaire général union fédé Nimes
MANDRAY	Noël	14 806	49	Electricien	Membre CE sortante
MAIRE	Edmond	14 647	54	Techn. chimiste	Membre CE sortante (secr. gén.)
RICHARD	Loïc	14 106	43	Employé commerce	Sec. gén. adjoint FS
TROGLIC	Jean-François	14 004	38	Instituteur	Sec. gén. adjoint SGEN
NOTAT	Nicole	13 885	38	Enseignante	Membre CE sortante
KASPAR	Jean	11 669	44	Electromécanicien	Membre CE sortante
JACQUIER	Jean-Paul	10 429	45	Techn. agricole	Membre CE sortante

QUATRIÈME COLLÈGE (UNION CONFÉDÉRALE DES CADRES)

NOM	PRÉNOM	VOIX	AGE	PROFESSION D'ORIGINE	FONCTION SYNDICALE
CROQUETTE	Daniel	14 979	41	Ingénieur	Secrétaire général UCC

La Commission exécutive



EDMOND MAIRE. Né le 24 janvier 1931 à Epinay-sur-Seine. Technicien chimiste. Secrétaire général de la Fédération des Industries chimiques. Membre de la Commission exécutive depuis 1970. Secrétaire général de la CFDT depuis 1971.

NOËL MANDRAY. Né le 4 septembre 1936 à Aix-les-Bains (Savoie). Ouvrier électricien. Secrétaire national de la Fédération unifiée de la chimie. Elu à la Commission exécutive à l'occasion du 38^e congrès.

Le Bureau national élu par le 40^e Congrès s'est réuni à Bordeaux le 14 juin 1985. Il a procédé tout d'abord à l'élection de la Commission exécutive confédérale, puis à la répartition des tâches entre les membres de la CE (ce

deuxième vote est indiqué entre parenthèses dans l'énoncé qui suit). Ont été élus à la CE par les 39 membres du BN : Edmond Maire, 36 voix (Secrétaire général : 37 voix) ; Noël Mandray, 39 voix (secrétaire adjoint : 31 voix) ; Pierre Héritier, 27 voix (trésorier, secteur Economique-emploi : 32 voix) ; Marie-Christine Foin, 39 voix (secteur Formation syndicale : 36 voix) ; Jean-Paul Jacquier, 34 voix (secteur Travail-entreprises : 29 voix) ; Jean Kaspar, 36 voix (secteur Politique revendicative : 32 voix) ; Albert Mercier, 39 voix (secteur Action internationale : 38 voix) ; Nicole Notat, 38 voix (secteur Formation permanente-emploi : 33 voix) ; Loïc Richard, 38 voix (secteur Information-communication : 33 voix) ; Jean-Marie Spaeth, 38 voix (secteur Protection sociale : 34 voix) ; Jean-François Troglie, 38 voix (secteur Société : 33 voix).



MARIE-CHRISTINE FOIN. Née le 26 juin 1948 à Charreux (Vienne). Technicienne chimiste, membre de la Commission exécutive de la Région Centre en 1975, élue permanente interprofessionnelle de cette Région en 1980.

JEAN-PAUL JACQUIER. Né le 21 juillet 1940 à Annaba (Algérie). Technicien agricole. Responsable des syndicats agricoles du Maine-et-Loire. Secrétaire national de la FGA. Membre du Bureau national en 1976. Elu à la Commission exécutive à l'occasion du 39^e congrès.

JEAN KASPAR. Né le 10 mai 1941 à Mulhouse (Haut-Rhin). Electromécanicien aux mines de potasse. Secrétaire général du Syndicat des mineurs de potasse CFDT. Secrétaire général de la Fédération des mineurs. Secrétaire général de l'Union régionale d'Alsace. Membre du Bureau national depuis 1974. Elu à la Commission exécutive à l'occasion du 39^e congrès.

ALBERT MERCIER. Né le 20 juin 1933 à Mathay (Doubs). Ouvrier métallurgiste. Secrétaire général de l'Union des métaux de Franche-Comté. Secrétaire général adjoint de la FGM en 1971. Elu à la Commission exécutive en 1976.



NICOLE NOTAT. Née le 26 juillet 1947 à Chatrice (Marne). Institutrice spécialisée. Secrétaire du SGEN de la Meuse. Secrétaire générale régionale du SGEN Lorraine. Elue à la Commission exécutive à l'occasion du 39^e congrès.

LOÏC RICHARD. Né le 30 mai 1942 à Jugon (Côtes-du-Nord). Employé de commerce. Membre du Bureau de la Fédération des Services en 1977, élu secrétaire adjoint de cette Fédération en 1982.

JEAN-MARIE SPAETH. Né le 15 août 1945 à Faulquemont (Moselle). Ouvrier professionnel des Mines, membre du Conseil national de la Fédération des Mineurs en 1972, élu secrétaire général en octobre 1976. Devient en mai 1984 secrétaire national de la FGMM.

JEAN-FRANÇOIS TROGLIE. Né le 23 novembre 1947 à Pompey (Meurthe-et-Moselle). Instituteur, membre du Comité national du SGEN en 1972, secrétaire national du SGEN 1^{er} degré en 1974, élu membre du Bureau national en 1979 et secrétaire général adjoint du SGEN en 1980.

Motions d'actualité

Deux motions d'actualité ont été retenues par le Bureau national pour le débat en congrès. Modifiées et complétées durant le Congrès par des amendements et la commission des résolutions, ces deux textes sur le racisme et les forêts ont été adoptés à main levée à la quasi unanimité (moins quelques abstentions). Voici ces deux motions avec des extraits de la présentation du rapporteur qui était Jean-François Troglic, nouvel élu de la Commission exécutive, et celles des intervenants sur le débat.

Contre le racisme, pour l'insertion

Présentation et débat

Situant d'abord le contexte de cette motion, « une période marquée par un climat hostile, par une montée en charge de la haine sociale, par le passage à des actes racistes caractérisés... » Jean-François Troglic développa ensuite l'action de la CFDT « pour assurer aux travailleurs immigrés des droits et garanties égaux en matière statutaire et de formation, y compris dans les fonctions publiques... ».

Mais le problème se pose aussi avec les droits politiques. Pour Jean-François Troglic, qui rappelle nos positions du congrès de Nantes en 1973, « le droit de vote au plan local doit devenir une réalité et nous pouvons y contribuer ».

L'insertion sociale et politique suppose pour être réussie « d'agir sur les conditions concrètes qui sont à la source du racisme dans toutes les couches de la population : logement, école... ».

Enfin, pour le rapporteur notre action avec les immigrés ne sera pleinement efficace que si nous pratiquons largement l'ouverture de notre organisation aux travailleurs immigrés pour qu'ils y prennent leur place.

Abdelaziz Naji-Filali, secrétaire du syndicat Construction-Bois de Nantes, monta à la tribune au nom de 30 syndicats pour appuyer cette motion. Tout en regrettant qu'elle n'aille pas assez loin et assez vite dans une politique d'insertion économique, sociale et politique des travailleurs immigrés, il souligne les progrès réalisés dans la lutte antiraciste et la place privilégiée de la CFDT dans le milieu du travail pour cette lutte. Souhaitant que la CFDT intègre les militants immigrés dans ses structures il appela à voter massivement la motion.

Motion

En France, vivent des populations issues de cultures et d'ethnies différentes. L'identité française s'est forgée

dans le brassage de nombreuses communautés, porteuses de modes de vie, de cultures, de langues et d'aspirations différentes. Cette identité n'est pas figée, elle se construit sans cesse. Les diverses populations immigrées qui sont présentes sur notre territoire contribuent aussi à son édification.

Pourtant, la cohabitation, le choc des cultures, notamment dans certaines concentrations urbaines ou dans certains établissements scolaires, posent de nombreux problèmes qu'il serait vain de nier, y compris au sein des couches populaires. Le poids de la crise, les difficultés de communication entre les diverses communautés entraînent parfois le rejet de l'autre, la dénonciation de « l'étranger », le repli sur soi et la xénophobie qui vont de pair.

La CFDT a une responsabilité particulière, pour que s'affirme clairement ce fait d'évidence : notre société, dans sa composition et dans sa diversité, possède un potentiel considérable permettant un enrichissement mutuel des individus et des groupes, français comme étrangers.

L'insertion des travailleurs immigrés

Pari plus que gagné. SOS Racisme attendait 100 000 personnes pour « prendre son pied avec son pote » mais l'appel antiraciste a été entendu de plus loin. Ils étaient 300 000, voire 400 000 rassemblés sur la place de la Concorde, samedi soir. Malgré les deux podiums et l'écran géant, ils n'ont pas tout vu, tout entendu. Mais l'essentiel pour eux, c'était de faire partie de la plus grande fête antiraciste jamais organisée. Elan spontané de jeunes et de moins jeunes, de toutes nationalités, qui montre que la conscience antiraciste tranquille est ce qui marquera sans doute les années 85. Loin derrière la scène, les organisations luttant contre le racisme tenaient des stands, distribuaient des tracts, provoquaient des discussions. La CFDT, bien sûr, au travers de l'UD 75, de l'URP, était aussi de la fête avec la motion votée le matin même au 40^e Congrès, qui fut remise aux organisateurs de cette fête.



Valdir/Viva

et de leur famille dans le respect des différences culturelles, de modes de vie ou de langues, est une condition pour que la société française réussisse harmonieusement son évolution. Face à cette situation, des avancées se réalisent. Les immigrés et notamment les jeunes de la deuxième génération, en prenant leurs affaires en main, sont devenus des acteurs à part entière de la vie sociale et politique de notre pays. Les diverses initiatives de ces dernières années, le succès de la marche pour l'égalité de 1983, l'audience de SOS Racisme auprès de la jeunesse, montrent que les choses sont en mouvement. La CFDT se réjouit des progrès réalisés en ce domaine. Face au racisme qui semblait triomphant il y a quelques mois, notamment à l'occasion des échéances électorales municipales, une conscience anti-raciste tranquille se développe qui doit aboutir à des solutions efficaces.

La CFDT continue à lutter contre les actes racistes, qu'ils soient violents ou banalisés. Elle dénonce les utilisations politiciennes de la présence d'étrangers sur notre territoire, et les tentatives de l'extrême-droite d'attiser un climat de haine et d'intolérance, avec parfois la complaisance d'une partie de la droite. Mais elle sait que la dénonciation ne suffit pas. C'est pourquoi elle se fixe des orientations d'action.

Dans les entreprises et dans les fonctions publiques, la CFDT agit pour assurer aux travailleurs immigrés des droits et des garanties égaux à ceux des autres travailleurs, notamment dans les domaines statutaires et de la formation continue.

La CFDT doit elle-même poursuivre son adaptation pour devenir une organisation dans laquelle les travailleurs immigrés aient pleinement leur place. C'est pourquoi un effort volontaire de

promotion de militants immigrés à des postes de responsabilité et de décision à tous les niveaux de l'organisation est nécessaire. La CFDT restera vigilante pour que ses militants immigrés ne soient pas en butte à des représailles liées à leur action syndicale lorsqu'ils séjournent ou retournent dans leurs pays d'origine. Elle poursuivra son action pour les protéger et les défendre et faire cesser des pratiques contraires aux libertés et aux droits de l'homme.

La CFDT agit également dans la cité. C'est là que les inégalités sont aujourd'hui les plus fortes et que les problèmes de cohabitation entre les diverses communautés y sont les plus aigus. Elle met principalement l'accent sur trois terrains d'action : l'école, le logement et la culture.

Les immigrés ont des droits et des devoirs. La CFDT agit pour qu'ils puissent intervenir à chaque niveau sur les décisions qui les concernent. Le droit d'association, conquis récemment, est pour eux un moyen fondamental d'exprimer leur point de vue. De manière plus générale, la CFDT réaffirme sa revendication adoptée au Congrès de Nantes, en 1973, d'obtention de droits politiques pour les immigrés qui en feraient la demande. Elle s'est battue pour que les travailleurs immigrés soient électeurs et éligibles aux élections professionnelles. Ceux-ci contribuent à la vie collective de la commune. La CFDT estime normal qu'ils puissent bénéficier du droit de vote au plan local. Elle sait que cette perspective rencontre l'hostilité d'une partie importante de la population. Pourtant, dans certains pays européens, après concertation et explication, des expériences positives sont en cours. C'est pourquoi la CFDT s'engage à mener une campagne d'explication sur ce thème. ■

bien l'avis aussi de Gérard Jussiaux venu à la tribune au nom de 51 syndicats de Franche-Comté pour appuyer cette motion.

Au-delà d'une argumentation politique et technique il s'appuie sur cette parabole. « Nous avons des choses à apprendre dans les forêts, avec les arbres. Tout d'abord qu'il faut 50 ans à un arbre pour atteindre sa plénitude et que ce temps nous donne une autre approche des phénomènes et des rythmes nécessaires aux évolutions. Ensuite que c'est en développant sa ramure et son feuillage dans l'espace que l'arbre est le plus fidèle à ses racines ».

Une belle leçon de choses pour ce Congrès...

Motion sur les forêts

Les forêts européennes meurent. Mauvaise gestion, incendies, pollution atmosphérique en sont la cause.

A terme, l'équilibre écologique de l'Europe, la ressource forestière, sa récolte, son utilisation et l'emploi qui en découle sont menacés.

Une action coordonnée au niveau de l'Europe, dans les domaines de la recherche, de la technique et de la réglementation est nécessaire.

Cette action concerne en particulier la lutte contre la pollution atmosphérique et le phénomène « des pluies acides ». Elle nécessite un développement urgent de la recherche scientifique pour comprendre les modes d'action et l'importance relative des facteurs de dégradation, de façon à mieux les combattre ; la mise en place de mesures incitatives pour obtenir une limitation des émissions des installations de combustion existantes ; le contrôle régulier de ces installations et en cas d'irrégularité, l'imposition de mesures contraignantes ; la production de carburants moins polluants, sans toxique comme le plomb, liée à la recherche de moyens pour diminuer la pollution automobile.

Ces mesures doivent s'inscrire dans une politique globale d'utilisation plus rationnelle de l'énergie.

Dans le même temps, l'effort d'entretien et d'exploitation rationnelle de la forêt doit être développé.

L'ensemble de ces mesures doit viser à préserver le patrimoine et sa transmission aux générations futures, à accroître le potentiel économique, social et écologique constitué par la forêt : développement de la filière bois, maintien et création d'emplois pour entretenir et aménager les forêts.

La CFDT interviendra à tous les niveaux utiles : du gouvernement à la communauté européenne pour obtenir que des mesures concrètes soient prises. ■

Forêts : sauvegarder un équilibre

Présentation et débat

« Une première dans un congrès confédéral mais qui est au cœur des problèmes posés par le développement de notre société ». C'est ainsi que le rapporteur commence sa présentation de la motion sur les forêts.

La lutte contre la pollution de ce patrimoine vital par ce qu'on appelle « les pluies acides » est effectivement de première importance et dépasse largement nos frontières.

Les forêts concernent aussi « pour aujourd'hui et pour demain la sauve-

garde et la création d'un grand nombre d'emplois : ceux liés entre autres à l'exploitation de la forêt et de ses ressources ».

Les industries n'ont, souvent, pas su prendre en compte assez tôt « le respect de l'environnement naturel et la santé des populations ».

Mener une action efficace en matière de recherche sur l'environnement, de produits moins polluants, de maîtrise et d'utilisation plus rationnelle de notre énergie est donc un impératif pour éviter que « cette situation ne devienne irréversible ». C'est

Intervention du BIT

José Aguiriano, qui représentait le BIT (Bureau international du travail) au 40^e Congrès, a présenté les activités de cette organisation et montré comment elle ne pouvait que s'enrichir des analyses et des débats de la CFDT.

« [...] Précisément au moment où je vous parle, près de deux mille représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de la majorité des pays du monde sont réunis à Genève pour la 71^e session de la Conférence internationale du travail. Toutes les forces vives de notre organisation sont mobilisées par cet événement et je me trouve ici à Bordeaux parmi vous. Ma présence, au-delà de la considération que porte à votre organisation le Directeur général du BIT, est en même temps le témoignage de sa volonté d'être à l'écoute des travailleurs. L'OIT (organisation internationale du travail) permettez-moi de le rappeler, n'a pas seulement été créée pour les travailleurs mais avec les travailleurs. C'est cela qui justifie sa structure tripartite.

Le syndicalisme instrument privilégié...

Ce que vous pensez nous intéresse au plus haut point car notre ambition, notre raison d'être, c'est de contribuer à améliorer les conditions de vie et de travail partout dans le monde et de promouvoir la justice sociale, base — comme le proclame le préambule de

notre constitution — d'une paix juste et durable. Aujourd'hui comme hier, le syndicalisme en reste le moteur. Il doit le demeurer faute de quoi les conséquences seraient dramatiques pour les travailleurs, pour leurs familles, pour nos pays, pour le monde. On le dit en crise et d'aucuns, partisans d'un libéralisme sauvage, ne cachent pas leur contentement. L'OIT ne saurait en prendre son parti et assister en observateur indifférent à la remise en cause ou à la dégradation d'un instrument que les travailleurs se sont forgé au prix de tant de sacrifices au long de leur histoire.

Au reste, affronté à de redoutables défis, le syndicalisme n'est en réalité pas en crise. Il est dans un monde en crise. [...] Il doit en conséquence se réorganiser tout en faisant face à de redoutables problèmes. Celui de rester en prise directe avec des millions des chômeurs et de travailleurs en emploi précaire n'ayant pas d'enracinement professionnel n'est pas le moindre défi qui se dresse devant un syndicalisme qui veut demeurer l'instrument privilégié de la solidarité [...].

Il vous appartient, chers camarades, d'évaluer l'action de votre organisation et de tracer les lignes de forces de

ses engagements futurs. Sans porter de jugement de valeur, je tiens à vous dire que votre réflexion, vos débats, vos choix, quel que soit leur bonheur, enrichissent le mouvement ouvrier d'une inestimable expérience. Croyez-moi, le BIT suit avec une attention soutenue vos analyses, vos interrogations et les options que vous osez prendre en assumant avec courage le risque de parfois vous tromper.

... d'un monde en crise

L'OIT n'observe pas l'évolution du monde du travail en spectateur intéressé mais en acteur, partie prenante d'une évolution qui peut et qui doit s'accomplir pour le mieux-être des travailleurs et de la société. Il n'est pas facile, au plan national, de promouvoir des stratégies, en fonction d'un avenir à construire et à maîtriser, sans faire l'impasse sur la situation concrète et immédiate de travailleurs victimes des restructurations et des mutations technologiques. L'entreprise, vous le comprendrez, est encore plus complexe à l'échelle du monde qui est la dimension de l'action de l'OIT [...].

A travers l'OIT, les travailleurs seront ainsi présents au plus haut niveau où s'élaborent les grandes stratégies qui les concernent et qui font trop souvent peser trop lourdement le poids des sacrifices qu'elles impliquent sur les plus pauvres [...]. ■

Les invités français

Organisations syndicales : CGT, CGC, Syndicat de la Magistrature.

Organisations de jeunes : JOC, JOCF, JEC, MRJC, PSA.

Organisations éducatives, familiales et du cadre de vie : FCPE, PEEP, CSF, Planning familial, CGL.

Mutualité : FNMF, et **coopératives :** Confédération générale des Scop.

Organisations de tourisme et de loisir : Agence nationale pour les chèques vacances, CECOREL, Culture et liberté, INVAC, Léo-Lagrange, LVT, VVF.

Divers : Coordination des associations immigrées en France, FNMT (mutilés du travail), Ligue des droits de l'homme, Créfac, Instituts du travail de Sceaux et de Strasbourg. ■

Messages des organisations étrangères

Afrique du Sud : la Fosatu

J'exprime ma gratitude à la CFDT de nous avoir invités à ce 40^e Congrès que j'espère historique pour la CFDT [...]. Notre recherche d'unité syndicale a commencé en 1981 et n'est pas encore un succès ; mais il y a déjà un consensus de principe entre six unions de syndicats pour constituer une union. Et la Fosatu a lancé un appel à tous les autres syndicats pour qu'ils se joignent à nous.

Algérie : UGTA

Notre présence aux travaux de votre congrès est aussi la preuve de la volonté de l'UGTA de poursuivre, avec la CFDT, les actions qui mèneront inéluctablement à la réalisation des objectifs que nous dicte notre com-

mun attachement aux droits à la dignité, à la justice et au bien-être social au profit de tous [...]. L'UGTA apprécie hautement les positions prises par la CFDT devant les agissements criminels de la minorité raciste en France.

Allemagne Fédérale : DGB

La CFDT n'a pas redouté de quitter les sentiers battus [...] et trouver des voies nouvelles et adéquates, qui ne sont nullement inspirées par l'opportunisme [...]. C'est cette voie qui fait de la CFDT une des organisations les plus intéressantes de l'Europe occidentale.

Belgique : CSC

Nous sommes convaincus que la CFDT saura faire preuve une nouvelle fois de sa capacité à gérer positivement ▶

sa situation d'acteur social et politique [...] pour faire face avec encore plus de détermination aux véritables problèmes de la classe ouvrière.

Brésil : CUT

La CFDT a toujours soutenu la lutte des travailleurs brésiliens [...]. Pour cela et en raison de la longue tradition de lutte de la CFDT et des travailleurs français, nous sommes honorés de pouvoir écouter, réfléchir et apprendre en ce congrès.

Chine : fédération des syndicats

Nous souhaitons de tout cœur que vous puissiez remporter sans cesse de nouveaux succès dans votre marche en avant [...]. Nous constatons avec joie que la compréhension mutuelle et l'amitié ne cessent de se renforcer entre les travailleurs et les syndicats de nos deux pays.

Italie : CGIL

Il faut réaffirmer le rôle autonome du mouvement syndical ; [...]. Nous sommes convaincus que les syndicats doivent pouvoir négocier tous les instruments susceptibles de créer des emplois nouveaux, en exerçant un contrôle social [...]. Nos deux organisations sont profondément convaincues de la nécessité de rendre la CES plus forte et plus unie.

Japon : Sohyo

Nous exprimons à la CFDT notre solidarité dans ses luttes pour un socialisme démocratique, pour l'amélioration du niveau de vie de la classe ouvrière, pour la paix mondiale et pour l'abolition des menaces nucléaires.

Nicaragua : ATC

Les travailleurs du Nicaragua qui résistent avec dignité à l'agression politique, économique et militaire de l'administration de Reagan, saluent ce 40^e Congrès [...]. Nous vous remercions pour les expressions concrètes de solidarité envers le peuple du Nicaragua.

Nigéria : NLC

Je souhaite que ce congrès donne un progrès social non seulement pour les travailleurs de France mais aussi pour tout le mouvement syndical dans le monde.

Palestine : UGT

Nous affirmons la solidité des liens entre nos deux organisations [...]. Nous apprécions votre soutien à la lutte de notre peuple et de nos travailleurs [...]. Nous vous renouvelons un serment de fidélité dans notre combat pour la liberté et la paix, basée sur la justice.

Portugal : CGTP

La tenue de ce congrès dans une

époque caractérisée par la profonde et durable crise du système capitaliste [...] donne à ce forum une importance encore plus significative [...]. Nous sommes totalement disponibles pour une coopération effective avec la CFDT.

Québec : CSN

Nous nous sentons particulièrement près de nos camarades syndicalistes français, et pour la CSN ces sentiments sont tout spécialement forts dans le cas de la CFDT [...]. Nous constatons à la CFDT l'esprit d'ouverture, la recherche de nouvelles voies et le fonctionnement éminemment démocratique qui l'ont toujours caractérisée.

Royaume-Uni : TUC

Au nom de 10 millions de syndicalistes britanniques, je suis très heureux de vous apporter moi-même [Norman Willis, secrétaire général] nos salutations. Devant les énormes problèmes auxquels nous faisons tous face, travaillons ensemble : l'unité est notre unique arme.

Suisse : USS

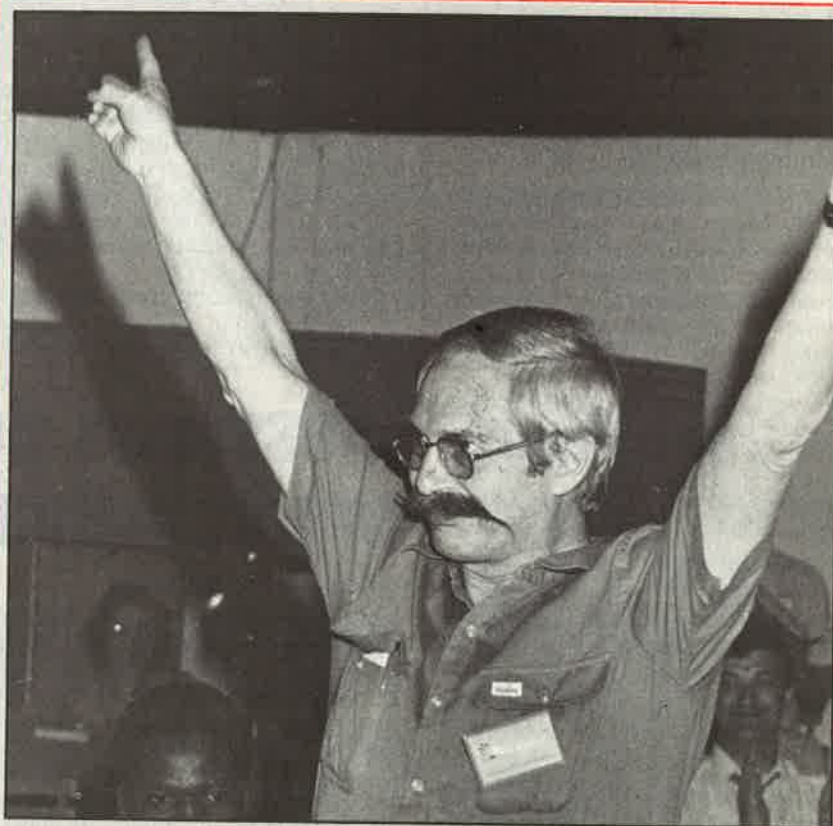
Nous vous remercions très chaleureusement pour votre confraternelle invitation qui nous permet d'élargir le cercle de la solidarité syndicale internationale indispensable.

Tunisie : UGTT

Notre présence ici, parmi vous, signifie bien les bons rapports de solidarité existant entre la CFDT et l'UGTT [...]. La situation actuelle en Tunisie ne diffère guère de la situation d'avant janvier 1978 malheureusement. [...] Je vous prie de continuer à être à nos côtés et aux côtés de tous les travailleurs de Tunisie.

Zaïre : UNTZa

Notre présence est une preuve de l'amitié, de la confiance et la solidarité entretenue entre la CFDT et l'UNTZa desquelles résulte une riche coopération multiforme [...]. Plus que jamais, l'époque est venue où seule la solidarité agissante de tous peut conduire à la transformation de ce monde que nous voulons digne d'être vécu.



Solidarnosc était représenté à Bordeaux par Jerzy Milewski (sur la photo, répondant aux acclamations des congressistes), directeur du bureau de coordination de Solidarnosc à l'étranger, et par Piotr Chruszczinski, du Bureau de Paris. Lech Wafesa a fait parvenir un message qui a été lu à la tribune du Congrès. « Je me souviens de ma visite chez vous à l'automne 1981. Et l'accueil chaleureux reçu par les représentants de Solidarnosc en France restera longtemps gravé dans ma mémoire [...]. Pour nous, la solidarité des syndicats démocratiques des autres pays est un soutien d'une valeur incalculable. Les syndicats français, et tout particulièrement la CFDT, ont droit à toute notre reconnaissance [...]. Et cette solidarité est encore nécessaire à Solidarnosc. »

D'autres organisations ont aussi envoyé des messages

Il s'agit du **DOMEI**, un autre syndicat du Japon ; de l'**OUSA**, l'organisation de l'unité syndicale africaine, qui se félicite de la « qualité des relations d'amitié et de coopération, basée sur une large convergence de vue », et conclut par un appel à « lutter ensemble pour l'avènement d'un monde de solidarité réelle, de coopération sincère et de paix véritable ».

Pour l'**Amicale des Algériens en Europe**, « entre notre organisation et votre centrale syndicale se sont forgés au fil des ans des rapports profonds et étroits fondés sur la solidarité entre les travailleurs algériens et français, sur l'attachement commun que nous avons les uns et les autres aux principes de justice sociale, de dignité et de respect des hommes et des femmes qui vivent dans ce pays [...]. Nous savons et nous apprécions toute la part prise par la CFDT pour combattre le climat de violence et de haine racistes ».

Enfin, l'**USOENC** (Union des syndicats d'ouvriers et d'employés de Nouvelle-Calédonie) et **A TIA I MUA** (« Debout et en avant », syndicat de Polynésie), ont exprimé « en notre qualité de travailleurs du Pacifique Sud, notre solidarité dans votre lutte pour un socialisme autogestionnaire démocratique, pour l'émancipation et la responsabilisation, pour la paix mondiale et pour l'abolition des menaces nucléaires et le droit à l'autodétermination des peuples. Nous souhaitons que ces luttes qui nous sont communes, fortifient encore nos liens culturels, économiques et sociaux ».

Ils sont venus de loin

D'Europe : l'OGB d'Autriche ; la CSC et la FGTB de Belgique ; LO du Danemark ; l'UGT, ELA-STV et les Commissions ouvrières d'Espagne ; la SAK de Finlande ; la CGT de Grèce ; l'ICTU d'Irlande ; la CGIL, la CISL et l'UIL d'Italie ; la CGTL du Luxembourg ; le GWU de Malte ; LO de Norvège ; l'UGTP et la CGTP du Portugal ; le DGB d'Allemagne ; le TUC du Royaume-Uni ; LO de Suède ; l'USS de Suisse ; son représentant en Europe pour la DISK de Turquie ; la CSY de Yougoslavie.

Du continent africain et du Moyen-Orient : la FOSATU d'Afrique du Sud ; l'UGTA d'Algérie ; l'Histadrout d'Israël ; l'UMT du Maroc ; le NLC du Nigéria ; l'UGTP pour les Palestiniens ; la CNTS du Sénégal ; la JUWATA de Tanzanie ; l'UGTT de Tunisie ; l'UNTZA du Zaïre ; le ZCTU du Zimbabwe.

D'Amérique : la CSN et la FTQ du Canada ; la CUT du Brésil ; l'ATC du Nicaragua ; le représentant du CNT chilien n'a pas pu venir : son retour était menacé.

D'Asie : la Fédération des syndicats de Chine et le Sohyo du Japon, l'USOENC de Nouvelle-Calédonie.

La Pologne est représentée par le bureau de coordination de Solidarnosc à Bruxelles et par celui de Paris.

Des organisations syndicales régionales (la CES) et continentales (l'OUSA, organisation de l'unité syndicale africaine) étaient également présentes.

Côté institutions européennes et internationales, étaient représentés le BIT, la CEE et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE.

Enfin, **les organisations liées aux problèmes internationaux** : Amnesty International, le CCFD (Comité Catholique contre la faim et pour le développement), le CFCF (Comité français contre la faim), la mission de liaison auprès des ONG (organisations non gouvernementales), et le mouvement anti-apartheid avaient envoyé un représentant.

AU SERVICE DES SYNDICATS ET COMITES D'ENTREPRISE: LE CREDIT COOPERATIF

**POUR TOUTES VOS OPÉRATIONS
BANCAIRES ET LE FINANCEMENT
DE VOS INVESTISSEMENTS SOCIAUX:**



Villages et centres de vacances • souscriptions de lits
• tous équipements sportifs • restaurants d'entreprise
• centres de formation • centres médicaux
• tous immeubles sociaux et tous matériels.



Crédit Coopératif

BANQUE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

**Crédits à court - moyen - et long terme -
prêts à taux bonifiés - toutes opérations de banque et
collecte des cotisations par prélèvement automatique :**

Caisse Centrale de Crédit Coopératif - Union Coopérative
Équipements Loisirs (UCEL) - Banque Française de Crédit Coopératif.

Pour recevoir notre documentation, écrivez à :
M. Jacques Marthouret - CRÉDIT COOPÉRATIF
33, rue des Trois-Fontaines - BP 211 - 92002 Nanterre Cedex - Tél. : 724.89.31

Syndicats ou comités d'entreprise :

Nom et prénom du responsable :

Adresse :

« **Marier l'utopie et le réalisme** : au plan syndical c'est le rôle et la place de la CFDT. C'est sa seule place. Les autres places sont déjà prises et personne n'est en mesure de prendre celle-là. Alors, la voie est tracée. Ce n'est pas la voie de la facilité. Mais peu importe. Ce syndicalisme n'a pas de modèle. Il se construit quotidiennement. Il s'invente progressivement. Rien de surprenant alors qu'il provoque de vifs débats, des discussions passionnées. Rien de surprenant qu'il ait besoin, en permanence, de s'adapter. »

Une CFDT pluraliste mais rassemblée

Pour Pierre, avec les deux priorités définies au Congrès : l'emploi et la syndicalisation, la voie est tracée pour chaque militant, chaque organisation de la CFDT. La voie est également tracée pour la Confédération qui « par nature est le lieu de regroupement des différentes réalités dans leurs diversités professionnelles, interprofessionnelles, économiques, sociales ». [...]

Cette Confédération est aussi « ... par volonté le lieu de synthèse de la réflexion des organisations confédérées. Elle doit inlassablement rechercher, favoriser, élargir le consensus interne. Vivacité des débats : bien sûr, fermeté de conviction, d'orientation : bien sûr. Mais aussi tolérance. Oui tolérance ! En sachant que l'intolérant c'est toujours « l'autre ». Ne cédon pas à la bipolarisation, aux exclusives, à l'intolérance qui imprègne tant et trop la société française.

Il faut, pour les trois ans à venir, une CFDT pluraliste mais rassemblée, passionnément attachée aux principes du fonctionnement démocratique. Une CFDT qui débat collectivement, qui confronte de façon approfondie. Une CFDT mieux assise sur ses bases : sections syndicales et syndicats, une CFDT encore plus fédéraliste. [...]

Une CFDT porteuse des réalités, une CFDT porteuse d'un projet qu'elle a élaboré, au fil des ans, sans maître à penser, une CFDT porteuse d'un projet qu'elle adapte aux réalités, cette CFDT là est encore plus nécessaire aujourd'hui.

*Solidarité - Emancipation. Ces deux flambeaux éclaireront-ils la réalité de demain ? **Oui**, si la CFDT sait en faire partager le besoin et la nécessité à un grand nombre d'hommes et de femmes. **Oui** si la CFDT maintient son orientation et son dynamisme. **Oui** si, dans sa vie interne et dans son action elle conserve l'enthousiasme et l'élan qui l'ont animée depuis sa création.*

Que vive cette CFDT là ! » ■

